



GAZETTE CASSIC

Collectif des Anciens des Systèmes de Surveillance, d'Information et de Communications

Porte-parole du CASSIC et rédacteur de la Gazette CASSIC :
Jean BIBAUD – jean.bibaud@wanadoo.fr – 06.62.80.46.09

Édition n° 4 – juin 2022

Éditorial

Cher(e)s ami(e)s,

Cette quatrième édition de la Gazette du CASSIC (*Collectif des Anciens des Systèmes de Surveillance, d'Information et de Communications*) fait très largement place aux articles restés sur la "touche" faute de place dans la précédente édition. Pourquoi tant d'empressement seulement un mois après la Gazette n°3 ?

Trois sujets ont été abordés dans la précédente édition, les premières considérations sur la guerre en Ukraine (*dans son annexe 7*), le prélude sans développement particulier de l'évolution technologique et d'emploi des drones, et le contexte géopolitique Crimée / Russie / Ukraine (*dans son annexe 8*). Cette actualité très sensible émergeant du conflit russo-ukrainien actuel, devait être rapidement développée, concernant notamment l'emploi massif des drones, la défense de l'Europe (*loin d'être une réalité*) "contrebalancée" par le traité de l'atlantique nord, l'OTAN, traité qui regagne un certain intérêt chez les occidentaux (*particulièrement au sein de l'UE, et surtout de la Finlande et de la Suède*). Il était donc nécessaire d'aborder rapidement ces quelques informations pour que chacun puisse mieux appréhender ce dossier sensible, avant de faire normalement place à d'autres sujets plus conventionnels.

Espérons que ce conflit puisse trouver une issue acceptable, et honorable, par tous ses protagonistes, et que la paix une fois retrouvée soit la plus durable possible dans cette région de l'ex URSS, et qu'enfin les échanges commerciaux et politiques engendrés par cette crise retrouvent un juste équilibre entre l'Europe et ses proches voisins.

Que savoir de plus ?



Que le conflit en Ukraine semble parti pour durer « *de nombreux mois* » selon Washington. « *Cela pourrait se terminer demain, si la Russie mettait fin à son agression* », mais « *nous ne voyons aucun signe dans cette direction à ce*

stade », a estimé, mercredi 02 juin 2022, le secrétaire d'État américain, Antony Blinken, lors d'une conférence de presse aux côtés du secrétaire général de l'Otan, à Washington. Alors, les États-Unis n'hésitent pas à renforcer tant qu'il le faudra leur aide militaire à l'Ukraine.

Cette appréciation sur la durée de la guerre a été confirmée par un responsable sécuritaire occidental sous couvert d'anonymat : « *Le conflit devrait durer jusqu'à la fin de cette année, et probablement au-delà.* » https://fr.wikipedia.org/wiki/Conflit_russo-ukrainien (situation au 31 mai 2022)

N'oublions pas les principaux objectifs de la gazette du CASSIC qui sont : informer et partager des informations et des messages, valoriser la culture collective, fédérer, fidéliser, donner un sens aux échanges, préparer et organiser un rassemblement ou un événement...

Bonne lecture et bon été à toutes et tous.

Bien amicalement.

Votre rédacteur et porte-parole Jean BIBAUD :

- Courriel : jean.bibaud@wanadoo.fr (contact à privilégier)
- Téléphone : 06.62.80.46.09

Infos CASSIC

Rassemblement CASSIC

Au vu de l'expérience du premier rassemblement du CASSIC (*faible participation des membres du CASSIC, organisation fastidieuse, liens amicaux bien établis entre le CASSIC et l'ACMA, archives mémorielles et stèle ANATC à la Chapelle Mémorial de l'Aviation...*) et de la proposition faite dans la précédente édition, et acceptée depuis par la plupart d'entre-nous, notre prochain rassemblement annuel s'effectuera à Lescar, en phase avec l'assemblée générale 2023 de l'ACMA (*participation des adhérents ACMA du CASSIC à cette assemblée générale*). Pour le CASSIC, un programme particulier d'activité(s) sur 2 journées complètes sera proposé fin 2022. Dès que la date de cette AG ACMA

2023 sera connue ; un bulletin de participation CASSIC validé par l'ACMA sera communiqué à ses membres.

Armée de l'air et de l'espace



Vision Stratégique de l'armée de l'air et de l'espace :

- ✚ Décourager
- ✚ Défendre
- ✚ Défaire

Les 3 D comme 3

Dimensions.

Consultation (version PDF) sur le Web (adresse suivante) ou via le QR Code ci-contre.



https://air.defense.gouv.fr/sites/default/files/public/2022-04/vision_strategique_armee_air_espace.pdf

Les armées

École des troupes aéroportées

Lors du rassemblement du CASSIC du 12 mai 2022, et plus précisément lors de notre visite au Musée Mémorial des parachutistes de Lons, l'organisation et le rôle de l'École des troupes aéroportées (ETAP) nous ont été présentés succinctement, organisme chargé de former les parachutistes militaires des quatre composantes de l'armée française (*Armée de terre, Marine nationale, Gendarmerie, et Armée de l'air et de l'Espace*). Créée fin 1963 dans sa forme actuelle, elle est située au camp "Aspirant Zirnheld" au nord de Pau, juste après son musée. Unité de formation de l'Armée de terre, elle dépend de la 11^{ème} brigade parachutiste : suite à l'**annexe n° 01 ci-jointe**.

Technologie

Pas de guerre sans drones

Depuis une vingtaine d'années, le drone, cette nouvelle arme de combat, évolue terriblement vite et s'avère aujourd'hui un outil redoutable, voire indispensable pour une armée, et surtout très dévastatrice chez l'adversaire. De quoi s'agit-il ? Tout simplement d'un "objet" sans pilote (*volant, immergé ou terrestre*), détectable ou pas (*furtif ou de très petite taille*), autonome ou pas (*télécommandé*), d'une longueur de plusieurs mètres à quelques centimètres, volant à très haute altitude ou quelques mètres du sol pour les drones aériens, capable d'évoluer pendant quelques dizaines de minutes à plus de 24 heures. Son utilisation va de la simple surveillance (*cas par exemple en Israël pour la surveillance au quotidien de ses frontières*) au drone tueur totalement autonome et de très petite taille (*quelques centimètres*) capable d'aller tuer un "ennemi" précisément décrit dans sa mémoire (*mémoire intelligente*) ... Les drones aériens sont devenus incontournables, qu'ils soient de théâtre

d'opération, tactiques ou de contact, c'est aussi vrai des drones terrestres et marins. Ils s'intègrent de plus en plus dans la chaîne de renseignement et de commandement des opérations : suite à l'**annexe n° 02 ci-jointe**.

Géopolitique / Infos

La défense européenne

L'Europe de la défense achète hors Europe près de 60% de ses armes.

L'Europe de la défense dispose d'armées qui, certes se renforcent, mais peine à acheter les équipements qu'elle conçoit, preuve d'une dépendance stratégique et commerciale trop importante avec le monde extérieur.

La guerre en Ukraine a constitué un électrochoc pour les Européens dont certains, comme les Allemands et les Néerlandais, ont enfin pris conscience des faiblesses de leurs armées. Mais cette impréparation à des conflits de haute intensité ne date pas du 24 février 2022. L'OTAN et les Américains en tête, réclament depuis 15 ans une hausse des budgets militaires européens pour un meilleur niveau d'équipement et de préparation des forces armées d'Europe.

Les membres de l'UE, longtemps fondamentalement réticents à accorder davantage de moyens à leurs militaires, ont donné le change en mettant en avant les vertus de l'Europe de la défense et en vantant les capacités remarquables de leur BITD (*base industrielle et technologique de défense*) capable de produire des équipements modernes et adaptés qui ne demandent qu'à être déployés au sein des forces européennes.

Dans un rapport diffusé en amont du Conseil européen du mois de mai 2022, la Commission européenne et l'Agence européenne de défense reconnaissent qu'entre 2007 et 2016, près des deux tiers des achats européens d'armes ont été effectués hors UE et principalement aux États-Unis. Depuis 2018 et le lancement du programme ERIP qui permet aux ex-pays du pacte de Varsovie de se rééquiper en armes occidentales, la tendance s'est même intensifiée avec des achats massifs d'avions F-35, de blindés, de missiles et plus récemment de pièces d'artillerie de fabrication américaine.

S'il y a désormais consensus sur l'urgence à mieux armer les soldats européens et à développer une capacité industrielle de défense encore plus forte et plus cohérente, l'unanimité n'est pas gagnée lorsqu'il s'agit d'acheter du made in Europe. L'hétéroclisme des parcs de matériels en témoigne.

La Commission européenne et l'Agence européenne de défense entendent donc aider les États membres à investir ensemble, mieux et de manière européenne. A l'automne 2022, la Commission lancera un programme européen d'investissement dans la défense (EDIP) pour développer des consortiums concevant et fabriquant, en collaboration, des armements qui seront exemptés de TVA.

Toutes ces mesures profiteront d'abord à la R&D (*recherche et développement*) des équipementiers et aideront à soutenir quelque 200.000 emplois directs du

secteur (*et 315.000 emplois indirects*). Mais sans engagements fermes des pays à acheter, conjointement de préférence, des armements made in Europe, ces mesures, comme celles qui existent déjà, ne réduiront en rien les faiblesses structurelles de l'Europe de la défense. Le coup de pouce à venir se réduira donc vite à un coup d'épée dans l'eau.

Interrogeons-nous plus en détail sur l'Europe et sa propre défense, et l'OTAN, traité sur laquelle elle s'appuie d'une manière plus significative depuis le début du conflit russo-ukrainien, depuis le 24 février 2022.

Défense "européenne"

La diplomatie et la défense européennes sont discutées depuis les origines du projet européen. Un projet de Communauté européenne de défense (CED) est même envisagé dès 1954, avant la signature du traité de Rome en 1957. La CED est finalement rejetée par le Parlement français. Mais l'idée de doter l'Europe de compétences en politique étrangère et de défense perdure. Il faudra attendre jusqu'en 1992 pour qu'elle se concrétise, dans le cadre du traité de Maastricht.

La politique de défense est elle aussi une prérogative essentiellement nationale. En Europe, la France est à nouveau le pays disposant des principales forces armées depuis le retrait du Royaume-Uni. Elle est également la seule à disposer d'un arsenal nucléaire.

Le continent se trouve sous la protection de l'OTAN (*Organisation du traité de l'Atlantique nord*) : 21 des 27 pays de l'UE en sont actuellement membres : la Finlande et la Suède devraient très bientôt les rejoindre (*eu égard le conflit russo-ukrainien actuel*) - leur voisin le Danemark y est membre depuis le 24 août 1949. Les deux organisations, EU et OTAN, œuvrent en coopération, prennent soin de ne pas se faire concurrence et assurent la sécurité de l'ensemble de l'Union selon une alliance d'assistance mutuelle en cas de conflit : suite à l'**annexe n° 03 ci-jointe**.

La France et l'Union Européenne confrontées au retour de la guerre

Avec vingt ans de retard, les autorités françaises se rendent compte qu'elles ont sacrifié la défense de la patrie sur l'autel du management. Est-il trop tard ? La guerre est aux marches de l'Europe ou, plus précisément, à celles de l'Union européenne, ce grand marché qui pensait, il y a peu encore, que l'avenir appartenait à l'économie et à la finance mondialisée, annihilant à jamais les ferments de guerre. Reviennent en écho à cette réalité brutale les avertissements de deux anciens très récents chefs d'état-major des armées qui ont démissionné de leur fonction respectivement en 2017 et en 2021, décisions inédites sous la V^e République. L'un disait en substance qu'il devenait insupportable que le budget des armées soit la perpétuelle variable d'ajustement du budget de l'État. L'autre constatait simplement que nos armées n'étaient que des armées de « temps de paix ». Autrement dit, incapables de conduire des guerres modernes contre un « ennemi » bien doté et armé. Ainsi, nos « élites » redécouvrent depuis peu les vertus de l'institution militaire et l'intérêt de posséder des armées bien équipées et aussi entraînées à la nature

la plus rude d'un conflit que l'on puisse supposer. L'aveuglement politique des années 90, affectent encore durablement les capacités opérationnelles de nos armées au regard des perspectives d'une guerre de haute intensité telle qu'elle se pratique aujourd'hui sous nos yeux en Ukraine : suite à l'**annexe n° 04 ci-jointe**.

Agence européenne de défense

L'Agence européenne de défense (AED), basée à Bruxelles, est une agence créée le 12 juillet 2004 qui vise à soutenir les efforts de défense de l'Union européenne. Le statut, le siège et les modalités de fonctionnement de l'Agence européenne de défense sont définis par la décision (PESC) 2015/1835 du Conseil du 12 octobre 2015 : suite à l'**annexe n° 05 ci-jointe**.

L'OTAN

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

L'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (*en anglais : North Atlantic Treaty Organization - NATO*) est l'organisation politico-militaire mise en place par les pays signataires du traité de l'Atlantique Nord afin de pouvoir remplir leurs obligations de sécurité et de défense collectives. Elle est le plus souvent désignée par son acronyme OTAN (*en anglais : NATO*) mais aussi fréquemment nommée l'Alliance atlantique ou l'Alliance nord-atlantique, plus rarement l'Alliance euro-atlantique ou l'Alliance transatlantique, ou parfois, encore plus brièvement, l'Alliance.

Le texte de ce traité, signé le 4 avril 1949, établit le Conseil de l'Atlantique nord (CAN), et met en place une alliance militaire défensive contre toute attaque armée contre l'un de ses membres en Europe, en Amérique du Nord ou dans la région de l'Atlantique Nord au nord du Tropique du Cancer. : suite à l'**annexe n° 06 ci-jointe**.

Structure de l'OTAN

La structure de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord est complexe et multiforme. L'organe décisionnel est le Conseil de l'Atlantique Nord (NAC), et les représentants des États membres siègent également au Comité des politiques et des plans de défense (DPPC) et au Groupe des plans nucléaires (NPG).

Le Secrétaire général de l'OTAN dirige le Secrétariat international civil, qui est divisé en divisions administratives, bureaux et autres organisations. Sont également responsables devant le NAC, le DPPC et le NPG une multitude de comités qui supervisent les diverses agences de logistique et de normalisation de l'OTAN : suite à l'**annexe n° 07 ci-jointe**.

Commandement allié Transformation

Le commandement allié

Transformation (*Allied*

Command Transformation, ACT)

est un commandement interallié de l'OTAN, chargé des questions doctrinales et de transformation.

Il a été créé en 2003, lors d'une

restructuration de l'OTAN. Son quartier général a pris la place de celui de l'ancien commandement allié Atlantique, au Naval Support Activity Hampton Roads de la base navale de Norfolk en Virginie. C'est, avec le commandement allié Opérations, dont le quartier général est à Mons en Belgique, l'un des deux commandements militaires stratégiques de l'OTAN.

Son effectif est de 1265 hommes et femmes placés sous les ordres du général d'armée aérienne Philippe Lavigne depuis septembre 2021

L'ACT est chargé de superviser la transformation des capacités militaires de l'OTAN. Il s'attache à améliorer l'entraînement et les capacités, ainsi qu'à élaborer et à mettre à l'épreuve des doctrines communes aux pays membres de l'OTAN. Il conduit les efforts de l'OTAN en vue de l'interopérabilité entre les armées membres.

L'ACT dispose de 21 centres d'excellence (COE) pour la recherche et la formation dans divers domaines :

1. Le Centre d'excellence d'analyse et de simulation pour la préparation des opérations aériennes (CASPOA) du COE à la Base aérienne de Lyon Mont-Verdun, France
2. Le Centre d'excellence coopération civile & militaire (CIMIC) COE à La Haye aux Pays-Bas
3. Le Centre d'excellence des opérations par temps froid (CWO) COE à Bodø en Norvège
4. Le Centre d'excellence des opérations interarmées multinationales de la mer (CJOS-COE) à Norfolk aux États-Unis.
5. Le Centre d'excellence de commandement et de contrôle (C2) COE à Utrecht aux Pays-Bas
6. Le Centre d'excellence de cyberdéfense (CEC) coopérative à Tallinn en Estonie
7. Le centre d'excellence contre des engins explosifs improvisés (C-IED) COE à Madrid en Espagne
8. Le Centre d'excellence de défense contre le terrorisme (DAT) COE à Ankara en Turquie
9. Le centre d'excellence de sécurité énergétique (ENSEC) COE à Vilnius en Lituanie
10. Le Centre d'excellence d'élimination des explosifs (EOD) COE à Trenčín en Slovaquie
11. Le Centre d'excellence du renseignement humain (HUMINT) COE à Oradea en Roumanie
12. Le Centre d'excellence de force aérienne conjointe (JAPCC) COE à Kalkar en Allemagne
13. Le Centre d'excellence de défense chimique, biologique, radiologique et nucléaire (JCBRN Défense) COE à Vyškov en République tchèque
14. Le Centre d'excellence en génie militaire (MILENG) COE à Ingolstadt en Allemagne
15. Le Centre d'excellence de médecine militaire (MILMED) COE à Budapest en Hongrie
16. Le Centre d'excellence de modélisation et de simulation (M&S) COE à Rome en Italie



17. Le Centre d'excellence de guerre des mines navale (EGUERMIN) COE à Ostende en Belgique
18. Le Centre d'excellence pour les opérations dans les eaux peu profondes et confinées à Kiel en Allemagne
19. Le Centre d'excellence des communications stratégiques (STRATCOM) COE à Riga en Lettonie
20. Le Centre d'excellence de gestion de crise pour les interventions en cas de catastrophe (CMDR) COE à Sofia en Bulgarie
21. Le Centre d'excellence de la Police militaire de l'OTAN (MP) COE à Bydgoszcz en Pologne

Agence OTAN d'information et de communication (NCIA)



L'Agence OTAN d'information et de communication (NCIA) aide les pays membres de l'OTAN à communiquer et à travailler ensemble plus efficacement. Son

personnel, expert en technologies et en cybersécurité, assure les services permettant à l'OTAN d'accomplir ses tâches essentielles, notamment la consultation entre Alliés et la défense collective. En collaboration avec le secteur privé, le monde universitaire et des organisations à but non lucratif, l'Agence met à disposition des capacités qui aident l'OTAN à conserver son avance technologique. Elle fournit également un soutien informatique aux Alliés, au siège, à la structure de commandement, à la structure de forces et aux agences de l'OTAN. Au travers de son Centre de cybersécurité, elle protège les réseaux de l'OTAN 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 : suite à l'**annexe n° 08 ci-jointe**.

Stratégie de l'OTAN en matière d'Intelligence Artificielle

Les 30 pays de l'OTAN ont pour objectif de garantir la liberté et la sécurité aux membres de leur alliance. L'OTAN, qui doit s'adapter à un environnement de sécurité de plus en plus complexe et toujours en évolution, accorde depuis quelques années davantage d'attention aux technologies émergentes et de rupture. Le 21 octobre 2021, elle a adopté une stratégie visant à maintenir son avance dans le domaine de l'intelligence artificielle.

Les technologies émergentes sont en train de modifier les notions mêmes de paix, de crise et de conflit. Les membres du traité de l'Atlantique nord ne peuvent plus considérer leur avance technologique comme acquise. La Chine, par exemple, ambitionne de devenir leader dans le domaine de l'intelligence artificielle au cours de la prochaine décennie. L'OTAN veille à garder sa place stratégique : suite à l'**annexe n° 09 ci-jointe**.

ACMA

<http://www.aviation-memorial.com>

Route de l'Aviation RD 289 –
64230 LESCAR

Contact : contactchapelle@free.fr



ANNEXE n° 1

École des troupes aéroportées

Lors du rassemblement du CASSIC du 12 mai 2022, et plus précisément lors de notre visite du Musée Mémorial des parachutistes de Lons, l'organisation et le rôle de l'École des troupes aéroportées (ETAP) nous ont été présentés succinctement, organisme chargé de former les parachutistes militaires des quatre composantes de l'armée française (*Armée de terre, Marine nationale, Gendarmerie, et Armée de l'air et de l'Espace*). Créée fin 1963 dans sa forme actuelle, elle est située au camp "Aspirant Zirnheld" au nord de Pau, juste après son musée. Unité de formation de l'Armée de terre, elle dépend de la 11^{ème} brigade parachutiste.

Histoire

Les premières unités parachutistes françaises furent instruites sur le sol national à l'aube de la Seconde Guerre mondiale. Durant ce conflit, la formation des parachutistes français se poursuivra avec la coopération des Britanniques et des Américains en Grande-Bretagne, en Afrique du Nord et en Extrême Orient. Une fois la guerre terminée, c'est tout naturellement que s'imposa la nécessité de disposer d'une école parachutiste spécialisée sur le territoire national. En 1946, la France assiste donc à la création des centres d'instruction au saut, disséminés sur tout le territoire national. Un an plus tard, ils sont regroupés au sein d'un Centre école des troupes aéroportées (CETAP).

Le 1^{er} juin 1947, l'École des troupes aéroportées (ETAP) voit le jour, et s'installe en novembre 1953 au camp d'Astra. En plus de sa mission de formation, elle assure le soutien logistique des théâtres d'opérations et prend le nom de Base Ecole des Troupes Aéroportées (BETAP). Dix ans plus tard, en 1963, la BETAP reprend à nouveau l'appellation d'École des troupes aéroportées (ETAP) et se voit confier uniquement la formation des parachutistes militaires des trois armées et de la gendarmerie.

Chronologie et dénominations

L'École des troupes aéroportées trouve son origine à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Elle est l'aboutissement des différentes réorganisations des troupes aéroportées sur le territoire français. En avril 1945, de l'École de parachutistes est créé à Lannion. Cette école dépend de l'Armée de l'air mais est chargée de former les parachutistes des trois armées (*Terre-Air-Mer*). Par la suite, le 1^{er} octobre 1945, le COITAP (*Centre d'organisation et d'instruction des troupes aéroportées*) est formellement créé à Mont-de-Marsan, sous les ordres du Général Bonjour de la 24^e DAP.

Cette installation sera de courte durée : en février 1946 l'école de parachutistes est déplacée à Pau-Idron, donnant lieu au CETAP (*Centre école des troupes aéroportées*) le 16 avril 1946, à la suite de sa dissolution. Le 1^{er} juin 1947, le CETAP devient l'ETAP (*École des troupes aéroportées*). Cette école dispense à la fois l'instruction parachutiste et l'instruction tactique orientée vers le combat "choc". Le 1^{er} octobre 1953, l'ETAP reçoit en plus de sa mission d'école un rôle de base opérationnelle, qu'elle perdra 10 ans plus tard, et devient ainsi la BETAP (*Base-école des troupes aéroportées*) aux ordres du colonel Edel ; elle s'installe au camp d'Astra au nord de Pau. Le 1^{er} octobre 1963, la BETAP revient une BOMAP (*Base opérationnelle mobile aéroportée*) et retrouve son appellation d'ETAP sous les ordres du colonel Le Borgne.

Le drapeau de l'école est décoré de la Médaille de l'Aéronautique.

Chefs de corps

- 1963-1965 : Colonel Le Borgne
- 1965-1969 : Colonel Merglen
- 1969-1972 : Colonel Escarra
- 1972-1975 : Colonel Caillaud
- 1975-1978 : Colonel Ziegler
- 1978-1981 : Colonel Fayette
- 1981-1984 : Général Dominique
- 1984-1987 : Général de Courrèges
- 1987-1990 : Général Genest
- 1990-1993 : Général Urwald
- 1993-1995 : Général Lesquer
- 1995-1996 : Général Wabinski
- 1996-1999 : Colonel Leroy
- 1999-2001 : Colonel Jacops
- 2001-2004 : Colonel Champenois
- 2004-2007 : Colonel Legrand
- 2007-2008 : Colonel Connac
- 2008-2010 : Colonel Ozanne
- 2010-2012 : Colonel de Bertier de Sauvigny
- 2012-2014 : Colonel Bultez
- 2014-2017 : Colonel Lhours

- 2017-2019 : Colonel Ott
- 2019-2021 : Colonel Mollard

Insignes successifs



Le CETAP



La BETAP



L'ETAP

Missions

L'ETAP est aujourd'hui le pôle de compétences interarmées dans le domaine de la formation aéroportée. Seule entité de notre institution à assurer la formation globale des parachutistes, elle est subordonnée à la 11^e Brigade Parachutiste. Le commandant de l'école est le garant de la qualité de la formation délivrée, qu'elle soit initiale, de qualification ou de spécialisation. Il est également responsable de l'adaptation des formations en liaison avec les évolutions doctrinales ou techniques du métier.

Maison-mère des bérets rouges, l'ETAP a pour mission de dispenser les formations individuelles, collectives, techniques et tactiques de l'ensemble des parachutistes des trois armées et de la gendarmerie. Chaque année, elle forme plus de 4.000 stagiaires et réalise plus de 45.000 sauts. Elle pilote les travaux relatifs au domaine TAP, en matière de pédagogie, d'équipements, de réglementation et de sécurité. Elle assure aussi la tutelle du Musée mémorial des parachutistes.

Formation

L'ETAP offre une diversité de formations :

La formation initiale, dispensée par la Brigade de Formation au Brevet Parachutiste (*BFBP*) a pour mission principale de former au saut à ouverture automatique environ 2.000 stagiaires par an.

La formation de qualification, avec un effectif annuel de 350 stagiaires, dispensée par la Brigade de Formation des Moniteurs et des Largueurs (*BFML*), forme les futurs moniteurs parachutistes, largueurs opérationnels et chefs largueurs, qui seront affectés à leurs unités respectives.

Les Brigades de qualification (*BQ*), au nombre de deux, sont chargées de qualifier l'ensemble des cadres des troupes aéroportées au sein de 5 actions de formation différentes : chef de groupe aéroporté, chef de section aéroportés, commandant d'unité aéroporté, brevet parachutiste spécialisé et chef de détachement de zone de mise à terre. L'enseignement dispensé permet aux stagiaires de tenir l'ensemble des fonctions nécessaires à la mise à terre de personnel par parachutage.

La formation de spécialisation, dispensée par la Brigade de formation spécialisée (*BFS*), conduit l'ensemble de l'instruction relative à la pratique de la chute libre. Elle assure ainsi la formation individuelle et collective des chuteurs opérationnels à grande (4.000 m) et très grande hauteur (8.500 m), la formation en chute libre des moniteurs parachutistes, la formation des pilotes de parachute biplace opérationnel, charge lourde et passager, la formation des instructeurs au saut à ouverture commandée retardée et la formation des officiers spécialistes des techniques aéroportées.

L'ETAP forme aussi au brevet parachutiste militaire, le personnel d'encadrement des troupes aéroportées (*officiers et sous-officiers*), les moniteurs parachutistes, les moniteurs de chute libre et les pilotes parachutes biplaces, à la "chuteurs" opérationnels, au largage de personnels et à la formation de militaires étrangers.



• Le brevet de parachutisme militaire

Créé le 1er juin 1946, il est aujourd'hui porté par plus de 700.000 militaires. Pour l'obtenir, il faut suivre une formation de deux semaines et six sauts. Quatre sont effectués dans des conditions dites « lisses » (*sans armes et sans sac*), un saut de nuit sans équipement et le dernier avec armement et gaine (*saut technique*). Aujourd'hui il est possible d'être breveté après cinq sauts, dont un saut technique.



• Le brevet de cadre des troupes aéroportées

D'une durée de 4 semaines, il matérialise les qualifications de chef de groupe ou chef de section TAP. En fonction du stage obtenu, le titulaire peut être responsable de la zone de saut de mise à terre (*ZMT*), chef d'avion ou largueur opérationnel.

• Le brevet de préparation militaire parachutiste

Jusqu'à la fin de la conscription, il était délivré après une période de formation de deux semaines et quatre sauts. Depuis 2007 il est réservé aux élèves des lycées militaires et des classes préparatoires ainsi qu'aux candidats à l'engagement dans une unité des forces spéciales (*PMP-FS*) et TAP (*en fonction des places disponibles*). **L'insigne est homologué** et donc autorisé de port sur la tenue militaire.





- **Le brevet de moniteur parachutiste (BMP)**

Délivré pour les sous-officiers servants en unité parachutiste depuis plusieurs années, il qualifie des personnels aptes à former les jeunes stagiaires au BPM, de diriger des séances de saut ou d'être largueur, en fonction de sa qualification sur l'aéronef utilisé. Le moniteur est aussi apte à effectuer des sauts à ouverture commandée retardée et est considéré comme un expert de domaine au sein de son unité. Les officiers qualifiés deviennent les conseillers 3^e dimension dans leurs unités respectives.



- **Le brevet de chuteur opérationnel (BCO)**

Ces spécialistes de la chute libre sont aptes à effectuer des sauts à ouverture commandés retardés depuis 1.200 jusqu'à 6.500 mètres d'altitude. Les membres du groupement commando parachutiste sont titulaires du BCO et sont aussi reconnus pour leur aptitude à l'infiltration sous voile au-dessus des lignes ennemies.



- **Le brevet d'instructeur parachutiste au saut commandé à ouverture retardé (INSCOR)**

Ce brevet ne peut être délivré que par l'école des troupes aéroportées. Il permet aux qualifiés, officiers et sous-officiers, de former les moniteurs et les chuteurs opérationnels. Aujourd'hui, moins de 500 experts portent le prestigieux insigne.

ANNEXE n° 2

Aujourd'hui et demain, pas de guerre sans drones

Depuis une vingtaine d'années, le drone, cette nouvelle arme de combat, évolue terriblement vite et s'avère aujourd'hui comme un outil redoutable, voire indispensable pour une armée, et dévastatrice chez l'adversaire. De quoi s'agit-il ? Tout simplement d'un "objet" sans pilote (*volant, immergé ou terrestre*), détectable ou pas (*furtif ou de très petite taille*), autonome ou pas (*télécommandé*), d'une longueur de plusieurs mètres à quelques centimètres, volant à très haute altitude ou quelques mètres du sol pour les drones aériens, capable d'évoluer pendant quelques dizaines de minutes à plus de 24 heures. Son utilisation va de la simple surveillance (*cas par exemple en Israël pour la surveillance au quotidien de ses frontières*) au drone tueur totalement autonome et de très petite taille (*quelques centimètres*) capable d'aller tuer un "ennemi" précisément décrit dans sa mémoire (*mémoire intelligente*) ... Les drones devenus incontournables, et particulièrement les drones aériens, qu'ils soient de théâtre d'opération, tactiques ou de contact, c'est aussi vrai des drones terrestres et marins, sont de plus en plus intégrés dans la chaîne de renseignement et de commandement des opérations. Partout, des forces armées plutôt modestes utilisent des drones bon marché équipés de missiles pour affronter les tanks ennemis, une nouvelle stratégie qui a fait ses preuves dans plusieurs conflits régionaux et modifié l'équilibre stratégique autour de la Turquie et de la Russie. Des drones fabriqués en Turquie avec une technologie bon marché, ont détruit les blindés et les systèmes de défense aérienne des petits protégés de Moscou en Syrie, en Libye et en Azerbaïdjan, en Ukraine....

Ces appareils esquissent l'avenir de la guerre, un avenir qui sera fait de dispositifs ultrasophistiqués aux prix exorbitants autant que d'engins bon marché mais efficaces.

La Chine s'est elle aussi lancée dans l'export de drone vers le Moyen-Orient et l'Afrique. En Irak et au Yémen, des groupes liés à l'Iran ont utilisé ces appareils pour attaquer l'Arabie saoudite. Et, du Nigéria aux Emirats arabes unis, une dizaine de pays au moins ont eu recours à des drones chinois pour tuer leurs adversaires, indiquent des experts en défense.

« Cela va changer la donne », a affirmé Ben Wallace, le secrétaire britannique à la Défense, dans un discours prononcé l'an passé lors duquel il évoquait les lourdes pertes infligées à la Syrie par les drones turcs, propos renforcés par ce qui se passe actuellement en Ukraine. En solo ou en escadrilles, ces appareils sont capables de surprendre des militaires et de détruire des blindés mal cachés ou peu protégés, une mission souvent réservée à des avions de guerre, beaucoup plus onéreux. Les drones peuvent voler en toute discrétion pendant 24 heures pour trouver les lacunes dans les systèmes de défense aérienne, participer au repérage des cibles des avions et de l'artillerie ou tirer leurs propres missiles. Les armées, et notamment l'armée américaine, cherchent actuellement à améliorer ses propres systèmes et à trouver un moyen d'abattre les drones sans utiliser de missiles qui coûtent plus cher que leur cible.

Chez les Turcs, un lot de six drones Bayraktar TB2 (*drone turc – photo de gauche*) avec bases terrestres et autres équipements essentiels coûte quelques dizaines de millions de dollars. C'est début 2020, dans le ciel de Syrie, que le TB2 s'est fait remarquer, et tout récemment en Ukraine, contre les chars russes.

Ce TB2 est né d'une frustration (*la Turquie n'était pas satisfaite des modèles proposés par les Etats-Unis et Israël*) et de la volonté de posséder un système dont Ankara aurait la maîtrise pour combattre le PKK kurde. Il est utilisé par les Ukrainiens dans le conflit qui les oppose avec la Russie.



L'un des plus chers, voire le plus cher, le drone de combat qui peut dès lors se ravitailler en vol. C'est le cas du X-47B américain, avion sans pilote, mesurant 18,92 mètres de long et 11,64 mètres d'envergure. La forme de l'avion est conçue pour des exigences de furtivité ou de faible observabilité pertinente. La soute à armes peut transporter 2.250 kg d'armes. Les opérations du X-47B UCAS contrôlé par ordinateur sont intelligentes et son système de contrôle de vol est autonome. La navigation de l'UCAS est contrôlée par un système hybride basé sur la vision du système de positionnement global (*GPS*). La trajectoire de vol est préprogrammée et ses opérations sont surveillées par un opérateur de mission. Il est équipé de capteurs électro-optiques (*EO*), infrarouges (*IR*), radar à ouverture synthétique (*SAR*), SAR inverse, indicateur de cible mobile au sol (*GMTI*), mesures de soutien électronique (*ESM*) et indicateur de cible mobile maritime (*MMTI*). Il comporte à la fois des mécanismes de sonde-et-rogue de l'US Navy et de perche-réceptacle de l'USAF pour le ravitaillement en vol autonome. L'avion a une vitesse subsonique d'environ 0,45M (≈ 560 km/h) et une portée d'environ 3.380 km. L'UCAS peut voler jusqu'à une altitude maximale de 12.200 mètres.



Nous avons déjà parlé du MQ 9 Reaper, drone de combat présent dans l'armée de l'air et de l'espace : environ 12 millions d'euros l'unité, longueur de 11 m, envergure de 20 m, rayon d'action de 1.850 km, autonomie de 42 h de vol (*environ 6.000 € par heure de vol*), armé de missiles ou de bombes guidées par laser.

Le modèle le plus impressionnant est actuellement le Zephyr S (*Airbus Defense and*

Space) avec une envergure de 28 m, une autonomie de 26 jours (*usage de panneaux solaires*), pouvant voler à plus de 20.000 m. Au sein de l'armée de l'air et de l'espace, l'arrivée des drones Reaper et, à l'avenir, de l'Européen Male RPS (*Medium Altitude Long Endurance Piloted Aircraft Système – Système d'avion télépiloté à moyenne altitude et longue endurance*), engendre d'importantes modifications dans l'affectation des personnels. Par exemple, la 33^{ème} ESRA de la base de Cognac, actuellement forte de 280 hommes et femmes, dont 120 affectés aux 30 équipages de Reaper, devrait voir ses effectifs tripler d'ici 2030. Une équipe de Reaper comporte 4 aviateurs : 2 pour la composante pilotage et 2 pour la composante renseignement.

L'armée de terre compte, quant à elle, environ 300 télépilotes spécialisés dans le pilotage de drones tactiques ou de mini-drones, et de 2.300 télépilotes non spécialistes.

La Marine nationale a ouvert son école de télépilotes de drones aériens sur la base aéronavale de Lann Bihoué en septembre 2019 : à ce jour, environ 450 opérateurs ont reçu une formation dans cette école.

Le mini ou micro-drone est généralement peu autonome et utilisé pour la surveillance d'où son surnom de "jumelles déportées" pour observer au-dessus d'un obstacle ou d'une zone à risque. Ces drones sont bien moins chers et plus simples à mettre en œuvre. Ils sont ainsi plus discrets et leur perte est moins grave que celle d'un seul appareil conventionnel, et à



Le drone Anafi 4K de Parrot.

fortiori de son pilote. De plus, ces micro-drones peuvent évoluer soit isolés ou en petit groupe, soit en essaim (*repérages, sabotages, surveillances ou frappes simultanées*). De son côté, l'armée française vient d'acheter, à la société française Parrot, 300 micro-drones (60% pour l'armée de terre, 28% pour la marine et 12% pour l'armée de l'air et de l'espace) qui seront destinés à des missions de reconnaissance et de renseignement. C'est un bijou de technologie qui répond à un besoin opérationnel des trois armées. Il s'agit du mini-drone quadricoptère Anafi 4K de Parrot de 500 gr (28 cm sur 37) équipé d'un zoom 32x, de la vidéo HDR en 4K et de fonctions d'imagerie thermique (*détection de cibles de taille humaine possible jusqu'à 2 km de distance et une précision d'environ 15 cm de détail*), et d'une autonomie de vol de 32 minutes.

La diversité des drones, la multiplicité des appareils, la facilité d'emploi, la petite taille de certains les rendent particulièrement dangereux. Cela d'autant plus que l'on assiste à une prolifération de ce type d'engins, dont l'usage, quand ils sont "civils", peut être détourné à des fins terroristes : exemple avec l'Etat islamique (*EI ou Daesh*), en Irak, en Syrie... C'est aussi un produit consommable pour l'usage de certains drones peu coûteux, que ce soit pour lancer des attaques saturantes, guider les tirs d'artillerie, leurrer une défense aérienne...

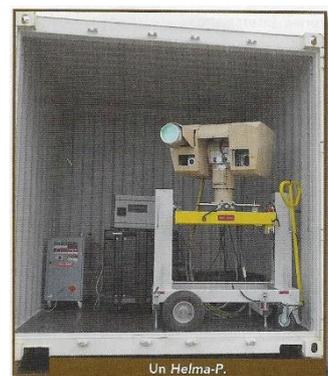
Deux types de défense sont actuellement mis en œuvre :

- ✚ Brouillage des communications avec par exemple le programme MILAD (*moyens mobiles de lutte anti-drones*) concrétisé par la livraison de 18 systèmes de détection et de neutralisation ainsi que par celle d'une trentaine de fusils brouilleurs "Nerod". Le Nerod F5 est un brouilleur hyper-fréquences ;
- ✚ Destruction du drone. Le 7 juillet 2021 donna lieu à une démonstration de la destruction en vol d'un mini-drone au moyen d'un laser, un système expérimental appelé "Helma-P" que les armées espèrent opérationnel en 2024. Ce système, développé par la PME française Cilas, est une nouvelle arme qui contient un système de détection du drone et un laser qui permet de le neutraliser.



Le fusil brouilleur de drones Nerod F5.

Dans la lutte anti-drone, la DGA a lancé cette année son programme "Parad anti-drones" qui prévoit des investissements d'environ 350 millions d'euros sur 11 ans. Pour information, l'Israël aurait mis au point un dispositif laser (*opérationnel dans les 3 ou 4 ans à venir*) d'une puissance de 100 kilowatts capable d'abattre des engins jusqu'à 20 km de distance. Mais le laser ne constitue pas non plus l'arme ultime contre les drones. L'armée réfléchit à des drones intercepteurs de drones ou à des armes électromagnétiques à énergie dirigée.



Un Helma-P.

Les armes létales autonomes

Drones tueurs autonomes : il fallait s'y attendre.

Malgré une superbe vidéo publiée en novembre 2017 appelant à bannir les drones armés et automatiques, les drones destinés à tuer ont séduit les armées un peu partout sur la planète. On se doutait bien que la raison du commerce des armes allait l'emporter sur tout autre raison.

Le site spécialisé Defense One rapporte les propos de Zeng Yi, un responsable de la société Norinco, 3^{ème} dans le domaine de la défense en Chine, "*sur les futurs champs de bataille, il n'y a plus d'humains qui combattront*". Il reste probable que des humains soient tout de même les cibles des robots volant armés... Un détail intéressant : les drones tueurs qui ont été dévoilés publiquement présentent peu de points communs avec les drones de loisirs et les drones professionnels...

Système d'armes létales autonome - "SALA"

Un **système d'armes létales autonome (SALA)** ou **robot tueur** (*en anglais, "lethal autonomous weapon" ou LAW, "lethal autonomous weapon system" ou LAWS, "autonomous weapon system" ou AWS, "robotic weapon", "killer robot" ou "slaughterbot"*) est un automate capable de mener une action létale de manière automatisée sans intervention humaine. Il peut s'agir, mais pas seulement, d'un drone ou d'un système fixe tel le "Samsung SGR-A1" (*robot militaire sentinelle*) utilisé par l'armée sud-coréenne à la frontière avec la Corée du Nord. Cette terminologie date des années 2010, mais sa définition n'est pas encore totalement arrêtée en 2020.

D'après une communication de l'Organisation des Nations unies de 2018, les robots sont sur le point d'être dotés d'une intelligence artificielle. Actuellement, dans l'immense majorité des armées régulières, l'ouverture du feu reste conditionnée à une décision humaine. L'intégration de systèmes d'armes létales autonomes au sein des armées françaises fait partie d'un des avis demandés par la ministre des Armées Florence Parly au COMEDEF en 2020.

Lors de la fusillade à Dallas en 2016, la police américaine a fait pour la première fois usage d'un robot armé télécommandé pour éliminer Micah Johnson, 25 ans, assassin de 5 policiers retranché dans un garage. Mais il était téléguidé et le tir ordonné par l'opérateur.

La première utilisation au combat de systèmes d'armes létales autonomes tels que le "Kargu-2" de STM et d'autres munitions rôdeuses d'origine turque a eu lieu en 2020 durant la deuxième guerre civile libyenne.

Définition de l'autonomie pour une arme

Le terme *autonome* a des significations différentes selon les domaines d'étude. En ingénierie, il peut faire référence à la capacité d'une machine à fonctionner sans interventions humaines. En philosophie, il peut faire référence à l'indépendance morale d'un individu. En sciences politiques, il peut faire référence à la capacité d'une région à s'autogouverner. En termes de développement d'armes militaires, l'identification d'une arme comme étant autonome n'est pas aussi claire que dans d'autres domaines. La norme spécifique impliquée dans le concept d'autonomie peut varier énormément entre différents chercheurs, nations et organisations.

Différentes personnes ont différentes définitions de ce qui constitue une arme autonome létale. Heather Roff, rédactrice à la "Case Western Reserve University School of Law", décrit les systèmes d'armes létales autonomes comme "des systèmes d'armes, capables d'apprendre et d'adapter leur fonctionnement en réponse à des circonstances changeantes dans l'environnement dans lequel elles sont déployées, ainsi que capables de prendre des décisions de tir par elles-mêmes". Cette définition des systèmes d'armes létales autonomes propose un seuil assez élevé comparativement aux définitions d'autres universitaires.

Des universitaires tels que Peter Asaro et Mark Gubrud abaissent le seuil définissant qu'un système d'armes létales autonome. Ils estiment que tout système d'armes capable de libérer une force létale sans l'opération, la décision ou la confirmation d'un superviseur humain peut être considéré comme autonome. Selon Gubrud, un système d'armes fonctionnant partiellement ou totalement sans intervention humaine est considéré comme autonome. Il affirme qu'un système d'armes n'a pas besoin d'être capable de prendre des décisions complètement seul pour être qualifié d'autonome. Au contraire, il devrait être considéré comme autonome dès qu'il participe activement à une ou plusieurs parties du processus de préparation, depuis la recherche de la cible jusqu'au tir final.

D'autres organisations placent le seuil des systèmes d'armes létales autonomes à un niveau plus élevé. Le ministère de la Défense du Royaume-Uni définit les systèmes d'armes létales autonomes comme "des systèmes capables de comprendre une intention et une direction de niveau supérieur. À partir de cette compréhension et de la perception de son environnement, un tel système est capable de prendre les mesures appropriées pour atteindre l'état souhaité. Il est capable de décider d'un plan d'action, à partir d'un certain nombre d'alternatives, sans dépendre de la surveillance et du contrôle humains - un tel engagement humain avec le système peut néanmoins être présent. Si l'activité globale d'un aéronef télépiloté autonome est prévisible, les actions individuelles peuvent ne pas l'être".

La conclusion d'un traité entre États nécessite une définition communément acceptée de ce qui constitue exactement une arme autonome.

Systèmes défensifs automatiques

La plus ancienne arme létale à déclenchement automatique est la mine terrestre, utilisée depuis au moins les années 1600, et les mines marines, utilisées depuis au moins les années 1700. Les mines antipersonnel sont interdites dans de nombreux pays par le traité d'Ottawa de 1997, des exceptions notables étant les États-Unis, la Russie et une grande partie de l'Asie et du Moyen-Orient.

Certains exemples actuels de SALA sont les systèmes de protection active automatisés tueurs, tels que les systèmes d'arme rapprochés guidés par radar utilisés pour défendre les navires (*par exemple, le Phalanx CIWS américain*). Ces systèmes sont capables d'identifier et d'attaquer de manière autonome des missiles, des roquettes, des tirs d'artillerie, des aéronefs et des navires de surface en approche, selon des critères définis par l'opérateur humain.

Des systèmes similaires existent pour les chars d'assaut, comme l'Arena russe, le Trophy israélien et l'AMAP-ADS allemand. Plusieurs types de fusils de sentinelle stationnaires, qui peuvent tirer sur des humains et des véhicules, sont utilisés en Corée du Sud et en Israël. De nombreux systèmes de défense antimissile, comme le Dôme de fer israélien, ont également des capacités de ciblage autonome. Les tourelles automatiques installées sur des véhicules militaires sont des systèmes d'arme téléopérée.

La principale raison pour laquelle il n'y a pas d'humain dans la boucle dans ces systèmes est la nécessité d'une réponse rapide. Ces systèmes ont généralement été utilisés pour protéger le personnel et les installations contre des ennemis ou des projectiles en approche.

Systèmes offensifs autonomes

Les systèmes offensifs autonomes comprendraient les drones de combat. Le prototype de drone de combat non armé BAE Systems Taranis à propulsion par réaction pourrait conduire à un Système de combat aérien du futur capable de rechercher, d'identifier et de localiser des ennemis de manière autonome, mais qui ne peut s'engager avec une cible que lorsque le commandement de la mission l'autorise. Il peut également se défendre contre les avions ennemis. Le drone Northrop Grumman X-47B peut décoller et atterrir sur des porte-avions (*démonstration en 2014*) ; il fait partie du programme américain "Unmanned Carrier-Launched Airborne Surveillance and Strike" (*système de surveillance et de frappe aéroporté sans pilote, lancé d'un porte-avions*).



Ci-contre : Land Rover Defender serbe tractant une remorque avec le robot de combat chenillé "Miloš".

À mesure que la technologie progresse, les futures applications des véhicules sous-marins sans pilote pourraient inclure le déminage, la pose de mines, la mise en réseau des capteurs anti-sous-marins dans les eaux contestées, la patrouille avec un sonar actif, le réapprovisionnement des sous-marins habités, et devenir des plateformes de missiles à faible coût. En 2018, la "Nuclear Posture Review" des États-Unis a allégué que la Russie développait une nouvelle torpille sous-marine autonome intercontinentale, à armement nucléaire et à propulsion nucléaire nommée "Status-6 Poseidon".

La Russie développe activement des missiles dotés d'intelligence artificielle, des drones, des véhicules sans pilote, des robots militaires et des robots médicaux.

Le ministre israélien Ayoob Kara a déclaré en 2017 qu'Israël développe des robots militaires, y compris des robots aussi petits que des mouches.

En octobre 2018, Zeng Yi, un cadre supérieur de l'entreprise de défense chinoise Norinco, a prononcé un discours dans lequel il a déclaré que sur les futurs champs de bataille, il n'y aura pas de personnes qui se battent et que l'utilisation d'armes létales autonomes dans la guerre est inévitable. En 2019, le secrétaire américain à la Défense Mark Esper a fustigé la Chine pour avoir vendu des drones capables de tuer sans interventions humaines.

L'armée britannique a déployé de nouveaux véhicules sans pilote et des robots militaires en 2019.

La marine américaine développe des flottes fantômes de navires sans équipage.

En 2020, un drone Kargu-2, de conception turque, a traqué et attaqué une cible humaine en Libye, selon un rapport du Groupe d'experts sur la Libye du Conseil de sécurité des Nations unies, publié en mars 2021. C'était peut-être la première fois qu'un robot tueur attaquait des êtres humains.

Questions éthiques et juridiques

La politique américaine actuelle stipule que "Les systèmes d'armes autonomes doivent être conçus pour permettre aux commandants et aux opérateurs d'exercer des niveaux appropriés de jugement humain lors de l'utilisation de la force". Toutefois, la politique exige que les systèmes d'armes autonomes qui tuent des personnes ou utilisent la force cinétique, en sélectionnant et en engageant des cibles sans autre intervention humaine, soient certifiés conformes aux niveaux appropriés et à d'autres normes, et non que ces systèmes d'armes qui ne peuvent pas respecter ces normes soient donc interdits.

Les chasseurs tueurs semi-autonomes qui identifient et attaquent des cibles de manière autonome ne nécessitent même pas de certification. Le secrétaire adjoint à la Défense Robert Work a déclaré en 2016 que le ministère de la Défense ne déléguerait pas l'autorité létale à une machine pour qu'elle prenne une décision, mais qu'il pourrait avoir à reconsidérer cela, car des régimes autoritaires pourraient le faire.

En octobre 2016, le président Barack Obama a déclaré qu'au début de sa carrière, il se méfiait d'un avenir dans lequel un président américain faisant usage de la guerre des drones pourrait mener des guerres perpétuelles dans le monde entier, et beaucoup d'entre elles secrètes, sans aucune responsabilité ou aucun débat démocratique.

Aux États-Unis, l'intelligence artificielle liée à la sécurité relève depuis 2018 de la "National Security Commission on Artificial Intelligence" (*Commission de sécurité nationale sur l'intelligence artificielle*).

Le 31 octobre 2019, le ministère de la Défense des États-Unis a publié l'ébauche d'un rapport exposant cinq principes pour l'intelligence artificielle militarisée et formulant 12 recommandations pour l'utilisation éthique de l'intelligence artificielle par le ministère de la Défense qui garantirait qu'un opérateur humain serait toujours en mesure de regarder dans la "boîte noire" et de comprendre le processus de la chaîne de mise à mort. La manière dont le rapport sera mis en œuvre constitue une préoccupation majeure.

Violations possibles de l'éthique et des lois internationales

Stuart Russell, professeur d'informatique à l'Université de Californie à Berkeley, a déclaré que le système SALA le préoccupait, car il le jugeait contraire à l'éthique et inhumain. Le principal problème de ce système est qu'il est difficile de distinguer les combattants des non-combattants.

Certains s'inquiètent de savoir si les SALA violent le droit international humanitaire, en particulier le principe de distinction, qui exige la capacité de distinguer les combattants des non-combattants, et le principe de proportionnalité, qui exige que les dommages causés aux civils soient proportionnels à l'objectif militaire. Cette préoccupation est souvent invoquée comme une raison d'interdire complètement les robots tueurs, mais il est douteux qu'elle puisse être un argument contre les SALA qui ne violent pas le droit international humanitaire.

Un rapport publié en 2021 par le Service de recherche du Congrès américain affirme qu'il n'existe pas d'interdictions juridiques nationales ou internationales sur le développement et l'utilisation des SALA, bien qu'il reconnaisse les discussions en cours dans le cadre de la Convention des Nations unies sur certaines armes classiques (CCAC).

Certains disent que les armes autonomes brouillent les limites de la responsabilité d'un meurtre particulier. Le philosophe Robert Sparrow soutient que les armes autonomes sont causalement, mais pas moralement responsables, comme les enfants soldats. Dans chaque cas, il affirme qu'il existe un risque d'atrocités sans sujet approprié à tenir pour responsable, ce qui viole le droit de la guerre. Thomas Simpson et Vincent Müller soutiennent qu'ils peuvent faciliter l'enregistrement de qui a donné quel ordre. De même, Steven Umbrello, Phil Torres et Angelo F. De Bellis soutiennent que si les capacités techniques des SALA sont au moins aussi précises que celles des soldats humains, alors, étant donné les lacunes psychologiques des soldats humains dans la guerre, seuls ces types de SALA éthiques devraient être utilisés. De même, ils proposent d'utiliser l'approche de conception sensible aux valeurs comme cadre potentiel pour concevoir ces lois afin de les aligner sur les valeurs humaines et le droit international humanitaire. En outre, les violations potentielles du droit international humanitaire par les SALA ne sont - par définition - applicables que dans des contextes de conflit qui impliquent la nécessité de faire la distinction entre les combattants et les civils. En tant que tel, tout scénario de conflit dépourvu de la présence de civils - c'est-à-dire dans l'espace ou en haute mer - ne se heurterait pas aux obstacles posés par le droit international humanitaire.

Campagnes visant à interdire les SALA

La perspective des SALA a suscité un débat important, notamment sur le risque de voir des robots tueurs parcourir la terre - dans un avenir proche ou lointain. En juillet 2015, plus de 1.000 experts en intelligence artificielle ont signé une lettre mettant en garde contre la menace d'une course à l'armement en matière d'intelligence artificielle et appelant à une interdiction des armes autonomes. La lettre a été présentée à Buenos Aires lors de la 24^{ème} Conférence internationale conjointe sur l'intelligence artificielle.

Selon certaines sources, les armes entièrement automatisées abaisseraient le seuil de déclenchement de la guerre, car les soldats seraient retirés du champ de bataille et le public serait éloigné de l'expérience de la guerre, ce qui donnerait aux hommes politiques et aux autres décideurs plus de latitude pour décider du moment et de la manière d'entrer en guerre. Ils préviennent qu'une fois déployés, ces armes rendraient le contrôle démocratique de la guerre plus difficile : cela pourrait recentraliser le pouvoir entre quelques mains en exigeant que très peu de personnes fassent la guerre.

Quelques drones qualifiés de tueurs

Que sont les drones tueurs "Switchblade", que les États-Unis auraient fourni à l'Ukraine ?

Joe Biden avait annoncé l'envoi de drones américains à l'armée ukrainienne pour sa défense face à l'envahisseur russe.

Guerre en Ukraine - L'aide étrangère pour l'armée ukrainienne s'est intensifiée, alors que l'invasion russe a débuté depuis le 24 février 2022.

Le président américain Joe Biden avait annoncé le 16 mars 2022 l'envoi d'une centaine de drones, ce qui illustrait son engagement à donner à l'Ukraine des systèmes perfectionnés pour sa défense.



Ci-contre : Drone Switchblade 300 de l'entreprise AeroVironment

Selon des responsables du Congrès américain à NBC News, il s'agirait de drones fabriqués par l'entreprise américaine AeroVironment appelés "Switchblade", une arme redoutable à usage unique capable de frapper des troupes au sol pour le "Switchblade 300", ou de détruire un tank ou un poste d'artillerie pour le "Switchblade 600".

Le Switchblade" est qualifié d'arme kamikaze ou suicide, équipé de son propre système de guidage et de caméras. Il peut être installé en quelques minutes et lancé à partir d'un tube.

Il peut être programmé pour frapper automatiquement des cibles à des kilomètres et dirigé autour d'objectifs jusqu'à ce que le moment soit venu de frapper, précise NBC News. AeroVironment affirme que le 600 peut voler pendant 40 minutes et jusqu'à 80 kilomètres.

Ces modèles "Switchblade" volent beaucoup plus vite que les drones turcs "Bayraktar TB2" que l'Ukraine utilise jusqu'à présent pour infliger des dégâts à l'armée russe, et ils pourraient vraisemblablement pénétrer ses défenses aériennes.

Selon certaines estimations, le Switchblade 300 coûterait 6.000 dollars (5.440 euros), un coût plutôt modique pour un tel appareil dans le monde de l'armement, qui favoriserait une production rapide et massive.

Sur la guerre en Ukraine et sa possible implication, la société AeroVironment s'est fendue d'un sobre communiqué, affichant sa position : "Nous soutenons nos alliés et nos nations souveraines dans leur droit de protéger leur patrie et leur vie même lorsque ce droit fondamental est menacé. AeroVironment se tient aux côtés du peuple ukrainien et de l'ensemble de l'OTAN."

Par le passé, l'armée américaine a utilisé le "Switchblade" au combat dans des circonstances limitées en Afghanistan et ailleurs, mais n'a pas rendu public ce fait, ont déclaré à NBC News des sources proches du dossier.

Phoenix Ghost, ce mystérieux drone que les États-Unis livrent à l'Ukraine



Les États-Unis livrent actuellement des drones Phoenix Ghost à l'Ukraine pour faire face à l'invasion russe. Des engins volants mystérieux, sur lesquels très peu d'informations ont émergé.

Ce que l'on sait, c'est qu'ils sont très mystérieux pour le moment. Sur le plateau de la chaîne de télévision américaine CNN, le journaliste Tom Foreman évoque, en ces termes, les nouveaux drones que les États-Unis ont annoncé vouloir livrer à l'Ukraine pour faire face à l'invasion russe. Le nom de ces engins volants sans pilote à bord : Phoenix Ghost. Des appareils jamais vus auparavant, souligne CNN, lundi 2 mai 2022. Voici ce que l'on sait sur ce modèle de drone, dont 121 exemplaires sont en cours de livraison à l'armée

ukrainienne.

Les drones Phoenix Ghost présentent des capacités similaires à ceux de la série Switchblade, a précisé John Kirby, porte-parole du département de la Défense des États-Unis, le 21 avril, en annonçant que ces engins faisaient partie de la nouvelle enveloppe de 800 millions de dollars (758 millions d'euros) d'aide militaire américaine allouée à l'Ukraine. Les États-Unis fournissent déjà des drones Switchblade à l'Ukraine et des militaires ukrainiens ont été formés à leur maniement sur le sol américain. Ce type d'engin est décrit par plusieurs médias comme "kamikaze".

La Chine

Présenté lors du salon Moks 2019 qui s'est tenu en Russie, l'un des derniers-nés des drones tueurs est un modèle chinois, le "Blowfish A3" de la société Ziyang. C'est un hélicoptère piloté à distance, capable de vols autonomes, et équipé d'une mitrailleuse. Elle peut être remplacée par des mini roquettes ou des grenades, à hauteur de 15 kilos de charge utile. Son autonomie est de 90 minutes, avec un rayon d'action de 80 km. Selon Ziyang, il est capable de vols totalement automatisés, sans intervention humaine.



La Russie

Selon Popular Mechanics, le concept de drone tueur présenté par la Zhukovsky Air Force Academy russe repose sur un système destiné à voler en essaim ! Chaque appareil est autonome, équipé d'une charge explosive, et vole avec une centaine de petits camarades tueurs. Plus conventionnel, le "ZALA-KYB" de Kalashnikov est une aile kamikaze équipée d'une charge explosive. Le Lancet, toujours de Kalashnikov, est un appareil entre l'aile et la roquette, à mission unique.

Jusqu'à la miniaturisation ?



Le monde des drones de très petite taille est en pleine mutation. Ces porteurs aériens pourront embarquer toutes sortes de mini-capteurs ou mini charges explosives. Quels sont les enjeux économiques et opérationnels de cette révolution culturelle et technologique ?

Les futurs systèmes de drones seront plus compacts, plus silencieux et indétectables, plus nombreux, bon marché - jetables pour la plupart - déployables en essaims, plus intelligents et adaptatifs, à la fois individuellement et collectivement, plus endurants et discrets et surtout plus envahissants grâce à leur capacité de s'insinuer dans des environnements complexes tels que des faux plafonds, conduites d'aération, égouts, etc. Ils n'offriront finalement que peu de répit et de zones de sécurité aux futurs

combattants, mais constitueront en retour les compagnons indispensables à la progression des forces au sol. Sur un plan éthique, ces futurs systèmes ne seront plus contrôlés individuellement, mais collectivement, avec des capacités d'observation et d'action démultipliées qui rendront difficile une supervision humaine exhaustive et le contrôle préalable des règles d'engagement par un opérateur humain.

En conclusion, disons que ces systèmes sont d'ores et déjà des "armes stratégiques" faisant appels à de nouvelles méthodes d'emploi et de protection.

ANNEXE n° 3

Défense "européenne"

La diplomatie et la défense européennes sont discutées depuis les origines du projet européen. Un projet de **Communauté européenne de défense (CED)** est même envisagé dès 1954, avant la signature du traité de Rome en 1957. La CED est finalement rejetée par le Parlement français. Mais l'idée de doter l'Europe de compétences en politique étrangère et de défense perdure. Il faudra attendre jusqu'en 1992 pour qu'elle se concrétise, dans le cadre du traité de Maastricht.

La **politique de défense** est elle aussi une prérogative essentiellement nationale. En Europe, la France est à nouveau le pays disposant des principales forces armées depuis le retrait du Royaume-Uni. Elle est également la seule à disposer d'un arsenal nucléaire.

Le continent se trouve sous la protection de l'**OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique nord)** : 21 des 27 pays de l'UE en sont actuellement membres : la Finlande et la Suède devraient très bientôt les rejoindre (*eu égard le conflit russo-ukrainien actuel*) - leur voisin le Danemark y est membre depuis le 24 août 1949. Les deux organisations, EU et OTAN, œuvrent en coopération, prennent soin de ne pas se faire concurrence et assurent la sécurité de l'ensemble de l'Union selon une alliance d'assistance mutuelle en cas de conflit.

Sur le plan opérationnel, certains pays européens sont engagés sur le plan militaire à l'étranger. C'est surtout le cas de la France encore présente dans la région du Sahel et du Sahara (*opération Serval de janvier 2013 à juillet 2014 puis Barkhane en juillet 2014*) ainsi qu'au Moyen-Orient (*opération Chammal en septembre 2014*). La France est néanmoins rejointe par plusieurs partenaires européens dans la lutte contre l'Etat islamique, avec un soutien logistique fourni par l'Espagne, l'Allemagne, la Belgique et le Danemark.

S'il n'existe pas à proprement parler d'armée européenne, l'UE est cependant compétente pour mener des opérations militaires, pour lesquelles ses Etats membres déploient des soldats. Ces missions sont conduites au titre de la politique de sécurité et de défense commune (**PSDC**) et financées via le mécanisme Athena, destiné à pourvoir aux besoins financiers communs des opérations militaires européennes. Actuellement, l'UE en mène six à travers le monde : EUFOR ALTHEA (*maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine*), EUNAVFOR Atalanta (*lutte contre la piraterie dans la Corne de l'Afrique*), EUTM Somalia (*formation de l'armée somalienne*), EUTM Mali (*formation de l'armée malienne*), EUTM RCA (*formation de l'armée centrafricaine*) et EUNAVFOR MED, dite opération Irini (*application de l'embargo sur les armes imposé à la Libye*).

Au sein de l'UE, outre l'engagement sur le terrain, il existe de fortes disparités entre Etats membres en termes de dépenses militaires. Certains, à l'instar de la Pologne, des pays baltes ou encore de la Roumanie, y consacraient plus de 2 % de leur PIB en 2019, quand d'autres, tels que la Belgique, Malte et l'Irlande, n'y réservaient que moins de 1 % de leur PIB.

La politique de sécurité et de défense commune (PSDC) – mise à jour le 31.08.2021

La politique de sécurité et de défense commune (**PSDC**) donne à l'Union européenne la possibilité d'utiliser des moyens militaires et civils pour répondre aux crises internationales. En 2021, 16 opérations sont en cours en Europe, en Afrique et au Moyen-Orient.

Parmi les six opérations militaires menées par l'Union européenne dans le monde figure EUTM Somalia, qui a pour mission depuis 2010 de former l'armée somalienne - Crédits : European External Action Service / Flickr CC BY-NC-ND 2.0

Les objectifs de la politique de sécurité et de défense commune (**PSDC**, anciennement *politique européenne de sécurité et de défense, PESD*) sont définis à l'article 42 du traité sur l'Union européenne (**TUE**).

Celui-ci affirme que l'UE peut avoir recours à des moyens civils et militaires en dehors de l'Union "afin d'assurer le maintien de la paix, la prévention des conflits et le renforcement de la sécurité internationale conformément aux principes de la charte des Nations unies".

Sans remettre en cause le caractère spécifique des politiques de sécurité et de défense de chaque Etat membre (*notamment développées dans le cadre de l'OTAN, dont 21 des 27 pays de l'UE sont membres*), la PSDC poursuit également l'objectif de définir progressivement une "politique de défense commune de l'Union". "Elle conduira à une défense commune, dès lors que le Conseil européen, statuant à l'unanimité, en aura décidé ainsi", précise le traité.

L'UE ne possédant pas d'armée, les capacités civiles et militaires qu'elle est en mesure de mobiliser sont mises à sa disposition par les Etats membres lorsqu'une mission est lancée par le Conseil. La PSDC sert de cadre pour identifier ces capacités, les coordonner et les utiliser de façon autonome.

Les Etats membres peuvent mettre en œuvre un certain nombre d'opérations communes de sécurité et de défense. Celles-ci incluent (*art. 43 TUE*) :

- les actions conjointes en matière de désarmement,
- les missions humanitaires et d'évacuation,

- les missions de conseil et d'assistance en matière militaire,
- les missions de prévention des conflits et de maintien de la paix,
- les missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris les missions de rétablissement de la paix et les opérations de stabilisation à la fin des conflits.

La PSDC vise également à lutter contre le terrorisme, y compris par le soutien apporté à des pays tiers sur leur territoire. L'UE est actuellement présente sur 3 continents, où sont déployées 16 missions civiles ou militaires (*plus de 30 ont été lancées depuis le lancement de la PSDC*).

Six opérations militaires sont ainsi en cours :

- en Méditerranée (*mission pour faire respecter l'embargo sur les armes imposé à la Libye EU NAVFOR MED IRINI lancée en 2020*),
- en République centrafricaine (*mission de formation des forces armées EUTM RCA lancée en 2016*),
- au Mali (*mission de formation militaire EUTM lancée en 2013*),
- en Somalie (*mission de formation militaire EUTM lancée en 2010*),
- sur les côtes somaliennes (*opération navale NAVFOR ATALANTA contre la piraterie lancée en 2008*),
- en Bosnie-Herzégovine (*mission de maintien de la paix EUFOR ALTHEA lancée en 2004*).

En 2003, la première mission militaire commune fut l'opération EUFOR Concordia. L'opération avait pour but de stabiliser l'ouest de la Macédoine du Nord (*ex-ancienne république yougoslave de Macédoine*), après l'insurrection albanaise de 2001, l'un des conflits armés des guerres de Yougoslavie.

L'UE "mène / a mené" parallèlement 10 missions civiles de police et de soutien aux forces de sécurité ou à l'État de droit, de renforcement capacitaire ou d'assistance aux frontières au titre de la PSDC :

- en Europe (*EULEX au Kosovo, EUAM en Ukraine, EUMM en Géorgie*),
- au Moyen-Orient (*EUPOL COPPS et EUBAM Rafah dans les Territoires palestiniens et EUAM en Irak*),
- en Afrique (*EUBAM en Libye, EUCAP SAHEL au Mali, EUCAP SAHEL au Niger et EUCAP Somalie*).

Comprendre la nature et les objectifs d'une mission européenne par son sigle

Missions civiles :

EULEX = EU Rule of Law Mission (*mission état de droit*)

EUPOL = EU Police Mission (*mission de police*)

EUMM = EU Monitoring Mission (*mission d'observation*)

EUCAP = EU Capacity Building Mission (*mission de renforcement des capacités*)

EUAM = EU Advisory Mission (mission de conseil)

Opérations militaires :

EUFOR = EU Force (*force opérationnelle de l'UE*)

EU NAVFOR = EU Naval Force (*force navale européenne*)

EUTM = EU Training Mission (*mission de formation de l'UE*)

Les organes de la PSDC

Plusieurs structures permanentes participent à la mise en œuvre de la PSDC.

Le haut représentant de l'Union pour les Affaires Étrangères conduit la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE (PESC), dont la PSDC fait partie intégrante. Sous son autorité, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), créé par le traité de Lisbonne, est notamment chargé de piloter les composantes civiles et militaires dont dispose l'UE pour la gestion des crises (*ou "réaction aux crises"*).

Une coordination est nécessaire car les capacités militaires mises à disposition de l'UE relèvent du Conseil de l'UE, alors que les outils civils sont principalement de la compétence de la Commission européenne. Or, pour répondre à une même crise, plusieurs missions peuvent être mises en place parallèlement. C'est par exemple le cas au Mali avec les missions militaire EUTM Mali (*formation des forces armées*) et civile EUCAP SAHEL Mali (*conseil relatif à la réforme malienne du secteur de la sécurité*).

Constitué de représentants des États, le Comité politique et de sécurité (COPS) exerce, sous l'autorité du Conseil et du haut représentant de l'UE pour les Affaires étrangères, le contrôle politique et la direction stratégique des opérations de gestion des crises.

Sous sa direction, la capacité civile de planification et de conduite (CPCC) assure la direction des opérations civiles, tandis que le Comité militaire de l'Union européenne (CMUE) dirige les actions militaires. L'État-major militaire de l'UE (EMUE) planifie et exécute les décisions du CMUE, notamment grâce à sa capacité militaire de planification et de conduite, désignée par son acronyme anglais MPCC. Créé par une décision du Conseil en juin 2017, ce centre de commandement commun des missions militaires à mandat non exécutif (*missions d'observation ou de formation*) est aujourd'hui considéré comme un embryon de "quartier général" des forces armées de l'UE.

Enfin, l'Agence européenne de défense (AED) vise à améliorer les capacités militaires des États membres et à développer la défense européenne.

Une prise de décision intergouvernementale

Ce sont les États membres de l'UE qui définissent les orientations générales de la politique étrangère et de sécurité commune, exécutée par le haut représentant de l'Union.

Plus précisément, l'article 42 du TUE prévoit que les décisions relatives à la PSDC sont prises par le Conseil à l'unanimité, "sur proposition du Haut représentant de l'Union ou sur initiative d'un État membre".

Le haut représentant doit régulièrement consulter le Parlement européen sur les orientations et les choix fondamentaux faits en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense. Le Parlement peut également adresser des questions ou formuler des recommandations à l'attention du Conseil et du haut représentant de l'Union, et organise deux fois par an un débat sur la mise en œuvre de la PESC, y compris de la PSDC.

Les missions civiles sont financées par le budget de l'UE dédié à la PESC, tandis que les opérations militaires et de défense sont financées par les budgets nationaux des États membres (*à hauteur de leur contribution à ces opérations*). Un mécanisme ad hoc, baptisé Athena, a été mis en place en 2004 pour financer certains coûts communs. 26 États membres y contribuent, mais pas le Danemark qui a décidé de ne pas participer à ce volet de la PSDC.

Les évolutions de la PSDC

La politique étrangère et de sécurité commune (*PESC*) a été initiée par le traité de Maastricht, signé en 1992.

C'est ensuite le sommet franco-britannique de Saint-Malo, en 1998, qui a permis de définir le cadre et les objectifs de la politique européenne de sécurité et de défense (*PESD*), officiellement créée l'année suivante afin de gérer collectivement les crises internationales.

Cette dernière a pris son nom actuel de politique de sécurité et de défense commune (*PSDC*) avec le traité de Lisbonne, entré en vigueur en 2009, qui a créé le poste de haut représentant de l'UE et élargi le cadre d'action de l'UE en matière de sécurité et de défense (*actions conjointes de désarmement, conseil et assistance militaire, prévention des conflits et maintien de la paix, stabilisation à la fin des conflits*).

Ont également vu le jour avec le traité de Lisbonne :

- Une possibilité de coopération renforcée.

Le traité de Lisbonne a introduit la possibilité, pour les États qui le souhaitent, de se rassembler en groupe restreint pour avancer dans le domaine de la défense. L'article 42 TUE prévoit ainsi que les États dont les efforts de défense sont les plus importants peuvent décider d'augmenter ensemble leurs investissements, rapprocher leurs outils de défense, renforcer l'interopérabilité des matériels et participer à des programmes d'équipement dans le cadre de l'Agence européenne de défense.

Une telle "coopération structurée permanente", prévoyant notamment "l'augmentation régulière des budgets de la défense", a été établie en décembre 2017 entre 25 États (*tous les États membres sauf Malte et le Danemark*).

- L'Agence européenne de défense (*AED*)

L'Agence européenne de défense a été créée en 2004 pour améliorer progressivement les capacités militaires des États membres dans le domaine de la gestion des crises, promouvoir et renforcer la coopération européenne en matière d'armement.

Elle a également pour objectif de renforcer la base industrielle et technologique européenne (*BITDE*) dans le domaine de la défense, de créer un marché européen concurrentiel des équipements de défense et de favoriser la recherche dans ce domaine. Tous les États membres sauf le Danemark y participent.

- Un devoir d'assistance mutuelle

Le traité de Lisbonne a introduit, en son article 42.7, une clause de défense mutuelle. Celle-ci stipule qu'"au cas où un État membre serait l'objet d'une agression armée sur son territoire, les autres États membres lui doivent aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir".

Vers une Europe de la défense ?

La construction d'une Europe de la défense a fait l'objet de nombreux appels ces dernières années, notamment de la part du président français Emmanuel Macron et de la chancelière allemande Angela Merkel. Dans le sillage de la présidence américaine de Donald Trump de 2017 à 2021, la question de la dépendance aux États-Unis a été reposée avec force, tandis que le Brexit a suscité de nouvelles réflexions, les Britanniques ayant souvent fait blocage à une intégration européenne trop prononcée en termes de défense.

La coopération structurée permanente et la capacité militaire de planification et de conduite (*MPCC*), mises en place en 2017, sont de premières avancées concrètes vers une Europe de la défense.

Le 25 juin 2018, à l'appel de la France, neuf États membres de l'UE ont également lancé l'Initiative européenne d'intervention, abrégée IEI (*ou E2I en anglais*) : l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la France, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni (*malgré le Brexit*). La Finlande, la Norvège, la Suède et l'Italie s'ajoutent ensuite à cette liste, portant le nombre de participants à 13. L'objectif de l'IEI est de créer une structure militaire commune pour fixer des priorités stratégiques sur lesquelles les différents États-majors pourront travailler ensemble. L'IEI consiste en un secrétariat permanent mettant en liaison les autorités militaires des États, avec des discussions stratégiques deux fois par an, et une rencontre annuelle des ministres.

Les futures interventions menées sous la coupe de l'IEI pourront être de différentes natures, allant des opérations militaires classiques à l'assistance aux populations en cas de catastrophe naturelle. En février 2020, huit pays, dont la France, lancent une première opération de sécurité maritime (*Agénor*) dans le golfe Persique.

Par ailleurs, un Fonds européen de défense a été lancé le 1er janvier 2021, après deux programmes pilotes lancés en 2017. Le fonds a pour finalité de stimuler les projets transnationaux de coopération industrielle en matière de défense. Alors que la Commission européenne avait proposé de fixer un budget de 13 milliards d'euros dans le cadre du budget 2021-2027 de l'UE, le Conseil européen du 21 juillet 2020 l'a réduit à 7,9 milliards d'euros.

La définition d'une boussole stratégique

Les Etats membres ont entamé une réflexion autour de ce que les institutions européennes appellent une boussole stratégique (*strategic compass en anglais*). Concrètement, il s'agit d'un projet de livre blanc qui doit permettre d'élaborer une forme de stratégie globale de l'UE en matière de sécurité et de défense à l'horizon 2030. Une stratégie s'organisant autour de quatre volets : gestion de crise, résilience, développement capacitaire et partenariats. Entamé dans le cadre de la présidence allemande du Conseil de l'UE (*juillet-décembre 2020*), il doit être finalisé au cours de la présidence française du premier semestre 2022.

L'un des enjeux derrière cette boussole stratégique est en effet de parvenir à définir un consensus entre les 27 Etats membres de l'UE tant sur la perception des menaces qui pèsent sur leur sécurité que sur les moyens d'y faire face à 27. Or, par leur histoire, les pays européens disposent de cultures stratégiques différentes et n'ont pas nécessairement la même analyse des menaces et des priorités en matière de sécurité et de défense. La boussole stratégique consiste donc à identifier les priorités sur lesquelles les Européens sont prêts à s'investir collectivement sur les plans géopolitique et opérationnel.

L'Alliance atlantique : le cadre de la sécurité euro-atlantique

La France considère l'Alliance atlantique comme le fondement de la défense collective européenne.

Le lien transatlantique et la solidarité indivisible entre Alliés, au cœur de notre Alliance, sont essentiels pour nous aider à faire face aux menaces et défis auxquels nous sommes confrontés.

Comme le rappelle la RSDSN, en organisant en 2009 son retour dans le commandement militaire intégré de l'Alliance atlantique, tout en préservant son statut spécifique dans le domaine nucléaire, la France a pleinement reconnu la place que l'OTAN joue dans la défense de l'Europe.

La France a fortement soutenu l'investissement renouvelé de l'OTAN dans la défense collective (*article 5 du Traité*), concrétisé par les décisions prises aux sommets de Galles (2014) et de Varsovie (2016). Qu'il s'agisse de combiner fermeté et dialogue avec la Russie ou d'adapter sa posture de dissuasion et de défense, l'Alliance est parvenue à élaborer une approche équilibrée, dissuasive mais prévisible. D'une part, le déploiement successif de troupes, notamment françaises, dans le cadre de la présence avancée renforcée de l'OTAN (*eFP, enhanced Forward Presence*) dans les pays Baltes et en Pologne, a renforcé la sécurité à l'Est et au Nord de l'Europe. D'autre part, l'Alliance permet d'assurer une meilleure sécurisation des approches au Sud de l'Europe et participe, par des moyens navals en particulier, à la lutte contre le terrorisme et les risques en Méditerranée. L'OTAN reste un garant de l'interopérabilité des forces alliées et de la cohérence de leurs efforts d'équipements.

En outre, dans le sillage des déclarations communes entre l'Union européenne et l'Alliance Atlantique en 2016 (*déclaration de Varsovie*) et en 2018 (*déclaration de Bruxelles*), la coopération UE-OTAN a fait des progrès réguliers et substantiels, assurant ainsi la bonne complémentarité entre les initiatives des deux organisations et un renforcement mutuel. Les initiatives de l'Europe de la défense, qui participent de la remontée en puissance de l'ensemble commun de forces (« single set of forces ») des Européens, contribuent à renforcer l'OTAN.

ANNEXE n° 4

La France et l'Union Européenne confrontées au retour de la guerre

Extrait de l'écrit du jeudi 14 avril 2022 du général FAUGÈRES paru dans "Politique magazine, n°212"

Avec vingt ans de retard, les autorités françaises se rendent compte qu'elles ont sacrifié la défense de la patrie sur l'autel du management. Est-il trop tard ? La guerre est aux marches de l'Europe ou, plus précisément, à celles de l'Union européenne, ce grand marché qui pensait, il y a peu encore, que l'avenir appartenait à l'économie et à la finance mondialisée, annihilant à jamais les ferments de guerre. Reviennent en écho à cette réalité brutale les avertissements de deux anciens très récents chefs d'état-major des armées qui ont démissionné de leur fonction respectivement en 2017 et en 2021, décisions inédites sous la V^e République. L'un disait en substance qu'il devenait insupportable que le budget des armées soit la perpétuelle variable d'ajustement du budget de l'État. L'autre constatait simplement que nos armées n'étaient que des armées de « temps de paix ». Autrement dit, incapables de conduire des guerres modernes contre un « ennemi » bien doté et armé. Ainsi, nos « élites » redécouvrent depuis peu les vertus de l'institution militaire et l'intérêt de posséder des armées bien équipées et aussi entraînées à la nature la plus rude d'un conflit que l'on puisse supposer. L'aveuglement politique des années 90, affectent encore durablement les capacités opérationnelles de nos armées au regard des perspectives d'une guerre de haute intensité telle qu'elle se pratique aujourd'hui sous nos yeux en Ukraine.

Le 17 février 2022, avant l'irruption de la Russie en Ukraine, le rapport parlementaire présenté par Mme Patricia Mirallès et M. Jean-Louis Thériot sur « la préparation à la haute intensité » de nos armées renchérisait remarquablement sur un sujet aussi grave. Paradoxalement, ce qui semblait n'affecter aucun responsable politique, les armées se trouvaient de plus en plus engagées sur des théâtres d'opérations extérieures pour lutter contre le terrorisme ou participer aux missions de maintien de la paix ou humanitaires, ensemble auquel vint s'ajouter en 2015 l'opération Sentinelle sur le territoire national... L'incohérence est notoire dans ces mouvements contradictoires... Il faudrait revenir au Livre blanc sur la défense de 1994 qui décrivait, en maintenant la conscription, les formats des armées et qui retenait six scénarios d'engagement possibles dont un scénario du type de celui qui se déroule actuellement, à savoir la résurgence d'une menace existentielle : réveil de la Russie, montée en puissance de la Chine, de la Turquie, les désordres amenés par les printemps arabes. On peut généraliser cette situation à l'ensemble des pays européens toujours soumis à la tutelle nord-américaine, sous l'emprise de l'OTAN notamment et des « vertus » cachées de la mondialisation.

Pour faire face à la situation du jour d'une manière crédible en matière militaire, il nous manque vingt ans de délai, nécessaires à une réelle remontée en puissance des armées. Aujourd'hui, l'armée française est tributaire d'entreprises étrangères pour son armement de petit calibre et les munitions associées. C'est aussi le délai pour concrétiser massivement la dotation des unités opérationnelles en systèmes d'armes, reconstituer des stocks de maintenance de matériels ou alimenter les dépôts de munitions et les réserves. D'autant plus que nos armements sophistiqués, tributaires de composants électroniques souffrent, là encore, de nos dépendances industrielles et technologiques extérieures quand elles ne sont pas extra-européennes... Sans oublier la rareté des crédits alloués à l'entraînement. Certes, il y a eu le petit sursaut post-attentats de 2015 qui mit une fin – perçue comme temporaire à ce moment – à la déflation du personnel, puis un effort louable mais foncièrement insuffisant avec l'actuelle loi de programmation militaire votée en 2017, dont le véritable effort financier n'est prévu qu'à compter de... 2023 ! Il ne faut pas oublier également les nombreuses réformes structurelles d'organisation depuis la professionnalisation des armées : mutualisation entre armées, civilianisation des soutiens et de l'administration, externalisation encore de fonctions de soutien dit de métiers « civils », redéploiement des responsabilités budgétaires sous l'emprise de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) de 2001 mise en œuvre à partir de 2006, révision générale des politiques publiques appliquées aux armées avec brutalité à partir de 2008, enfin la nouvelle gouvernance du ministère de la Défense en 2013 qui dépossédait les chefs militaires de nombreuses responsabilités laissées alors aux mains d'une administration civile mettant en position de « clients » les armées face à des « fournisseurs » (*l'administration et les soutiens*) qui ne répondent pas aux chefs militaires de leurs lacunes et de leurs défaillances. Toutes ces réformes ont dissipé la disponibilité et la réactivité de nos forces pour un engagement massif, obéré leur autonomie d'action sur les théâtres, supprimé les réserves comprises comme superfétatoires au motif d'inutiles doublons ou d'une redondance coûteuse de moyens. Dans un tel contexte de rejet de la puissance militaire, et sans le secours d'études prospectives élémentaires, il est alors aisé de se gargariser de notre dissuasion nucléaire pour justifier tous ces abandons successifs. Mais c'est oublier que même celle-ci se trouve fragilisée dans le contexte du jour, car la faiblesse de notre outil conventionnel a contribué à abaisser considérablement la crédibilité associée au seuil de l'emploi de la menace de l'arme nucléaire. Les forces conventionnelles participent aussi de la dissuasion.

L'autre sujet demeure l'absence d'union entre Européens sur les questions de défense. L'Europe de la défense n'a jamais existé, mais l'illusion des petits pas commis en la matière depuis la chute du Mur de Berlin ne peut masquer la déshérence militaire généralisée des membres de l'UE. Et ce ne sont pas les « outils », échantillonnaires à l'origine, comme la Brigade franco-allemande (1989) ou le Corps européen de Strasbourg (1992) qui peuvent prétendre apparaître comme un embryon de défense européenne. Si nos armées semblent en meilleure posture que celles de nos alliés européens, là aussi, il faudra vingt ans avant de restaurer – ou plutôt créer – une Europe occidentale en mesure de se défendre par ses propres moyens. Encore faudrait-il une volonté politique à 27 ou même à moins qui, jusqu'ici, ne s'est jamais manifestée, en dépit des efforts des présidents français, il faut bien le dire.

Mais cette Europe de la défense ne pourra reposer que sur l'alliance d'armées nationales, donc des nations, car on ne meurt pas pour une entité abstraite et désincarnée. Un soldat accepte de mourir pour défendre son sol et les siens ; l'exemple de l'Ukraine aujourd'hui en livre une parfaite démonstration. Pourquoi celle-ci ne vaudrait pas pour chaque nation européenne ? Le merveilleux est que les mêmes beaux esprits qui encensent le président Zelensky et le peuple ukrainien pour leur résistance à l'ennemi sont les mêmes qui nous ont refusé jusqu'ici de tels élans envers une cause et une défense purement nationale...

À ce vide européen, l'OTAN pourrait servir d'alibi. Sans doute est-ce l'espérance de nombreux parmi nos concitoyens ; c'est déjà la posture intellectuelle de nos alliés européens, à commencer par l'Allemagne, puis celle des nouveaux entrants dans l'Alliance atlantique de l'Est européen. Là encore ce n'est qu'illusion, le masque de l'OTAN cachant les démissions européennes. Cette Alliance militaire ne repose dans les faits que sur l'armée américaine.

Nous sommes tous devant un défi de très court terme qui n'aura de solution désormais que dans le long terme si les événements nous en laissent le loisir. Sur un plan strictement militaire, le monde occidental s'est privé de pouvoir tenir un langage de fermeté réaliste et pragmatique – si tant est qu'il était légitime, car les torts ukrainiens sont aussi bien réels – face aux revendications russes. Et Vladimir Poutine le sait depuis longtemps. Mais le temps nous manque pour faire face aux obligations actuelles, en dépit des mesures relatives aux sanctions européennes – économiques, financières et bancaires – qui ne sauraient soutenir ni même renforcer un discours politique dont la crédibilité se trouve fortement entamée par la faiblesse militaire de ses auteurs.

Pour revenir au cas français, en conclusion, la seule lecture du plan du rapport parlementaire en question illustre parfaitement les manquements et les lacunes de l'outil militaire d'aujourd'hui. On a voulu « gérer » les armées comme une entreprise, hommes et matériels, avec les habituels arguments de réduction de coût : pas de stocks, des flux tendus, davantage de personnel civil réputé être moins coûteux en rémunération. Les conséquences sont là : il serait facile dans de telles conditions de mettre en cause le « commandement » devant si peu de clairvoyance. Il faudra un jour écrire l'histoire de cette période désastreuse de laisser-aller général.

ANNEXE n° 5

Agence européenne de défense

L'Agence européenne de défense (AED), basée à Bruxelles, est une agence européenne créée le 12 juillet 2004, qui vise à soutenir les efforts de défense de l'Union européenne. Le statut, le siège et les modalités de fonctionnement de l'Agence européenne de défense sont définis par la décision (PESC) 2015/1835 du Conseil du 12 octobre 2015.

Le Conseil de l'Union européenne a adopté une action commune établissant les principes de fonctionnement d'une Agence européenne de défense, prévue par le projet de traité constitutionnel de la Convention sur l'avenir de l'Europe (2002-2003) puis confirmé par le Conseil européen de Thessalonique en juin 2003.

L'Agence relevait d'une idée ambitieuse être la courroie de transmission qui devait permettre de développer des programmes d'armement européens en partant de l'identification des capacités militaires nécessaires à l'Union européenne en passant par l'organisation de l'industrie d'armement européenne et par la recherche commune de défense. L'AED devait être la preuve que l'Union européenne était une entité politique ayant une défense commune, et la preuve que l'Union européenne était une entité politique ayant une existence propre contrairement à l'OTAN. Mais en 2016, elle est considérée comme un échec dû à son manque de moyens et à la nécessité de s'entendre à 28 qui est la règle dans cet organe intergouvernemental de la PSDC. Elle effectue de plus en plus de sous-traitance au profit de la Commission européenne comme ce sera le cas avec l'action préparatoire en matière de recherche de défense, l'Agence disposant des compétences scientifiques que la commission ne possède pas pour suivre les projets qui seront financés.



Certains spécialistes européen (*politiciens, géo-politiciens, militaires...*) estiment qu'il faut faire évoluer son statut vers celui d'une agence déléguée de l'institution communautaire.

Le Danemark n'est pas membre de l'Agence. La Norvège, la Suisse, la Serbie et l'Ukraine ont signé des accords administratifs de coopération spécifiques avec l'AED mais ne sont pas comptabilisées dans les statistiques annuelles concernant la défense.

L'agence a d'abord été placée sous l'autorité de Javier Solana, Secrétaire général à la fois du Conseil de l'Union européenne (UE) et de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), et Haut responsable pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC).

Depuis le 1^{er} décembre 2009, dans le cadre de l'application du Traité de Lisbonne, c'est le Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, qui la dirige.

La première présidente a été Catherine Ashton, puis le 1^{er} novembre 2014 Federica Mogherini.

Son directeur Alexander Weis a présenté le 8 juillet 2008 aux 26 États membres de l'AED une liste de projets d'armements communs. La Croatie devient le 27^e membre le 1^{er} janvier 2013. Depuis le 1^{er} février 2015, l'Agence est dirigée par l'Espagnol Jorge Domecq.

Chefs de l'AED :

- Javier Solana : 2004-2009,
- Catherine Ashton : 2009-2014,
- Federica Mogherini : 2014 – 2019,
- Josep Borrell : depuis 2019.

Chefs exécutifs de AED :

- Nick Witney : 2004-2007,
- Alexander Weis (de) : 2007-2011,
- Claude-France Arnould : 2011-2015,
- Jorge Domecq : 2015 – 2020,
- Jiří Šedivý : depuis 2020.

Ses moyens sont très modestes par rapport aux missions confiées à l'agence. Au 31 décembre 2014, l'Agence employait 126 personnes.

Année	Budget (<i>en millions d'€</i>)
2004	1,9
2006	22,3
2008	32,0
2010	30,531
2012	30,531
2014	30,531
2015	30,531

L'Agence européenne de défense est actuellement structurée en quatre directorats :

- La division Cooperation Planning & Support a pour objectif d'identifier en amont les opportunités de coopération et de faciliter leur mise en œuvre par des travaux d'harmonisation en matière de standards et de certification ;
- La division Capability, Armament & Technology assure la conduite et la gestion des programmes de développement capacitaire, notamment pour les quatre projets prioritaires que sont le ravitaillement en vol, les drones, la cyberdéfense et les communications satellitaires ;
- La division European Synergies & Innovation joue un rôle d'interface entre la communauté défense européenne et les politiques de l'UE qui peuvent l'impacter. Elle promeut et soutient la recherche et la base industrielle et technologique de défense européenne ;
- La division Corporate Services assure les fonctions administratives de l'Agence dans différents domaines : ressources humaines, contractualisation, service juridique...

L'agence européenne de défense faisait l'objet de l'article I-41 du projet de Traité constitutionnel européen. Elle est mentionnée à l'article 45 du Traité sur l'Union européenne, introduit par le traité de Lisbonne.

Les 27 États membres de l'agence européenne de défense (*Union européenne sauf le Danemark*) ont, en 2006, un budget de la défense global de 202 milliards d'euros en monnaie courante, soit 218 milliards en monnaie constante équivalent à 1,78 % du PNB combinée des États membres. En 2013, il est de 186 milliards d'euros soit une baisse de 15 % depuis 2006 équivalent à 1,45 % du PNB. Les budgets globaux des États membres passant sur la même période de 5.760 à 6.284 milliards d'euros constants.

Les effectifs globaux des armées étaient en 2006 de 1.942.342 militaires et 384.827 civils soit un total de 2.425.169 personnes. En 2013, ils sont de 1.435.693 militaires, 407.645 civils soit un total de 1.842.938 personnes. Soit une baisse de 26 % du nombre de militaires et de 16 % du nombre de civils travaillant pour la défense.

Le parc matériel a été également fortement réduit dans l'immense majorité des États d'Europe ; pour les membres de l'AED appartenant à l'Organisation du traité de l'Atlantique nord – tous sauf Chypre, Croatie, Finlande, Irlande, Suède et Malte – le nombre de véhicules blindés armés d'un canon de plus de 75 mm passent de 9.595 au 1^{er} janvier 2010 à 7.646 au 1^{er} janvier 2015. Le nombre d'hélicoptères de combat passe durant la même période de 1.087 à 836, celui des avions de combat de 3.150 à 2.483.

En 1990, l'Europe de l'Ouest disposait de 2,7 millions de militaires, sans compter l'Europe de l'Est, les pays membres du Pacte de Varsovie hors URSS, entre autres, disposant d'un million d'hommes. La fin de la guerre froide est la principale cause de ce désarmement.

Les armées comptent parmi les entités les plus consommatrices d'énergie. La facture énergétique des forces armées européennes se compte en milliards d'euros.

En 2016, la commission européenne a lancé un processus de consultation sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables (*solaire, éolien, batteries rechargeables...*) dans le secteur européen de la sécurité et de la défense. Cette consultation a été ouverte par Jorge Domecq (*de l'EDA*), Miguel Arias Cañete (*commissaire européen à l'énergie et au climat*) et Dominique Ristoriour (*direction générale de la Commission européenne pour l'énergie*), au sein d'un "Forum de consultation". Ce dernier a 2 ans pour traiter 3 thèmes via des réunions d'experts (universitaires notamment) et de représentants des administrations nationales et des forces armées, et de l'industrie :

1. la gestion de l'énergie ;
2. l'efficacité énergétique ;
3. l'énergie renouvelable.

ANNEXE n° 6

Organisation du traité de l'Atlantique nord (*Otan, OTAN et NATO*)

Organisation du traité de l'Atlantique nord <i>North Atlantic Treaty Organization</i>
Création : 4 avril 1949
Type : Alliance militaire – 30 pays membres
Siège :  Siège de l'OTAN Bruxelles (<i>Belgique</i>)
Langue : Anglais et Français
Secrétaire Général : Jens Stoltenberg 
Président du Comité militaire : Amiral Rob Bauer 
SACEUR (Comité Militaire) : Général Tod D. Wolters 
SACT (Personne clé) : Général Philippe Lavigne 



L'**Organisation du traité de l'Atlantique Nord** (*en anglais : North Atlantic Treaty Organization*) est l'organisation politico-militaire mise en place par les pays signataires du traité de l'Atlantique Nord afin de pouvoir remplir leurs obligations de sécurité et de défense collectives. Elle est le plus souvent désignée par son acronyme **OTAN** (*en anglais : NATO*) mais aussi fréquemment nommée l'**Alliance atlantique** ou l'**Alliance nord-atlantique**, plus rarement l'**Alliance euro-atlantique** ou l'**Alliance transatlantique**, ou parfois, encore plus brièvement, l'**Alliance**.

Le texte de ce traité, signé le 4 avril 1949, établit le **Conseil de l'Atlantique nord (CAN)**, et met en place une alliance militaire défensive contre toute attaque armée contre l'un de ses membres en Europe, en Amérique du Nord ou dans la région de l'Atlantique Nord au nord du Tropique du Cancer.

Le choc provoqué par le déclenchement de la guerre de Corée conduit le CAN à décider fin 1950 la création d'une organisation militaire intégrée permanente, qui constitue encore actuellement la marque distinctive de l'OTAN et lui assure des capacités militaires qu'aucune autre alliance de défense ne possède. Sous le vocable OTAN, l'usage a prévalu d'englober l'alliance juridiquement conclue par les pays signataires du traité de l'Atlantique nord, et l'organisation civile et militaire mise en place pour en rendre opérants les objectifs. La France toutefois a fait exception en décidant en 1966, tout en restant membre de l'Alliance atlantique, de quitter l'organisation militaire intégrée, dont elle est redevenue membre à part entière en 2009.

L'Alliance voit le jour dans le contexte général des débuts de la guerre froide et plus spécifiquement pendant le blocus de Berlin exercé par les Soviétiques. Elle a pour vocation initiale, selon l'exposé des motifs, d'assurer la sécurité de l'Europe occidentale en instaurant un couplage fort avec les États-Unis, seul moyen aux yeux des Européens après la Seconde Guerre mondiale de se prémunir contre toute tentative expansionniste de l'Union soviétique. Selon le mot de son premier secrétaire général, Lord Ismay, le rôle de l'OTAN consiste à « garder les Russes à l'extérieur, les Américains à l'intérieur et les Allemands sous tutelle ». L'OTAN constitue le noyau dur du bloc de l'Ouest. De sa création à 1991, l'adversaire désigné de l'OTAN est l'URSS qui forme elle-même le pacte de Varsovie en 1955 à la suite de l'adhésion de la RFA à l'OTAN et à son réarmement. L'OTAN s'organise donc pour faire face à cette menace par la définition de concepts stratégiques touchant notamment les questions relatives aux armes nucléaires, par la planification coordonnée entre tous ses membres de leurs moyens militaires, et par des commandements intégrés par zone géographique, dont le SHAPE est de loin le plus important.

Depuis la dissolution de l'URSS et la fin de la guerre froide en 1991, l'Alliance atlantique a perduré malgré la disparition de sa principale raison d'être initiale. Elle a procédé à son élargissement à d'anciens pays du bloc de l'Est et d'anciennes républiques de l'Union soviétique. Elle a pris en compte de nouvelles crises et menaces comme les conflits nationalistes dans l'ex-Yougoslavie, l'essor du terrorisme international ou la lutte contre la prolifération des « armes de destruction massive », en conséquence desquelles l'OTAN a revu en profondeur son concept stratégique et son organisation civile et militaire à plusieurs reprises. Elle a développé une politique systématique de partenariats en Europe et dans le monde, au titre de laquelle les pays de l'Alliance ont établi depuis 1994 un partenariat pour la paix (PPP) avec la Russie, les pays de sa zone d'influence et avec les pays neutres d'Europe occidentale. L'OTAN a aussi mis en place en 2002 avec l'UE une relation privilégiée, l'Identité européenne de sécurité et de défense (IESD), qui permet à cette dernière de bénéficier de moyens de l'OTAN pour certaines opérations entrant dans le cadre de sa politique de sécurité et de défense commune.

Le siège de l'OTAN, initialement situé à Londres puis à Paris (*dans les locaux désormais occupés par l'université Paris-Dauphine - PSL*) se trouve depuis 1966 à Haren (*Bruxelles*), et son principal commandement militaire, le SHAPE, initialement installé à Rocquencourt (*France*), se trouve aujourd'hui à Maisières (*Mons*), également en Belgique.

En 1957, 71.000 militaires américains sont stationnés en France. La France se retire de l'OTAN en 1967, conduisant au déplacement vers d'autres pays membres de l'OTAN des quelque 30.000 militaires encore présents au milieu des années 1960.

Dès 1950, les Américains veulent que la RFA contribue à sa propre défense et donc rejoigne l'Alliance. La France continue de craindre la résurgence d'un État allemand fort qui dominerait l'Europe, et s'oppose donc au réarmement allemand. Face à l'insistance américaine et aux impératifs économiques et financiers, la France prend l'initiative de créer une Communauté européenne de défense, la CED, dont la RFA serait membre, dans un cadre lui offrant plus de garanties. Un accord est trouvé après plus de deux années de négociations, mais le Parlement français rejette finalement la CED en août 1954. Dès lors, l'adhésion de la RFA à l'Alliance, devenue inévitable, se concrétise en mai 1955. Elle s'assortit d'un plan de réarmement visant à constituer en quelques années une armée, la Bundeswehr, forte de 495.000 hommes, devenue dans les années suivantes la composante la plus importante des forces conventionnelles de l'OTAN sur le front d'Europe centrale. En réaction immédiate, l'Union soviétique forme le pacte de Varsovie, alliance militaire avec sept de ses États satellites.

Durant la guerre froide, trois autres États rejoignent l'Alliance, la Grèce et la Turquie en 1952 pour en renforcer le flanc sud et l'Espagne de l'après-Franco en 1982, qui contribuait précédemment à l'OTAN par des accords bilatéraux avec les États-Unis.

Le face à face de l'OTAN et du Pacte de Varsovie

Les deux alliances mobilisent des moyens militaires conventionnels considérables pendant toute la guerre froide. Le pacte de Varsovie jouit en la matière d'une supériorité numérique significative ; en termes qualitatifs, l'OTAN possède en revanche un avantage certain. Au début des années 1980, les forces armées des pays du pacte de Varsovie comptent environ 5,7 millions d'hommes, dont 4 millions face à l'OTAN ; les forces permanentes des pays de l'OTAN se composent de 4,4 millions d'hommes, dont quelque 2,6 millions stationnés en Europe. Les forces les plus importantes sont massées de part et d'autre de la frontière entre les deux Allemagnes : sur ce front, le « pacte » aligne 95 divisions, plus de 25.000 chars et 4.500 avions, tandis que l'OTAN compte 35 divisions équipées de 7.600 chars et 2.000 avions.

Le déploiement des armes nucléaires et leur doctrine d'emploi

Le nucléaire est au centre de l'histoire de l'OTAN. La dissuasion nucléaire est un axe dominant de la stratégie atlantique face à l'importante force conventionnelle du bloc de l'Est. Fondée essentiellement sur les armes nucléaires des États-Unis, elle constitue ce qui est communément appelé le parapluie nucléaire américain au bénéfice des Européens. Sa crédibilité fait l'objet de débats et de doutes tout au long de la guerre froide, notamment de la part de la France, mais aussi du Royaume-Uni, qui se dotent d'une force de dissuasion nucléaire en propre.

Une adaptation de l'organisation de l'OTAN est rendue nécessaire par le départ de la France de l'organisation militaire intégrée ; le groupe des plans nucléaires (NPG) est alors créé en décembre 1966 pour permettre un processus de consultation sur la doctrine nucléaire au sein de l'OTAN, sans la France.

Le nucléaire intermédiaire et tactique

Le déploiement de missiles de portée intermédiaire et d'armes nucléaires tactiques commence en 1955 en Allemagne de l'Ouest, en 1957 en Italie et en 1958 en France. Le déploiement s'accélère dans les années 1960, le pic est atteint en 1971 avec 7.300 munitions nucléaires pour tous les types de vecteurs nucléaires disponibles (*obus, missiles sol-sol et sol-air, charges de profondeur, etc.*) stockées dans sept pays de l'OTAN. Poursuivant une politique d'association plus importante des forces armées non américaines de l'OTAN à la dissuasion nucléaire à partir du début des années 1960, environ 35 à 40 % de ces armes sont gérées par des forces non américaines, sous « double clé » en partage nucléaire avec les États-Unis, équipées de dispositif de sécurité et d'armement. En raison de sa position en première ligne, l'Allemagne de l'Ouest accueille une proportion très importante de ces armes nucléaires tactiques. À la fin des années 1970 et dans les années 1980, des retraits successifs ramènent leur nombre à moins de 4.000 armes lorsque le bloc de l'Est s'effondre en 1990/1991 et à 480 armes en 1994, ces dernières étant désormais exclusivement des bombes B61 larguées par avion.

Année	1955	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995
Nombre têtes nucléaires	100	3000	6200	7300	7000	5900	4500	4000	480

Nucléaire intermédiaire : l'introduction de nouveaux missiles de portée intermédiaire SS-20 par les Soviétiques à la fin des années 1970, dans un contexte général de guerre fraîche entre l'Est et l'Ouest après plus d'une décennie de détente, est à l'origine de la crise des euromissiles. Le 12 décembre 1979, les ministres des Affaires étrangères et de la Défense de l'OTAN prennent une « double » décision qui combine le déploiement en Europe de missiles MGM-31 Pershing et BGM-109G Gryphon américains, et un effort parallèle et complémentaire de maîtrise des armements avec les Soviétiques, visant à éviter que de tels déploiements s'avèrent nécessaires. Mitterrand appuie fortement cette décision. Les déploiements vont commencer, mais un accord d'élimination complète de ces missiles de portée intermédiaire, le traité INF, intervient fin 1987.

Nucléaire tactique : L'OTAN rencontre de grandes difficultés pour définir une doctrine d'emploi des armes tactiques qui fasse consensus, ne serait-ce que par crainte des énormes destructions et pertes humaines qu'elles pourraient engendrer sur le sol même des pays européens membres de l'OTAN, au premier rang desquels l'Allemagne de l'Ouest. Aussi l'OTAN réduit-elle fortement dans les années 1980 ses stocks d'armes tactiques, de manière unilatérale, même en plein bras de fer avec Moscou sur les missiles de portée intermédiaire. En mai 1990, le président George H. W. Bush annonce l'annulation des programmes de modernisation des obus d'artillerie nucléaire déployés en Europe et du successeur du missile nucléaire

à courte portée Lance. Il souhaite que des négociations sur les missiles nucléaires à courte portée des États-Unis et de l'Union soviétique commencent peu après la signature d'un traité sur les forces conventionnelles en Europe (*FCE*).

Le départ de la France de l'organisation militaire intégrée

Les relations entre la France et l'OTAN ont toujours été complexes : d'un côté la France a fortement poussé à la fondation de l'Alliance atlantique, à l'implication directe des États-Unis dans la défense de l'Europe et a bénéficié d'aides économiques et militaires importantes des États-Unis pendant toute la IV^e République - d'un autre côté, l'OTAN a peu ou pas pris en compte les intérêts de la France, notamment en Indochine et en Algérie, et surtout a généré un sentiment d'impuissance du pays face à l'hégémonie américaine au sein de l'Organisation, et suscité une envie d'indépendance nationale plus forte. Avec le retour au pouvoir de Charles de Gaulle, à la faveur de la crise de mai 1958, la nouvelle politique étrangère d'indépendance provoque de vives tensions au sujet de l'OTAN et de la force de dissuasion nucléaire française entre la France et les États-Unis.

Le 17 septembre 1958, de Gaulle envoie un mémorandum au président américain Dwight Eisenhower et au Premier ministre britannique Harold Macmillan, dans lequel il demande la création d'un directeur tripartite de l'OTAN. Ni les Américains ni les autres membres de l'OTAN ne veulent donner satisfaction à la France. Bien que lors de la crise de Berlin et de la crise des missiles de Cuba, Paris montre sa solidarité atlantique, de Gaulle demeure convaincu de la nocivité de la bipolarisation des relations internationales autour des blocs de l'Ouest et de l'Est et du risque pour la France de s'en remettre pour sa sécurité au seul parapluie nucléaire américain. En juin 1959, contrairement aux autres pays membres de l'OTAN, la France s'oppose à l'installation sur le territoire français d'armes nucléaires américaines, faute d'avoir le contrôle de leur emploi.

Le 9 septembre 1965, de Gaulle annonce lors d'une conférence de presse le retrait du commandement intégré de l'OTAN au plus tard pour 1969. Cette décision est confirmée par une lettre adressée au président américain, Lyndon B. Johnson, le 7 mars 1966, l'informant que, si la France envisage de rester partie au Traité de Washington, elle « se propose de recouvrer sur son territoire l'entier exercice de sa souveraineté (...), de cesser sa participation aux commandements « intégrés » et de ne plus mettre de forces à la disposition de l'OTAN ». La France demeure toutefois membre de l'Alliance atlantique : un échange de lettres avec la RFA règle la question du maintien des forces françaises en Allemagne (*FFA*), et un accord est conclu en 1967 entre les généraux Ailleret et Lemnitzer (*SACEUR*) qui définit le rôle des forces armées françaises en coopération avec l'OTAN en cas de conflit ouvert entre les deux blocs.

Le siège de l'OTAN quitte alors Paris pour Bruxelles en décembre 1966 pour le centre du terrain de l'ancien aérodrome de Haren (*surnommé abusivement du nom de la commune voisine d'Evere*). Le SHAPE (« *Grand Quartier général des puissances alliées en Europe* ») est transféré le 16 octobre 1967 de Rocquencourt, près de Paris, à Casteau, près de Mons en Belgique, dans les locaux d'une ancienne infrastructure militaire belge. Le Quartier général des forces alliées en Europe centrale (*AFCENT*), actuellement (*Allied Joint Force Command Brunssum*), est transféré de Fontainebleau à Brunssum aux Pays-Bas dans une ancienne mine de charbon. Celui des forces aériennes en Europe centrale (*AAFCE*, *actuellement AIRCENT*), est transféré de Fontainebleau à Ramstein en Allemagne. Celui des forces terrestres en Europe centrale (*LANDCENT*), dénommé par la suite Quartier général des forces alliées à Heidelberg et clôturé en 2013, est transféré de Fontainebleau à Heidelberg.

La dimension politique

Les chefs d'État et de gouvernement réunis à Paris du 16 au 19 décembre 1957 pour un premier sommet de l'OTAN réaffirment les principes et les buts de l'Alliance atlantique.

Les limites du rôle politique de l'Alliance sont toutefois mises en évidence durant la période de fortes tensions de la guerre froide de 1958 à 1963 où les décisions les plus importantes sont prises par les États-Unis, parfois en y associant les Britanniques et les Français en particulier sur la question de Berlin, les autres membres de l'OTAN étant le plus souvent simplement informés. Par exemple, lors de sa session de décembre 1958, le CAN « s'associe aux vues exprimées par les États-Unis, la France et le Royaume-Uni au sujet de Berlin et du droit des Occidentaux d'y demeurer ».

Le renoncement à l'ancien modèle conflictuel et la croyance à une détente durable sont des éléments neufs et témoignent d'une conscience européenne grandissante. L'approbation du rapport Harmel par le conseil de l'OTAN est un jalon important dans les relations Est-Ouest. C'est ainsi qu'à partir de 1969 l'Ostpolitik de rapprochement avec l'Est menée par Willy Brandt, chancelier de la RFA, jette les bases de la normalisation qui se concrétisera par la démolition du mur de Berlin vingt ans plus tard.

Le 26 juin 1974, réunis à Bruxelles pour un deuxième sommet, les chefs de gouvernement des pays de l'OTAN signent la « Déclaration sur les relations atlantiques ». L'habitude est prise de réunir beaucoup plus fréquemment les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'OTAN : dix sommets se tiennent de 1974 à 1991, année de la fin de la guerre froide.

Le 17 février 1987 s'ouvrent à Vienne des discussions entre les pays de l'OTAN et les pays signataires du Pacte de Varsovie relatives aux modalités de conduite des négociations sur les forces conventionnelles en Europe.

Les années 1990 : l'Alliance assure sa pérennité

La fin de la guerre froide en 1991, consécutive à la chute du mur de Berlin en 1989, à l'écroulement de l'URSS et à la dissolution du pacte de Varsovie, l'adversaire « naturel » de l'Alliance atlantique, pose la question du devenir de l'Alliance : selon les critères habituels des relations internationales, elle aurait dû disparaître faute d'adversaire, mais elle va réussir à assurer sa pérennité grâce à la solidité du lien qui unit ses membres, à la crainte de la plupart des Européens de devoir assurer leur sécurité sans les États-Unis et en se trouvant très rapidement de nouvelles missions.

La décision de conserver l'Alliance

Les États-Unis et les Européens souhaitent que l'Alliance atlantique demeure le pilier de la sécurité en Europe dans une vision atlantique.

Le sommet de l'OTAN qui se tient à Londres les 5 et 6 juillet 1990 prend acte de la fin de la guerre froide, de la réunification de l'Allemagne et du rôle que peut jouer à l'avenir une Alliance atlantique rénovée. Mitterrand déclare que « l'heure est venue d'établir en Europe où tous et chacun sont intéressés à la sécurité de ce continent, de nouvelles relations. Il me semble que l'OTAN en s'adaptant, peut jouer un rôle très utile dans cette évolution ».

La guerre du Golfe d'août 1990 à février 1991 favorise le maintien de la cohésion occidentale durant cette période chaotique en Europe et au Moyen-Orient, et contribue au rapprochement franco-américain ; mais la France paie le prix de sa quasi-absence des structures de l'OTAN depuis 1966 et voit son influence demeurer faible sur les choix que vont faire adopter les Américains et les Anglais.

Au sommet de Rome en novembre 1991, l'OTAN définit un nouveau concept stratégique et multiplie les ouvertures vers les pays d'Europe centrale, sans pour autant ouvrir la porte de leur adhésion à l'OTAN. Il s'agit aussi de ménager Moscou et de tenter d'établir de bonnes relations avec la Fédération de Russie qui se substitue à l'Union soviétique fin 1991.

L'intégration de l'Allemagne réunifiée

Gorbachev et Kohl se mettent d'accord le 16 juillet 1990 pour que l'Allemagne réunifiée fasse partie de l'OTAN et, en contrepartie, confirme son renoncement à l'arme nucléaire, levant ainsi les derniers obstacles à la réunification de l'Allemagne qui intervient formellement le 3 octobre 1990 par incorporation des Länder de l'ex-RDA. L'accord prévoit aussi qu'aucune troupe de l'OTAN ne sera stationnée sur le territoire de l'ex-RDA, aussi longtemps qu'y seront des troupes soviétiques ; les Russes s'engagent à ce que leurs troupes quittent le territoire allemand dans un délai de trois ou quatre ans au maximum ; au-delà de cette période, les forces intégrées de l'OTAN pourront y stationner à condition de ne pas avoir de porteurs nucléaires. Enfin, l'Allemagne réunifiée s'engage à ramener à 370.000 hommes ses forces armées, fortes en 1990 de 545.000 hommes en RFA et 170.000 en ex-RDA.

Les relations avec la Russie et l'élargissement de l'Alliance

La question de l'élargissement est au cœur des débats géopolitiques de l'Alliance depuis 1990.

Dans le contexte de la désintégration de l'Union soviétique fin 1991, l'Alliance ne veut cependant pas ignorer le souhait des pays d'Europe centrale et orientale (*PECO*) de recevoir une assurance de sécurité absolue envers la Russie voisine : lors du sommet de Rome, elle propose d'établir des relations plus institutionnelles de consultation et de coopération sur des questions politiques et de sécurité avec ces pays et les invite à se joindre aux ministres des Affaires étrangères à Bruxelles en décembre 1991 afin de mettre en place le Conseil de coopération nord-atlantique (*CCNA*), premier jalon du processus d'élargissement. Cette instance de dialogue et de coopération, conçue pour mettre un point final à la guerre froide en Europe, n'est aux yeux de la plupart des *PECO* qu'un succédané, loin de répondre à leur demande d'intégration dans l'OTAN afin de pouvoir bénéficier d'une garantie réelle de sécurité, engageant les États-Unis, bien supérieure à ce que les seuls Européens pourraient leur apporter dans ce domaine.

Boris Eltsine met en garde les Occidentaux contre de nouvelles adhésions à l'OTAN que réclament plusieurs pays d'Europe centrale et orientale, en réaffirmant qu'un tel élargissement pourrait provoquer une « déstabilisation politique et militaire ». Sans enthousiasme, la plupart des pays concernés adhèrent au PPP, et la Russie elle-même y souscrit le 22 juin 1994, bien qu'elle ne bénéficie pas d'un statut privilégié qu'elle appelait de ses vœux afin de continuer d'être reconnue comme une grande puissance, légitime à bénéficier d'une zone d'influence, la protégeant à ses frontières comme en son temps l'URSS. C'est finalement en 1995 que l'Alliance décide d'entamer concrètement le processus d'adhésion, en commençant par conduire une étude détaillée des conditions et modalités des futures adhésions, en ouvrant des discussions bilatérales en 1996 avec les pays candidats et en menant de longues négociations avec la Russie. La solution finalement adoptée en 1997 consiste à conclure d'une part un accord privilégié avec la Russie, sous la forme de l'Acte fondateur entre l'OTAN et la Russie, et d'autre part à accepter en décembre 1997 les demandes d'adhésion de la Pologne, de la Hongrie et de la République tchèque. En parallèle, l'ancien Conseil de coopération nord-atlantique est remplacé par le Conseil de partenariat euro-atlantique, institution qui unifie la gouvernance mise en place par le CCNA et le PPP et offre à chaque partenaire une grande flexibilité dans le choix de son niveau de coopération avec l'OTAN. Le Partenariat pour la Paix est également renforcé : l'accent est mis sur la consultation politique et l'accroissement du rôle des Partenaires dans la prise de décisions opérationnelle : à ce double effet, les Partenaires ont la faculté d'établir des missions diplomatiques auprès de l'OTAN, et d'intégrer du personnel à la structure de commandement de l'OTAN.

Au terme des procédures de ratification, ces trois anciens pays satellites de l'URSS deviennent membres de l'OTAN en mars 1999. Une pause est ensuite observée dans l'élargissement de l'Alliance qui tourne pour un temps son attention vers une adaptation de sa stratégie et de ses missions pour faire face aux nouvelles menaces — notamment terroristes — à l'aube des années 2000. En complément de sa politique d'élargissement, qui ne peut concerner que des pays d'Europe selon ses statuts, l'Alliance développe des partenariats avec d'autres pays : en 1994, elle lance le dialogue méditerranéen, initiative de coopération entre l'OTAN et sept pays de la rive sud de la Méditerranée, dont Israël et l'Égypte.

La coopération entre l'OTAN et la Russie : l'Acte fondateur de 1997

« L'Acte fondateur sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelles entre l'OTAN et la Fédération de Russie », signé à Paris le 27 mai 1997, crée le Conseil conjoint permanent OTAN-Russie qui est chargé de mettre en œuvre les consultations et coopérations dans les domaines prévus dans cet Acte et rappelle quelques principes tels que le respect de

la souveraineté et de l'indépendance nationale, de l'intégrité territoriale, le règlement pacifique des différends, le droit pour chaque État de choisir ses moyens pour assurer sa Défense nationale.

L'Acte stipule également que « les dispositions du présent Acte ne donnent ni à l'OTAN ni à la Russie un droit de veto sur les actions de l'autre partie », ce qui entre les lignes inclut l'élargissement de l'OTAN à de nouveaux membres à part entière, et ce d'autant plus clairement que, par cet Acte, les membres de l'OTAN « réitèrent qu'ils n'ont aucune intention, aucun projet et aucune raison de déployer des armes nucléaires sur le territoire de nouveaux membres ». Enfin, l'Acte développe en détail l'engagement des deux parties à parvenir à un accord sur l'adaptation du traité FCE de 1990 au nouveau contexte de sécurité en Europe.

L'opposition de la Russie à l'élargissement de l'OTAN demeure malgré tout très forte : le ministre russe des Affaires étrangères, Ievgueni Primakov, déclare en juillet 1997 que l'élargissement de l'OTAN est une « faute majeure, peut-être la plus grosse depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale », tout en appelant à la bonne application de l'Acte fondateur.

Toujours à la recherche d'une politique d'équilibre entre les différentes parties en Europe de l'Est, l'OTAN signe également en mai 1997 une charte de partenariat avec l'Ukraine, souhaitée par les dirigeants ukrainiens pour faire pendant à l'Acte fondateur des relations OTAN-Russie. Cette charte n'en a cependant pas l'ampleur, car elle ne donne pas à l'Ukraine un statut particulier comparable à celui de la Russie dans le dialogue sur la sécurité avec les Occidentaux.

La France se rapproche de l'OTAN

La France se montre active dans la définition de l'avenir de l'Alliance au lendemain de la guerre froide, et surtout elle participe aux opérations militaires de l'OTAN en ex-Yougoslavie lors de la guerre en Bosnie, en 1993, ce qui lui fait prendre conscience de la nécessité de se coordonner étroitement avec les autres forces de l'OTAN présentes et ce d'autant plus que les Européens n'ont pas les moyens de se passer du support, aérien et logistique notamment, des Américains. Mitterrand accepte tacitement cette situation mais ne souhaite pas toucher au dogme gaulliste de l'indépendance de la France, ce pour quoi Chirac a davantage de légitimité en raison de sa forte filiation gaulliste revendiquée. En décembre 1995, il décide que la France réintègre le Comité militaire et que de nombreux officiers français participent dorénavant aux instances de l'OTAN. Toutefois, ses efforts pour obtenir un rôle majeur pour la France ne sont pas couronnés de succès, Washington refusant de confier le commandement sud de l'OTAN, à Naples, à la France. La cohabitation de 1997 à 2002 avec Lionel Jospin bloque le processus. Ces négociations marquent le début d'une évolution de la politique française héritée du gaullisme.

La réduction drastique des dépenses militaires

Les années 1990 sont celles d'une certaine euphorie dans les relations internationales qui se traduit par une chute des budgets consacrés à la Défense. Entre 1990 et 2000, la part des dépenses de défense dans le PIB des quatre plus grandes nations européennes passe de 3,15 % à 2,18 %, soit une baisse de presque un tiers ; pour les États-Unis, la baisse est encore plus importante, les dépenses passant sur la même période de 5,6 % à 3,1 % du PIB, soit une chute de 45 %.

La disparition de la menace aux frontières de l'est de l'Europe entraîne le retrait de la majeure partie des forces de combats étrangères stationnées en Allemagne durant la guerre froide. Les FFA sont dissoutes en 1993, puis après le rapatriement en France de la 1^{re} division blindée courant 1999, il ne reste plus outre-Rhin que l'état-major, deux régiments et un bataillon des services de la brigade franco-allemande (*relevant de l'Eurocorps*), soit 3.300 Français, et un groupe de chasseurs, soit 1.100 hommes, en garnison à Sarrebourg. Toujours en 1999, les Américains, Belges, Britanniques, Italiens et Néerlandais ne déploient plus en Allemagne que quelque 110.000 hommes au total.

Le format de l'Armée française est réduit de 548.000 hommes en 1990 à 394.000 hommes en 2000. L'Armée belge passe elle de 106.000 hommes en 1990 à 35.668 au 1^{er} janvier 2010. Au Royaume-Uni, la Royal Navy qui en 1989 représentait 589.000 tonnes, dont 153 bâtiments de combat, chacun d'un tonnage supérieur à 2.000 tonnes était tombé au 1^{er} janvier 2006 à 470.500 tonnes (*le gros du tonnage étant assuré par les navires de soutien*), dont seulement 63 bâtiments de combat hauturiers.

Les opérations militaires

Paradoxalement, l'OTAN entreprend ses premières opérations militaires après la fin de l'affrontement entre les deux blocs de l'Ouest et de l'Est. Elle intervient en Europe, mais en dehors des frontières de ses membres, ce qui constitue une interprétation large du traité d'origine. En 1999 toujours, l'OTAN engage ses forces dans sa première grande opération militaire, participant à la guerre du Kosovo en bombardant la Yougoslavie pendant onze semaines (*du 24 mars 1999 au 10 juin 1999*), lors de l'opération Allied Force. Cette opération fut motivée par le massacre de Račak.

Les années 2000 : l'OTAN se transforme face aux dangers d'un monde instable

Les attentats du 11 septembre 2001 et la déclaration, par le président George W. Bush, d'une « guerre contre le terrorisme », modifient la donne et font jouer à l'OTAN un nouveau rôle. Elle compte désormais s'engager dans cette « guerre » atypique, qui n'oppose pas un État contre un État, mais un groupe d'États à un réseau hétérogène d'organisations terroristes islamistes, souvent désignés, de façon métonymique, par le nom d'Al-Qaïda. L'islamisme remplace ainsi le communisme comme principale menace du « monde libre ». Cette situation va donc entraîner une nouvelle phase d'adaptation de l'OTAN à l'évolution de son environnement et des menaces auxquelles elle doit faire face. Le sommet de Prague en novembre 2002 prend une série de décisions : poursuite de l'élargissement de l'OTAN et développement des partenariats notamment avec l'Europe et avec la Russie, élargissement de la zone d'intervention au monde entier et des domaines de compétences en matière de renseignement ou à la cybersécurité, adaptation des moyens militaires, confirmation de l'engagement des pays membres à renforcer leurs capacités militaires.

Ces orientations sont confirmées par les sommets suivants, qui se succèdent au rythme inhabituel d'un par an, à Istanbul en 2004, Bruxelles en 2005, Riga en 2006 puis Bucarest en 2008.

Les désaccords transatlantiques

Si un accord existe sur ces grandes orientations, les relations entre les Américains et, selon les cas, les Français ou un petit noyau de pays européens sont difficiles pendant le premier mandat de George W. Bush, en raison essentiellement de la décision américaine de passer outre sur la question irakienne, mais aussi du refus des Européens de faire évoluer l'Alliance vers une alliance globale, mondiale. En constituant des coalitions au cas par cas et hors du cadre de l'OTAN en Afghanistan et en Irak pour les deux guerres les plus importantes de la décennie, les États-Unis appliquent leur nouvelle doctrine « la mission détermine la coalition » déstabilisent l'Alliance et font passer l'OTAN au second plan. L'année 2003 est celle de la mésalliance atlantique et de prises de position fortement anti-européennes de plusieurs très hauts responsables américains. Pourtant l'Alliance atlantique demeure la seule institution permettant à l'Amérique de faire exister ce lien stratégique avec l'Europe auquel elle ne veut pas renoncer, et réciproquement le seul cadre crédible d'organisation de la sécurité de l'Europe.

La France réintègre le commandement intégré de l'OTAN

Plusieurs centaines de militaires français sont présents dans les commandements suprêmes, à Mons (*Belgique*) et à Norfolk (*États-Unis*). La France participe alors à toutes les opérations de l'OTAN (*Kosovo en 1999 et Afghanistan*). Elle est même le 4^e contributeur de l'OTAN en termes de forces.

En juin 2008, à l'occasion de la présentation du Livre blanc sur la défense, Nicolas Sarkozy franchit l'ultime étape en confirmant le retour de la France dans le commandement intégré de l'OTAN, avec toutefois une restriction symboliquement importante : la France ne siègera pas au groupe des Plans nucléaires. Ce retour s'accompagne de l'attribution à un officier général français d'un grand commandement militaire de l'OTAN.

Élargissement et partenariats

En décembre 2002, l'Union européenne (*UE*) signe avec l'OTAN un partenariat stratégique, l'Identité européenne de sécurité et de défense (*IESD*). Dans le même temps, l'OTAN prépare son élargissement concomitant avec celui de l'UE elle-même.

Le 29 mars 2004, l'Alliance accueille sept nouveaux pays, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Bulgarie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie, portant ainsi à vingt-six le nombre de ses membres. Ce sont des États militairement peu puissants, mais trois d'entre eux, les pays baltes, sont d'anciennes républiques soviétiques, et les autres d'anciens États satellites du pouvoir soviétique, Slovénie exceptée. Ces États doivent réformer leur organisation militaire en profondeur, accepter les standards de l'OTAN, développer les « capacités politico-militaires afin de pouvoir intervenir sur des crises et conflits différents d'une agression armée classique ».

À la suite des révolutions de couleur survenues en Géorgie (*révolution des Roses*) puis en Ukraine (*révolution orange*), ces deux autres anciens États soviétiques ont fait part de leur volonté d'adhérer à l'Alliance. Lors du sommet de Bucarest de 2008, la France et l'Allemagne, désireuses de ménager Moscou, s'opposent aux États-Unis qui y sont favorables ; le communiqué final réaffirme un accord de principe de l'Alliance, mais n'ouvre pas la porte du Plan d'action pour l'adhésion (*MAP*) à ces deux pays ce qui équivaut à un renvoi sine die de leur adhésion.

En avril 2009, à l'occasion du sommet de l'OTAN à Strasbourg et à Kehl, qui célèbre le 60^e anniversaire de l'OTAN et voit d'importantes manifestations antimilitaristes et anticapitalistes, est annoncée l'adhésion de l'Albanie et de la Croatie, ce qui porte le nombre d'États membres à vingt-huit.

Dans les années 2000, l'OTAN poursuit le développement d'initiatives de partenariats avec des pays hors d'Europe mais qui présentent à un titre ou à un autre un intérêt stratégique dans une vision élargie de la sécurité des membres de l'Alliance. L'Initiative de coopération d'Istanbul, lancée en 2004, s'adresse aux pays du golfe Persique. Des relations de coopération sont développées au cas par cas avec des pays alliés des États-Unis dans le monde comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon ou la Corée du Sud, qui participent à la FIAS en Afghanistan.

Nouvelles adaptations de la stratégie NBC et antimissile

La dissuasion nucléaire - À la fin de la guerre froide, les États-Unis diminuèrent drastiquement le nombre de leurs armes nucléaires tactiques entreposées sur le sol des pays de l'OTAN en Europe, le ramenant de plusieurs milliers à quelques centaines. Dans les années 2000, il resterait entre 150 et 200 charges nucléaires B-61, entreposées dans cinq pays, l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, les Pays-Bas et la Turquie, après le retrait de ces armes de Grèce en 2001 et du Royaume-Uni à partir de 2004. Les principales raisons du maintien des NSNW (*Armes nucléaires non stratégiques*) en Europe une fois la guerre froide terminée avaient été le souci de ne pas compromettre la cohésion et la solidarité entre Alliés et le besoin de maintenir une garantie nucléaire résiduelle. Les Russes conservent plusieurs milliers de ces armes, arguant de plusieurs facteurs de déséquilibre en leur défaveur, comme les forces nucléaires de la France et du Royaume-Uni, la supériorité conventionnelle des pays de l'OTAN et leur situation de quasi-encerclement par les pays de l'Alliance, aux portes de leurs frontières, ce qui n'est pas le cas des États-Unis.

La protection contre les armes NBC - Après l'accord, conclu au sommet de Prague en 2002, visant à renforcer les capacités de défense de l'Alliance contre les armes de destruction massive (*ADM*) et contre les menaces nucléaires, radiologiques, bactériologiques et chimiques (*NRBC*), l'OTAN met en place en 2003 et 2004 un bataillon multinational de défense NRBC et divers moyens de prévention, d'éducation et de lutte contre ces risques.

La défense antimissile - Le concept stratégique de l'OTAN, actualisé lors du sommet de Washington pour le 50^e anniversaire de l'Alliance en 1999, affirme la nécessité d'améliorer les moyens de défense de l'Alliance contre les

risques et les menaces potentielles de prolifération des armes NBC et de leurs vecteurs, y compris par des travaux sur une défense antimissile. Au sommet de Prague en 2002, les membres de l'Alliance se mettent d'accord pour mettre en place un dispositif OTAN antimissile de théâtre (*ALTBMD*) et décident de lancer une étude de faisabilité concernant la défense antimissile balistique territoriale. En 2003, le Conseil OTAN-Russie se saisit du sujet afin que soient évalués les niveaux possibles d'interopérabilité des systèmes antimissile de théâtre de l'OTAN et de la Russie. La mise en œuvre du dispositif OTAN antimissile de théâtre prend un tour concret en 2006 et aboutit à un premier déploiement opérationnel en 2010. En parallèle, une orientation complémentaire est prise en 2008 lors du sommet de Bucarest visant à intégrer le système antimissile de l'OTAN et la composante européenne du système de défense antimissile de territoire des États-Unis (*GMD*) que les Américains souhaitent implanter en Pologne et en République tchèque. Face à l'hostilité de la Russie et aux réticences de plusieurs alliés européens au premier rang desquels la France, le président Obama abandonne ce projet en septembre 2009 au profit d'une nouvelle approche, dite EPAA, qui permet à la nouvelle administration américaine de renouer le dialogue avec la Russie sur ces questions de dissuasion nucléaire et de défense antimissile.

Les hauts et les bas des relations avec la Russie

À la fin des années 1990, les relations entre l'OTAN et la Russie traversent une crise sous le double effet de la concrétisation de l'élargissement de l'OTAN et plus encore de l'intervention militaire de l'OTAN dans le conflit au Kosovo sans l'accord de la Russie. Début 2000, Vladimir Poutine succède à Eltsine à la tête de la Russie. Pragmatique, conscient des faiblesses de la Russie et de ce que l'Alliance est appelée à demeurer la principale alliance politico-militaire en Europe, il s'engage sur la voie de la normalisation des relations avec l'OTAN qui se conclut par la déclaration de Rome de mai 2002 relative à un partenariat stratégique entre les deux parties et à l'instauration du Conseil OTAN-Russie (*COR*).

Cette relance des relations entre la Russie et l'OTAN intervient au moment où l'Alliance négocie activement la poursuite de son extension vers l'est de l'Europe et dans le Caucase, que la Russie continue de condamner à de nombreuses reprises durant toute la décennie. Ainsi, peu après le sommet de l'OTAN d'avril 2008 à Bucarest, Poutine déclare « qu'élargir l'OTAN, c'est ériger de nouveaux murs de Berlin ». Sergueï Lavrov estimant que l'OTAN s'étend « toujours plus près de la frontière russe », affirme que ce déploiement est « la source de tous les problèmes systémiques qui ont surgi dans les relations que la Russie entretient avec les États-Unis et l'Union européenne ».

Jugeant que la politique de l'Alliance menace ses intérêts géopolitiques et s'estimant en particulier visée par le projet de bouclier antimissile mis en place par les États-Unis, la Russie manifeste son mécontentement en suspendant le 12 décembre 2007 l'application sur le traité sur les forces conventionnelles en Europe (*FCE*), alors que George W. Bush avait dénoncé le traité ABM en juin 2002.

De 2002 à 2008, certaines coopérations concrètes se mettent en place : la Russie, par exemple, apporte une contribution dans les domaines de la logistique et de la formation aux actions de la FIAS en Afghanistan. L'action militaire menée par la Russie en Georgie en 2008 provoque une interruption de ces coopérations, dont la reprise est décidée lors du sommet tenu à Strasbourg-Kehl en avril 2009. Ces événements témoignent aussi de ce que la Russie considère que l'adhésion de la Géorgie — comme de l'Ukraine — à l'Alliance atlantique constituerait un véritable *casus belli*.

Les interventions « hors zone » et l'Afghanistan

Les menaces continuent de s'éloigner de l'Europe au début des années 2000, avec la fin des conflits dans l'ex-Yougoslavie et une relation stabilisée avec la Russie. Les pays européens poursuivent donc la décroissance de leurs budgets et effectifs militaires commencée au début des années 1990. La France met fin au service militaire national. Il n'en est pas de même pour les États-Unis qui mènent durant cette décennie 2000 deux guerres majeures, en Afghanistan puis en Irak. Les effectifs des pays européens de l'OTAN diminuent de presque 600.000 hommes de 2000 à 2010 malgré l'arrivée de nouveaux membres depuis 1999. Le personnel civil et militaire passe de 2,5 à 1,1 % de la population active entre 1990 et 2010.

Effectifs militaires (<i>en milliers</i>)					
	1990	2000	2005	2010	2015
France	548	394	357	234	207
Allemagne	545	319	246	246	180
Italie	493	381	314	193	182
Royaume-Uni	308	218	201	198	163
NATO Europe	3 508	2 966	2 400	2 095	1 822
États-Unis	2 181	1 483	1 377	1 488	1 311
Total OTAN	5 776	4 508	3 839	3 583	3 198

La question qui se pose alors aux Alliés est de savoir si, pour faire face à des menaces de moins en moins localisées au sein ou en bordure de ses frontières, l'OTAN doit ou non intervenir partout dans le monde ? Les Alliés tranchent le débat, lors d'une réunion tenue à Reykjavik les 14 et 15 mai 2002, en décidant d'intervenir au-delà de la zone de responsabilité habituelle : l'engagement en Afghanistan à partir de 2003 est la conséquence de cette décision.

L'OTAN prend la direction de la Force internationale d'assistance à la sécurité (*FIAS*) en Afghanistan le 11 août 2003. Créée en vertu d'un mandat de l'ONU, la FIAS se trouve face à une mission longue et difficile qui mobilise des effectifs

considérables. À partir de 2011, la responsabilité de la sécurité est progressivement transférée aux forces afghanes. Le processus de transition s'achève à la fin de l'année 2014, terme de la mission de la FIAS.

Réorganisation du commandement et création de la force de réaction rapide

Lors du sommet de Prague en 2002, l'OTAN crée une force de réaction rapide et réorganise ses structures de commandement autour du Commandement Opérations (ACO) et du Commandement Transformation (ACT). L'OTAN annonce que la force de réaction rapide est devenue pleinement opérationnelle à l'occasion du sommet de Riga en 2006. Elle consiste alors en une force interarmées (*terre, air, mer*) multinationale de 25.000 hommes, comprenant une brigade d'armée de terre, une force aéronavale et une composante aérienne capable d'effectuer 200 sorties de combat par jour. Elle peut être déployée en cinq jours et soutenir des opérations pendant 30 jours, ou davantage si elle est réapprovisionnée. Placée sous l'autorité du Commandant suprême des Forces alliées en Europe (SACEUR), elle est en mesure de mener toute la gamme des missions de l'Alliance, depuis les opérations de secours en cas de catastrophe ou de maintien de la paix jusqu'aux opérations de combat les plus intenses.

Les années 2010 : regain des tensions en Europe et au sein de l'OTAN

Depuis le début des années 2010, le fait géopolitique majeur est pour l'Alliance le regain de tensions en Europe même avec la réémergence de la Russie sur la scène internationale. Dans le même temps, l'OTAN est fragilisée par les critiques du président américain Donald Trump, qui demande aux Européens de contribuer davantage à leur défense, et par les initiatives nationalistes du président turc Recep Tayyip Erdoğan qui vont à l'encontre de l'unité de l'Alliance atlantique (*achat de missiles S-400 russes, tensions avec la Grèce et échec des négociations concernant Chypre, offensive en 2019 contre les kurdes en Syrie*). L'OTAN poursuit à petits pas son élargissement avec l'adhésion du Monténégro en 2017 et de la Macédoine du Nord en 2020.

Le nouveau concept stratégique et sa déclinaison budgétaire

Au sommet de Lisbonne fin 2010, l'Alliance adopte un nouveau concept stratégique, toujours actuel en 2016, qui :

- Rappelle les principes fondamentaux de sécurité et défense collective sur lesquels l'Alliance est fondée : « Nous maintiendrons une combinaison appropriée de forces conventionnelles, nucléaires et de défense antimissile. La défense antimissile deviendra partie intégrante de notre posture générale de défense. Notre objectif est de renforcer la dissuasion en tant qu'un des éléments centraux de notre défense collective et de contribuer à la sécurité indivisible de l'Alliance. » ;
- Met principalement l'accent sur les menaces qui pèsent de manière croissante sur ses membres, telles que la prolifération des armes de destruction massive NBC et des missiles balistiques porteurs de ces armes, les cyberattaques et le terrorisme, la sécurité maritime et aérienne et sur les risques liés aux crises et conflits au-delà des frontières de l'OTAN ;
- Promeut le partenariat avec l'UE et appelle au renforcement des capacités militaires de l'Alliance.

Dans le contexte de la crise économique mondiale des années 2008 et suivantes, l'OTAN assure aussi son avenir en réduisant son train de vie dans ses organismes tant civils que militaires et en développant sa communication publique, par exemple en créant une chaîne de télévision (*NATO TV Channel*). D'importantes réformes de structure sont menées à bien dans les années 2010-2012 qui réduisent sensiblement les effectifs civils et militaires des organismes de l'OTAN. L'OTAN impulse aussi une initiative de « défense intelligente » qui vise à développer les coopérations multinationales afin de renforcer les capacités de défense des États européens par la recherche de synergies, d'économies d'échelle et d'évitement de doublons. L'Union européenne et l'OTAN développent également leur coopération institutionnelle dans un objectif de mise en cohérence de leurs plans d'action de renforcement des capacités de défense et de conduite d'opérations de gestion de crise.

Les développements opérationnels de la défense antimissile

Le programme ALTBMD de l'OTAN est opérationnel depuis 2011 dans une première version. Il dote l'OTAN d'une capacité de théâtre contre des missiles balistiques à courte portée. Seul le système de commandement et de contrôle est financé et développé en commun par l'Alliance afin d'intégrer et de rendre interopérable les systèmes de missiles de chacun des pays de l'OTAN qui y participent, dont la France.

Au sommet de Lisbonne, l'OTAN donne une place beaucoup plus considérable que par le passé à la défense antimissile (BMD), en affirmant que « le but d'une capacité de défense antimissile de l'OTAN est d'assurer la couverture totale et la protection de l'ensemble des populations, du territoire et des forces des pays européens de l'OTAN contre la menace croissante que représente la prolifération des missiles balistiques ». L'opportunité d'un tel accroissement du niveau d'ambition est fournie aux Européens par le programme « European Phased Adaptive Approach (EPAA) » américain qui leur apporte le bénéfice du système Aegis et ne laisse à leur charge que son interconnexion avec le système ALTBMD de l'OTAN. Les contributions américaines consistent notamment en un radar en Turquie, quatre navires dotés du système Aegis (*déployés à partir de 2014 depuis la base navale espagnole de Rota*), en un site Aegis ashore en Roumanie (*opérationnel depuis 2016*). Un deuxième site américain Aegis ashore est en cours de construction en Pologne.

À l'occasion du sommet de Varsovie en 2016, l'OTAN « déclare la capacité opérationnelle initiale de défense antimissile balistique (BMD) territoriale de l'OTAN », qui combine les moyens américains avec ceux fournis par les Européens, dont la mise en œuvre intégrée sera assurée par le système C2 de l'OTAN dont les fonctionnalités existantes de défense de théâtre (ALTBMD) seront étendues d'ici 2018 à la défense de territoire (BMD) afin de permettre un contrôle politique collectif des alliés.

Selon l'OTAN, ce système BMD de l'OTAN vise à parer les menaces résultant du développement par des pays comme l'Iran de missiles à courte ou moyenne portée susceptibles d'atteindre l'Europe et notamment son flanc sud ; il ne menace pas la force de dissuasion nucléaire de la Russie, du fait qu'il ne possède pas de capacité d'interception de ses missiles stratégiques. Les dirigeants russes ne partagent pas ce point de vue et continuent de dénoncer la politique antimissile de l'OTAN.

La défense antimissile est aussi un sujet sensible dans les relations entre l'OTAN et la France, par crainte que la prolifération de systèmes antimissile en réponse aux plans de l'OTAN et des États-Unis ne réduise la capacité de sa force de dissuasion nucléaire à atteindre ses cibles potentielles et donc la crédibilité de sa dissuasion nucléaire qui demeure un pilier de sa doctrine de défense.

La détérioration des relations avec la Russie

Les relations se sont progressivement tendues durant la décennie en cours. Le sujet de discord principal et permanent est l'installation du bouclier anti-missile de l'OTAN. Mais la crise ukrainienne et la guerre civile syrienne qui marquent le retour de la Russie au premier plan de la diplomatie mondiale aggravent fortement les différends. Ces tensions se développent sur fond de réarmement des Russes et de l'OTAN après des années de baisse des dépenses militaires.

La crise ukrainienne : en mars 2014, la crise ukrainienne connaît un développement important avec le rattachement de facto de la Crimée et du port stratégique de Sébastopol à la Russie. Le 17 mars, le Conseil de l'Atlantique nord (CAN) déclare « que le prétendu référendum qui a eu lieu le 16 mars en République autonome ukrainienne de Crimée est illégal et illégitime ». Le 1^{er} avril 2014, l'OTAN suspend toute coopération pratique, tant civile que militaire, avec la Russie. Le sommet de l'OTAN au pays de Galles en septembre 2014 condamne les actions de la Russie en Ukraine. Toutefois trois réunions du Conseil OTAN-Russie se sont tenues en 2016. L'OTAN poursuit le partenariat avec l'Ukraine, mais il n'est plus question d'envisager une adhésion à un terme prévisible.

Concernant la Géorgie, sa demande d'adhésion continue d'être examinée mais sans qu'aucun calendrier précis soit affiché et sans qu'elle soit invitée à participer au plan d'action pour l'adhésion afin de ne pas aggraver les relations avec la Russie.

Le désarmement : la Russie avait suspendu en décembre 2007 son adhésion au traité sur les forces conventionnelles en Europe (FCE), tout en continuant de participer au Groupe consultatif commun qui se réunit régulièrement à Vienne pour faire le point sur l'application de ce traité FCE. En mars 2015, la Russie suspend également sa participation à ce groupe. Depuis 2014, l'OTAN a fait état à plusieurs reprises de ce qu'elle estime être des violations du traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (*traité FNI*) de 1988 par la Russie.

Américains et Russes ont conclu en 2010 le traité New START de contrôle des armes nucléaires stratégiques. Concernant les armes nucléaires tactiques, le statu quo des années 2000 prévaut ; l'option dite « Global Zero » d'élimination de toutes ces armes par l'OTAN et la Russie, mise en avant par Barack Obama, ne fait pas consensus au sein des pays membres de l'OTAN et fait l'objet de négociations avec les Russes, sans qu'aucun progrès ne soit enregistré, en raison notamment des désaccords relatifs à la défense antimissile.

L'effort de défense des pays membres

La baisse des dépenses de défense des pays membres de l'OTAN, amorcée depuis la fin de la guerre froide, se poursuit durant la première moitié des années 2010. L'écart est important entre les Européens et les États-Unis dont l'effort de dépense exprimé en pourcentage du PIB est entre 2014 et 2016 en moyenne deux fois plus élevé que celui de leurs alliés européens de l'OTAN.

Part des dépenses de défense des pays membres de l'OTAN rapportées au PIB (sur la base des prix 2015).

Cette différence s'explique en partie par le rôle mondial des États-Unis et leur engagement dans les guerres d'Afghanistan et d'Irak. Les États-Unis continuent d'être à un niveau de dépenses militaires très supérieur à tous les grands pays industrialisés occidentaux ce qui entretient tout à la fois leur poids prépondérant au sein de l'Alliance et leur demande que les Européens en fassent davantage pour leur sécurité. En 2015, alors que les États-Unis représentent 45,9 % du PNB des membres de l'OTAN, leur budget de la défense compte pour 71,9 % du total de ses membres.

La baisse constante des dépenses de défense des pays européens depuis la fin de la guerre froide est stoppée à partir de 2014 qui enregistre encore une baisse, mais moins importante que les années précédentes. La tendance est clairement inversée en 2015 avec une hausse de 0,5 % en termes réels.

Lors du sommet de 2014 au pays de Galles, les 28 États membres de l'OTAN s'engagent à dépenser 2 % de leur PIB à l'horizon 2024 au titre de la défense, et à consacrer 20 % de cet effort à l'investissement dans les futurs équipements militaires. En 2016, l'objectif des 2 % est loin d'être atteint puisque cinq pays seulement respectent cette norme : les États-Unis, la Grèce, le Royaume-Uni, l'Estonie et la Pologne. La France se rapproche de cet objectif, contrairement à beaucoup de pays de l'UE auxquels elle demande régulièrement de contribuer davantage à la défense de l'Europe et aux opérations extérieures dont elle assume à ses yeux une part disproportionnée.

L'Administration Trump accentue début 2017 la pression sur les alliés européens pour qu'ils augmentent leurs dépenses militaires plus rapidement. Donald Trump saisit l'occasion du mini-sommet du 25 mai 2017 à Bruxelles — où fut inauguré le nouveau siège de l'OTAN — pour rappeler cette exigence, d'une façon jugée brutale sur la forme par les Européens. Visant plus particulièrement l'Allemagne, le président américain soutient que certains pays doivent « d'énormes sommes d'argent à l'OTAN », des propos qui ne s'appuient sur aucune disposition régissant le fonctionnement de l'organisation. D. Trump met ce sujet au premier plan des sommets de l'OTAN de 2018 et 2019, éclipsant les autres sujets pourtant cruciaux pour l'avenir.

Évolution des dépenses de défense des pays européens membres de l'OTAN (Évolution annuelle réelle, sur la base des prix et taux de change de 2015)						
2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
-1,4 %	+0,5 %	+3,4 %	+4,3 %	+5,4 %	+3,9 %	+4,4 %

Que l'origine en soit les pressions américaines ou la détérioration du climat géopolitique en Europe ou au Moyen-Orient, les Européens augmentent depuis 2015 chaque année leurs dépenses de défense (à *prix constant*). Ils sont encore loin cependant de l'objectif des 2 % du PIB.

Le renforcement des moyens militaires des pays membres

En 2014, l'OTAN annonce le renforcement de sa Force de réaction (*NRF*), en créant en son sein une force « fer de lance » baptisée « force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation » (*VJTF*). Ce renforcement de la force de réaction rapide est une des mesures prises dans le cadre du plan d'action « réactivité » (*RAP*) adopté par les Alliés pour répondre à leur analyse de l'évolution de l'environnement de sécurité. Toujours dans l'objectif de renforcer la capacité de réaction rapide de l'OTAN, le sommet de Bruxelles en 2018 entérine une « initiative pour la disponibilité opérationnelle » par laquelle les Alliés seront en mesure dès 2020 de mobiliser 30 bataillons mécanisés, 30 escadrons aériens et 30 navires de combat dans un délai de 30 jours.

L'OTAN fragilisée par les États-Unis et la Turquie

Les tensions entre les États-Unis et les Européens au sujet de l'OTAN ne se limitent pas à la question de l'effort budgétaire. Avant même sa prise de fonction, Donald Trump a qualifié l'OTAN d'organisation obsolète « parce qu'elle ne s'est pas occupée du terrorisme » et dit qu'il réfléchirait à deux fois avant d'aider un pays de l'OTAN si les États-Unis ne devaient pas être raisonnablement remboursés pour leur soutien. Ces propos inquiètent les Européens qui y voient une possible remise en cause de l'obligation de solidarité entre pays de l'OTAN en cas d'agression.

Le sujet est particulièrement sensible en Allemagne qui a toujours misé sur l'alliance euro-atlantique pour assurer sa sécurité et plus largement celle de l'Europe. Peu après l'élection de D. Trump, la ministre allemande de la Défense, U. Von Der Leyen réaffirme que le rôle de l'OTAN et de ses membres est de défendre des valeurs communes et non pas de réaliser un bon deal financier. Après le sommet de l'OTAN de 2018, Angela Merkel, la chancelière allemande, fait part de ses doutes : « Ce que nous avons considéré comme tout à fait naturel pendant de nombreuses décennies, à savoir que les États-Unis se voient comme le garant de l'ordre dans le monde entier n'est plus aussi certain pour l'avenir ». Juste avant le sommet de l'OTAN de 2019, dans des termes moins diplomatiques, E. Macron juge que l'OTAN est en état de « mort cérébrale » car les deux derniers sommets « ont été uniquement consacrés à savoir comment on pouvait alléger le coût financier pour les États-Unis » au lieu qu'y soient traitées les questions stratégiques sur la paix en Europe, la relation avec la Russie, la Turquie et le terrorisme. Les Allemands et les Français obtiennent lors de ce sommet que soit engagée une réflexion stratégique sur l'avenir de l'OTAN. Celle-ci est depuis conduite sous le nom d'initiative « OTAN 2030 ».

En juin 2020, D. Trump agite la menace du retrait d'une partie des troupes américaines stationnées en Allemagne dans le cadre de l'OTAN. Cette annonce surprise provoque des réactions négatives en Europe et aux États-Unis où le Congrès ne reprend pas à son compte cette initiative qui se retrouve bloquée. En février 2021, Joe Biden annonce le gel de ce retrait, le temps d'un « réexamen global de la posture » des forces armées déployées à l'étranger.

Depuis l'achat du système russe de défense aérienne S-400 unanimement condamné par les membres de l'OTAN, la Turquie a multiplié les initiatives que les autres membres de l'OTAN jugent contraires à leurs intérêts : offensive unilatérale en 2019 contre les Forces démocratiques syriennes et les milices kurdes dans le nord de la Syrie pourtant alliées de la coalition internationale en Irak et en Syrie, implication dans le conflit du Haut-Karabakh en 2020 y compris l'acheminement de mercenaires syriens, contribution à la violation de l'embargo sur les armes à destination de la Libye et incident avec une frégate française tentant de contrôler cet embargo, réalisation de forages dans les eaux territoriales chypriotes et grecques dans le contexte du contentieux gréco-turc en mer Égée. La réaction la plus concrète aux désaccords avec la Turquie est la décision prise en juillet 2019 par Washington de l'exclure du programme de chasseurs F-35 de dernière génération. Les relations diplomatiques se sont peu à peu tendues, notamment entre Ankara et Paris. L'importance stratégique de la Turquie sur le flanc sud de l'OTAN rend la détérioration de la relation de la Turquie avec ses « alliés » complexe à dénouer.

Les années 2020 : remise en cause de l'extension à l'Est de l'OTAN par la Russie

Les tensions internes à l'Alliance atlantique, toujours présentes en 2020, et son échec en Afghanistan sont rapidement mis au second plan par les menaces que la Russie fait peser sur l'Ukraine suivies du déclenchement d'une vaste « opération militaire spéciale » fin février 2022, qu'elle utilise comme moyen de pression sur l'OTAN pour remettre en cause non seulement l'idée que l'Ukraine puisse un jour y adhérer mais surtout la présence de l'OTAN dans ceux de ses pays membres qui appartenaient au pacte de Varsovie durant la guerre froide.

Victoire des talibans en Afghanistan

Le retrait en catastrophe des troupes américaines en Afghanistan faisant suite à la victoire des Talibans en 2021, reprenant le pouvoir après 20 ans de guerre, est perçu comme le premier grand échec militaire de l'OTAN.

Crise avec la Russie

L'OTAN et l'Ukraine sont les sujets fin 2021 et début 2022 d'une nouvelle période de crise entre la Russie et les Occidentaux, auxquels elle demande qu'ils s'engagent à ne pas élargir l'OTAN à l'Ukraine et qu'ils retirent leurs forces

militaires des pays issus de l'URSS et du bloc de l'Est européen. Formulée à de nombreuses reprises, cette exigence est formalisée le 17 décembre 2021 par deux projets de traité adressés l'un aux États-Unis, l'autre à l'OTAN. Pour justifier ses demandes à l'égard de l'OTAN, la Russie met en avant la « trahison » des Occidentaux, ce que réfutent leurs dirigeants. L'opposition constante de la Russie à l'élargissement de l'OTAN vers l'Est est en revanche un fait incontesté.

Les principales dispositions figurant dans le projet d'accord entre la Russie et les États membres de l'Otan sont d'une part que « la Russie et toutes les Parties qui étaient des États membres de l'OTAN au 27 mai 1997, respectivement, ne déploieront pas de forces et d'armements militaires sur le territoire d'aucun des autres États d'Europe en plus des forces stationnées sur ce territoire à compter du 27 mai 1997 » et d'autre part que « tous les États membres de l'OTAN s'engagent à s'abstenir de tout nouvel élargissement de l'OTAN, y compris l'adhésion de l'Ukraine ainsi que d'autres États ».

Ces demandes, combinées avec un déploiement militaire important aux frontières de la Russie et de la Biélorussie avec l'Ukraine, sont à l'origine d'une crise d'une gravité inédite depuis la crise ukrainienne de 2014. Les Occidentaux excluent d'intervenir militairement en Ukraine et menacent la Russie de sanctions « rapides et drastiques » en cas d'invasion, allant bien au-delà des sanctions contre la Russie prises à la suite de la crise de 2014. Les échanges diplomatiques se multiplient entre les parties à la crise jusqu'au plus haut niveau. Plusieurs échanges ont lieu entre Poutine et respectivement Biden et Macron notamment. La diplomatie occidentale est confrontée à un dilemme entre le risque d'une escalade militaire aux conséquences désastreuses et celui d'une reculade diplomatique qui discréditerait l'OTAN et les garanties de sécurité américaines à ses membres européens. Selon les termes d'un article paru dans Le Figaro, « face à la Russie, les Occidentaux sont hantés par le “syndrome de Munich” ».

Le Conseil OTAN-Russie se réunit le 12 janvier 2022, à l'issue duquel il n'est pas publié de communiqué commun et, selon les propos tenus par Jens Stoltenberg après la réunion sans que d'autres discussions soient prévues.

Le 23 février 2022, la première ministre finlandaise Sanna Marin affirme que la Finlande est prête à demander l'adhésion à l'OTAN si la sécurité nationale est en jeu. La Russie sur ordre de Vladimir Poutine, met ses menaces à exécution, et attaque militairement l'Ukraine, le 24 février 2022.

États membres et partenaires

États membres

L'OTAN compte trente membres, vingt-huit pays européens et deux pays nord-américains, les États-Unis et le Canada. Le processus d'adhésion est régi par l'article 10 du traité de l'Atlantique nord qui limite les futurs membres aux seuls « États européens ». Comptant initialement douze membres fondateurs, l'OTAN s'élargit durant la période de la guerre froide en accueillant la Grèce et la Turquie en 1952, l'Allemagne de l'Ouest en 1955 (*accords de Paris*), puis l'Espagne en 1982. Depuis l'effondrement du bloc de l'Est marquant la fin de la guerre froide, douze pays d'Europe de l'Est ont rejoint l'OTAN en trois vagues entre 1999 et 2009. En juin 2017, le Monténégro devient le 29^e État membre de l'OTAN, puis le 27 mars 2020, la Macédoine du Nord en devient le 30^e État membre.

Plan d'action pour l'adhésion

L'Alliance a lancé le Plan d'action pour l'adhésion (*MAP*) en avril 1999, au sommet de Washington, pour aider les pays candidats dans leurs préparatifs. Le seul pays qui participe actuellement au MAP est la Bosnie-Herzégovine, depuis avril 2010.

Lors du sommet de Bucarest en 2008, les Alliés conviennent que la Géorgie et l'Ukraine deviendront un jour membres de l'Alliance. Cette position est une nouvelle fois réaffirmée lors du sommet de Bruxelles en 2021. Toutefois ni l'un ni l'autre de ces pays n'a intégré le MAP, ce qui revient à affirmer le principe de l'adhésion mais sans en fixer l'horizon, en raison notamment de l'opposition de la Russie, mais aussi des réticences de l'Allemagne ou de la France.

Partenariats

Le Partenariat pour la paix (*PPP*) - L'OTAN a signé de nombreux accords de coopération avec la plupart des États européens non membres et tous les pays de la CEI. Ce sont des accords bilatéraux et extrêmement souples : chaque État souhaitant participer au partenariat décide, en collaboration avec les États membres, du niveau de collaboration qu'il souhaite entreprendre avec l'OTAN. L'objectif est avant tout de maintenir des échanges d'informations avec les anciens États membres de l'URSS.

Le seul État européen qui ne fait pas partie du PPP, en plus des micro-États (*Andorre, Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin et Vatican*), est Chypre.

D'autres partenariats, généralement plus distendus, existent : c'est le cas par exemple du dialogue méditerranéen qui réunit la Mauritanie, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Jordanie, Israël et l'Égypte.

Hautes instances décisionnelles

Conseil de l'Atlantique nord

Le Conseil est l'organe principal de décision. Il est composé de représentants permanents des États membres (*ayant rang d'ambassadeurs*), et se réunit au moins une fois par semaine sous la présidence du secrétaire général de l'OTAN. Il prend ses décisions à l'unanimité. Les représentants permanents agissent sur instructions de leur pays, et rendent compte aux autorités nationales des positions des autres gouvernements. Parallèlement aux réunions des représentants permanents, les ministres des Affaires étrangères et ceux de la Défense se réunissent deux fois par an.

Enfin, tous les deux ans environ, les chefs d'État et de gouvernement des pays membres se réunissent en sommet de l'OTAN.

Groupe des Plans nucléaires (NPG)

Le NPG (*en anglais : Nuclear Planning Group*) est l'organe de haut niveau chargé des questions nucléaires au sein de l'Alliance. Tous les membres, à l'exception de la France, font partie du NPG, indépendamment du fait qu'ils détiennent ou non des armes nucléaires.

Comité militaire

Le Comité militaire (CM) est la plus haute instance militaire de l'OTAN. Il est la principale source de conseils pour le Conseil de l'Atlantique nord et le groupe des Plans nucléaires, et contribue à l'élaboration des politiques et concepts stratégiques. Il fournit également des orientations stratégiques aux deux commandements stratégiques : le Commandement allié Opérations et le Commandement allié Transformation. Le Comité militaire se compose d'officiers de haut rang des pays membres de l'OTAN qui servent en qualité de représentants militaires (MILREP). Périodiquement, le Comité militaire se réunit au niveau des chefs d'état-major des armées. Élu parmi les chefs d'état-major de la défense des pays de l'OTAN pour un mandat de trois ans, le président actuel du comité militaire est l'amiral Rob Bauer de la Marine royale néerlandaise.

Représentation permanente de chaque État membre

Chaque pays membre de l'OTAN est représenté par une délégation au siège de l'Organisation, qui participe au processus de consultation, afin de permettre à l'Alliance de prendre des décisions ou de mener des actions collectivement. Elle est dirigée par un ambassadeur ou une ambassadrice (*aussi appelé(e) « représentant(e) permanent(e) »*). De taille variable, les délégations sont principalement composées de fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères et de la Défense, qui siègent. Madame Muriel Domanech est, depuis septembre 2019, ambassadrice, représentante permanente de la France auprès de l'OTAN. Le vice-amiral d'escadre Eric Chaperon était (*depuis septembre 2017*) le représentant militaire de la France auprès de l'OTAN, cumulant ce poste avec celui de chef de la représentation militaire française auprès du Comité militaire de l'Union européenne.

Secrétaire général et organismes « civils »

Le secrétaire général de l'OTAN est le plus haut fonctionnaire international de l'Alliance. Il est chargé de piloter le processus de consultation et de prise de décision de l'Alliance et de faire en sorte que les décisions soient exécutées. Il préside le Conseil de l'Atlantique nord, dirige le Secrétariat international et représente l'Alliance à l'extérieur. Depuis le 1^{er} octobre 2014, cette fonction est occupée par Jens Stoltenberg, ancien Premier ministre de Norvège.

Le Secrétariat international (SI) a un effectif d'environ 1.000 personnes, toutes ressortissantes de pays membres de l'OTAN. Il fournit des avis, des orientations et un soutien administratif aux délégations des pays auprès de l'OTAN, depuis le siège de l'OTAN à Bruxelles. Il contribue à la mise en œuvre de toutes les décisions prises par les comités, à tous les niveaux.

L'Assemblée parlementaire de l'OTAN, Indépendante de l'Organisation, constitue un lien entre l'OTAN et les parlements de ses pays membres. L'Assemblée compte 266 parlementaires. Chaque délégation, dont la composition numérique est fonction de la population du pays, reflète les couleurs politiques du parlement national, représentant ainsi un large éventail d'opinions politiques. Dix-huit députés et sénateurs français y participent.

La structure permanente de l'OTAN (*par opposition aux moyens apportés ponctuellement par les États membres dans le cadre d'opérations comme l'ISAF en Afghanistan*) comprend des agences et de nombreux comités (*politiques, financiers, techniques*) dédiés au soutien du commandement politique et militaire de l'OTAN.

En 2010, au sommet de Lisbonne, les chefs d'États-membres de l'OTAN et de gouvernement ont convenus de rationaliser les 14 agences autour de trois thèmes programmatiques majeurs : acquisition, soutien, et information et communication, et de ramener à environ 85 les quelques 400 comités. Cette réforme a abouti en 2012. En juillet 2012, quatre nouveaux organismes, reprennent les fonctions des agences existantes :

- l'agence d'information et de communication de l'OTAN (*NATO Communications and Information Agency*) qui intègre le NCSA (*NATO CIS Service Agency*) qui s'occupait du déploiement et du soutien des systèmes SIC ;
- L'agence OTAN de soutien et d'acquisition (*NATO Support and Procurement Agency*) ;
- L'organisation pour la science et la technologie (*STO*) ;
- Le Bureau OTAN de normalisation (*NSO*).

Cette structure permanente de soutien emploie environ 10.000 personnes, civils ou militaires.

Force de réaction (NRF)

Le dispositif militaire de l'OTAN est entièrement repensé au début des années 2000, le besoin n'étant plus d'être capable de faire face à une attaque massive des armées du Pacte de Varsovie sur le territoire européen, mais de pouvoir projeter hors du territoire de ses membres des forces capables de répondre à des situations de crise. Le nouveau dispositif, appelé Force de réaction de l'OTAN (*NATO Response Force - NRF*), est adopté en 2003 et devient opérationnel l'année suivante. Lors du sommet du pays de Galles, en 2014, il est décidé de renforcer la NRF en créant, en son sein, une « force fer de lance » baptisée « force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation » (*VJTF*).

La Force de réaction de l'OTAN (*NRF*) est une force multinationale à haut niveau de préparation, regroupant des éléments des forces terrestres, aériennes, maritimes et d'opérations spéciales qui peuvent être déployés rapidement : sa composante VJTF peut déployer ses éléments de tête dans un délai de deux à trois jours.

Le fonctionnement de la NRF repose sur les notions de rotation et de pays-cadre. À tour de rôle, les pays membres de l'OTAN mettent à disposition de la Force de réaction de l'OTAN des états-majors et des unités pour une durée de douze mois.

Missions permanentes et moyens militaires

Missions permanentes de temps de paix

La défense aérienne et antimissile intégrée de l'OTAN (*NIAMD*) est une mission permanente, en temps de paix comme en période de crise ou de conflit, qui a pour objectif de protéger les pays de l'Alliance contre toute menace ou attaque aérienne ou de missile. Cette mission de police du ciel de l'OTAN nécessite un système de surveillance et de contrôle aériens (*ASACS*), une structure de commandement et de contrôle aériens (*C2 Air*), des aéronefs disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et depuis 2015 des systèmes anti-missiles. Depuis sa création en 1961, le système OTAN de défense aérienne intégrée est la seule capacité opérationnelle de l'Alliance, pour laquelle les autorités nationales ont délégué à l'OTAN, à titre permanent, le pouvoir de défendre les pays de l'Alliance et pour laquelle des ressources nationales étaient employées dans le cadre d'une structure C2 de l'OTAN.

Dans ce cadre, les pays baltes dont les forces armées sont très limitées bénéficient depuis 2004 d'une couverture aérienne permanente de l'OTAN, dénommée *Baltic Air Policing*. Fin 2017, dix-sept États membres avaient participé à une ou plusieurs des rotations de trois ou quatre mois organisées pour assurer cette mission.

Forces américaines en Europe

Effectifs US en Europe (décembre 2020)	
Pays	Effectif militaire
 Allemagne	34 475
 Italie	12 263
 Royaume-Uni	9 424
 Espagne	2 939

Budget de l'OTAN et de ses États membres

Le financement de l'OTAN est négocié entre pays membres tous les deux ans. Les pays membres supportent de manière directe ou indirecte les frais de fonctionnement de l'OTAN et le coût de la mise en œuvre de ses politiques et activités ; la comptabilité de l'OTAN est opaque sur certains points comme les opérations secrètes.

Financement direct

Six plus gros pays contributeurs au budget de l'OTAN (% du budget total de l'OTAN)		
Pays	2016 / 2017	2021 / 2024
 États-Unis	22,1446	16,3572
 Allemagne	14,6500	16,3572
 France	10,6339	10,4986
 Royaume-Uni	9,8485	11,2908
 Italie	8,4109	8,7881
 Canada	6,6092	6,8840

Les contributions des États membres sont calculées selon une formule de partage des coûts fondée sur leur revenu national brut. Les cinq principaux contributeurs sont en 2021, dans l'ordre décroissant de leur participation financière, les États-Unis, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France et l'Italie. La France est donc le 3^e contributeur aux budgets de l'OTAN sur la période 2016/2017, puis le 4^e sur la période 2021/2024. Ce financement commun alimente les trois principaux budgets gérés par l'OTAN :

- le **budget civil** qui couvre les dépenses du Secrétariat international de l'OTAN. Il est alimenté dans la plupart des cas par les budgets des ministères des Affaires étrangères. En 2014, l'OTAN employait 6.000 civils, dont 1.000 au siège. En 2015, le budget civil s'élevait à 218 millions d'euros, dont 11,14 % de contribution française ; pour 2017, il a été fixé à 234,4 millions d'euros, dont 10,63 % de contribution française ;
- le **budget militaire** qui couvre les coûts d'opération des QG de la structure de commandement, des théâtres du Kosovo et de l'Afghanistan ainsi que les coûts d'opération des réseaux de communication et défense aérienne, des centres d'entraînement. En 2015, il s'élevait à 1.171 millions d'euros, dont 10,97 % de contribution française - Pour 2017, il a été fixé à 1,29 milliard d'euros. Il est divisé en 35 sous-budgets, chacun pouvant être abondé spécifiquement par un membre selon ses intérêts stratégiques propres ;
- le **programme d'investissement** au service de la sécurité qui fournit aux commandements stratégiques de l'OTAN des installations et des équipements tels que des moyens de commandement et de contrôle des opérations aériennes,

des systèmes de communication et d'information, des QG pour la structure intégrée et les opérations extérieures, etc. En 2015, il était plafonné à 700 millions d'euros, dont 10,97 % de contribution française ; pour 2017, il a été fixé à 655 millions d'euros.

Financement indirect

Budgets de défense de pays membres de l'OTAN				
Pays	2014		2019	
	Mds US\$	% total pays OTAN	Mds US\$	% total pays OTAN
 États-Unis	683,4	72,5%	701,6	70,0%
 Canada	20,3	1,7%	21,6	2,2%
Pays européens de l'OTAN, dont :	234,6	25,8%	278,5	27,8%
 Royaume-Uni	54,9	6,7%	65,6	6,6%
 France	44,3	4,8%	47,6	4,8%
 Allemagne	42,9	4,3%	49,1	4,9%
 Italie	22,6	2,3%	22,5	2,2%

Chaque État membre de l'OTAN supporte en plus les coûts liés aux opérations de l'OTAN auxquelles il choisit de participer. Ces contributions sont les plus importantes.

Principales opérations menées par l'OTAN

Début	Fin	Zone opération	Nom opération	Mandat ONU	Nature des opérations menées par l'OTAN
1993	1996	Adriatique	<i>Sharp Guard</i>	#820 #943	Opération de surveillance maritime destinée à contrôler l'embargo sur les armes imposé à la Serbie et au Monténégro, les deux seuls États demeurant membres de la République fédérative socialiste de Yougoslavie après que la Slovénie, la Croatie, la Macédoine et la Bosnie-Herzégovine aient pris leur indépendance. Sous le contrôle conjoint de l'OTAN et de l'UEO, elle a consisté en une vaste opération de blocus naval, à laquelle ont participé 14 nations, dont la France.
1993	1995	Bosnie-Herzégovine	<i>Deny Flight</i>	#816	Opération d'interdiction de survol à laquelle la France participe. Un Mirage 2000 est perdu à la suite d'une avarie.
1995	1995	Bosnie-Herzégovine	<i>Deliberate Force</i>	coordonné avec la FORP RONU	Bombardement massif des positions serbes de Bosnie pour tenter de faire cesser le conflit. Les autorités bosno-serbes acceptent de retirer leurs armes et des négociations débouchent sur les accords de Dayton deux mois plus tard mettant fin à la guerre en Bosnie. La France a participé avec des avions dont un Mirage 2000N sera perdu, ainsi que des pièces d'artillerie.
1996	1996	Bosnie-Herzégovine	IFOR	#1031	Importante mission de maintien de la paix pour garantir l'application des accords de Dayton. Ce fut l'occasion pour les Tchèques et les Polonais, anciennement membres du pacte de Varsovie, d'intervenir conjointement avec des forces occidentales.
1997	2004	Bosnie-Herzégovine	SFOR	#1088	La SFOR (<i>force de stabilisation</i>) a pris la suite de l'IFOR, avec des moyens ramenés à 32.000 hommes. Elle a passé le relais à l'Union européenne le 2 décembre 2004 qui conduit l'opération <i>Althea</i> engageant 7.000 hommes dans le cadre des accords de Berlin plus.
1999	1999	Kosovo (Serbie)	<i>Allied Force</i>		Bombardements aériens sur la Serbie menés par l'OTAN dans le contexte de la défense du Kosovo contre la menace d'un génocide, à la suite de la révélation du plan <i>Fer-à-cheval</i> qui était en fait un faux ; l'opération <i>Allied Force</i> fut d'ailleurs réalisée sans l'accord de l'ONU, donc non conforme au droit international. La France a participé avec 84 avions, soit le deuxième effectif le plus important après les USA (731 avions), suivie de l'Italie (58 avions), du Royaume-Uni (39 avions), et de l'Allemagne (33 avions). 1.100 avions furent utilisés pendant un mois de bombardement.

Début	Fin	Zone opération	Nom opération	Mandat ONU	Nature des opérations menées par l'OTAN
1999	-	Kosovo	KFOR	#1244	La force pour le Kosovo (<i>abrégée en KFOR</i>) est la force armée multinationale mise en œuvre par l'OTAN dans le Kosovo, sur mandat du Conseil de sécurité de l'ONU, afin d'assurer un environnement sûr et sécurisé et de garantir la liberté de mouvement. La KFOR fut déployée à partir du 12 juin 1999 à l'issue du cessez-le-feu accepté par Belgrade qui mettait fin à la guerre du Kosovo. Depuis l'origine, la France contribue à cette force dont les plus gros contingents sont fournis par l'Allemagne, l'Italie et les États-Unis.
1999	1999	Albanie	Abri Allié		Déploiement de 7.000 militaires en avril 1999 pour une opération humanitaire d'aide aux quelque 800.000 réfugiés kosovars d'origine albanaise qui ont fui les exactions serbes à leur rencontre. Cette opération est le corollaire humanitaire des opérations militaires menées par l'OTAN en Serbie et au Kosovo. Elle provoque des réactions mitigées de la part des organisations humanitaires, hostiles au concept de « guerre humanitaire » et favorables à ce que l'ONU avec le HCR gardent le contrôle de telles opérations, tout en reconnaissant que les moyens importants de l'OTAN ont contribué à résoudre la crise.
2001	2016	Méditerranée	<i>Active Endeavour (OAE)</i>		Mission de surveillance du trafic maritime en Méditerranée, pour décourager et déjouer les actes de terrorisme. Elle est l'une des huit initiatives lancées en réponse aux attentats terroristes perpétrés contre les États-Unis le 11 septembre 2001. Elle a pris fin en octobre 2016, laissant la place à l'opération Sea Guardian.
2001	2003	Macédoine	Moisson Essentielle		À la demande de la Macédoine et en concertation avec l'OSCE et l'UE, mission destinée à collecter les armes des insurgés albanophones. La France contribue de façon importante à la Task Force d'environ 3.500 hommes. Les opérations « Renard Roux » et « Allied Harmony » de moindre importance lui succèdent avant que l'opération EUFOR Concordia de l'UE ne prenne la relève
2003	2014	Afghanistan	FIAS	#1386	La France participe à la FIAS durant toute son existence. En 2011-2012, lorsque la FIAS atteint son niveau d'effectifs le plus important avec environ 130.000 hommes, les États-Unis y contribuent pour 90 000 hommes, le Royaume-Uni pour 9.000, l'Allemagne pour 5.000 et la France pour 4.000.
2004	2011	Irak	Mission OTAN de formation en Iraq (<i>NTM-I</i>)	#1546	L'OTAN n'a joué aucun rôle dans la conduite de la guerre en Irak menée par une coalition emmenée par les États-Unis. En marge de la coalition, l'OTAN a participé à la formation de 5.000 militaires et 10.000 policiers irakiens par des instructeurs sur place et dans les écoles de l'OTAN.
2009	2016	Somalie (<i>au large de la corne de l'Afrique</i>)	<i>Ocean Shield</i>	#1814 #1816	Opération navale de lutte contre la piraterie au large de la Somalie, terminée en novembre 2016. La France participe à l'opération <i>Atalanta</i> de même nature prolongée en novembre 2016 par l'UE jusqu'en 2018.
2011	2011	Libye	<i>Unified Protector</i>	#1970 #1973	Opération navale et aérienne menée par l'OTAN de mars à octobre 2011, dans le but d'entraîner la chute du régime du colonel Kadhafi. La France a été via l'opération Harmattan l'un des principaux acteurs de cette intervention aéronavale en Libye coordonnée par l'OTAN. Cette opération a créé l'instabilité de la Libye et l'accroissement de l'implantation dans des groupes terroristes.
2015	2021	Afghanistan	<i>Resolute Support</i>	#2189	Faisant suite à la fin des opérations de la FIAS, cette mission, en cours début 2017, de formation et d'encadrement de l'armée afghane mobilise environ 12.000 hommes de l'OTAN et de pays partenaires. En 2015 et 2016, la France n'a pas fourni de troupes à cette opération.
2016		Méditerranée	<i>Sea Guardian</i>		Opération navale, suite à Active Endeavour, sans engagement direct de la Marine Française.

Symboles et mémorial



Adopté le 14 octobre 1953, le drapeau de l'OTAN est composé d'une rose des vents blanche à quatre directions accompagnées de quatre lignes radiales blanches sur un fond bleu foncé.

L'OTAN a également créé une décoration militaire internationale, la médaille de l'OTAN, qui est décernée aux militaires de diverses régions du monde opérant sous son autorité, ainsi que la médaille du service méritoire de l'OTAN, décoration personnelle du Secrétaire général de l'OTAN, qui signe chaque citation.

Le premier mémorial européen honorant la mémoire des soldats morts ou blessés lors d'opérations de l'OTAN a été inauguré le 25 février 2012 à Fréthun dans le Pas-de-Calais.

En pleine guerre en Ukraine, l'OTAN change de chef militaire



Le général de l'armée américaine Christopher Cavoli a été nommé Commandant suprême des forces alliées en Europe. Sa nomination intervient dans un contexte de fortes tensions provoquées par l'invasion russe de l'Ukraine. Elle sera effective cet été.

L'OTAN change donc de tête. La nomination du général de l'armée américaine Christopher Cavoli a été approuvée par le Conseil de l'Atlantique Nord, mardi 3 mai 2022.

Il succédera au général Tod D. Wolters lors d'une cérémonie de passation de commandement prévue cet été au Grand Quartier général des puissances alliées en Europe, le SHAPE, près de Mons (*Belgique*), a précisé l'OTAN.

Un Russophone né en Allemagne, fils d'un officier italo-américain, Christophe Cavoli est né en pleine guerre froide à Würzburg, en Allemagne de l'Ouest, et a grandi dans des bases militaires au fil des affectations paternelles.

Russophone, il est en service depuis 1987 et commande depuis 2020 les forces américaines en Europe et en Afrique, dont le Quartier général est à Wiesbaden, en Allemagne.

Marié, père de deux enfants, il est diplômé de l'université de Princeton. Il a servi pendant la guerre du Golfe et à plusieurs reprises en Afghanistan. Il a également commandé l'armée américaine en Europe de janvier 2018 à octobre 2020, avant de prendre le commandement combiné Europe- Afrique.

Le commandant suprême des forces alliées en Europe (*SACEUR*) est l'un des deux commandants stratégiques de l'OTAN. Son adjoint est un officier européen.

L'ancien président des États-Unis Dwight D. Eisenhower a été le premier à assumer ce commandement jusqu'en 1952. Le SACEUR est responsable du commandement général des opérations militaires de l'OTAN et conduit la planification militaire des opérations.

Le chef militaire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord est toujours un officier américain, et l'Europe désigne le secrétaire général de l'OTAN, actuellement le Norvégien Jens Stoltenberg, reconduit dans ses fonctions à cause de la guerre en Ukraine.

ANNEXE n° 7

Structure de l'OTAN

La **structure de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord** est complexe et multiforme. L'organe décisionnel est le Conseil de l'Atlantique Nord (*NAC*), et les représentants des États membres siègent également au Comité des politiques et des plans de défense (*DPPC*) et au Groupe des plans nucléaires (*NPG*). Le Secrétaire général de l'OTAN dirige le Secrétariat international civil, qui est divisé en divisions administratives, bureaux et autres organisations. Sont également responsables devant le NAC, le DPPC et le NPG une multitude de comités qui supervisent les diverses agences de logistique et de normalisation de l'OTAN.

Le Comité militaire de l'OTAN conseille et assiste le CAN sur les questions militaires. Le Comité de planification de la défense qui dirige sa production vers la Division de la politique et de la planification de la défense, un département théoriquement civil qui travaille en étroite collaboration avec l'État-major militaire international du Comité militaire.

Toutes les agences et organisations intégrées dans les rôles administratifs civils ou militaires, pour la plupart, remplissent des rôles et des fonctions qui soutiennent directement ou indirectement le rôle de sécurité de l'alliance dans son ensemble.

Le Comité des plans de défense était un ancien organe décisionnel de haut niveau sur les questions relatives à la structure militaire intégrée de l'Alliance. Il a été dissous à la suite d'un important examen du comité en juin 2010 et ses responsabilités ont été absorbées par le Conseil de l'Atlantique Nord et le Comité des politiques et des plans de défense (*DPPC*).

Structure civile aujourd'hui

Au XXI^e siècle, l'OTAN dispose d'une vaste structure civile, comprenant :

- Division de la diplomatie publique,
- Bureau de sécurité de l'OTAN (*NOS*),
- Direction,
- Division des affaires politiques et de la politique de sécurité,
- Division des opérations,
- Division de la politique et de la planification de défense,
- Division des investissements de défense,
- Bureau des ressources de l'OTAN (*NOR*),
- État-major de consultation, de commandement et de contrôle du siège de l'OTAN (*NHQC3S*),
- Bureau du contrôleur financier (*FinCon*),
- Bureau du président du Conseil supérieur des ressources (*SRB*),
- Bureau du président des commissions budgétaires civile et militaire (*CBC/MBC*),
- Comité international des commissaires aux comptes de l'OTAN (*IBAN*),
- Organisations OTAN de production et de logistique (*OPLO*).

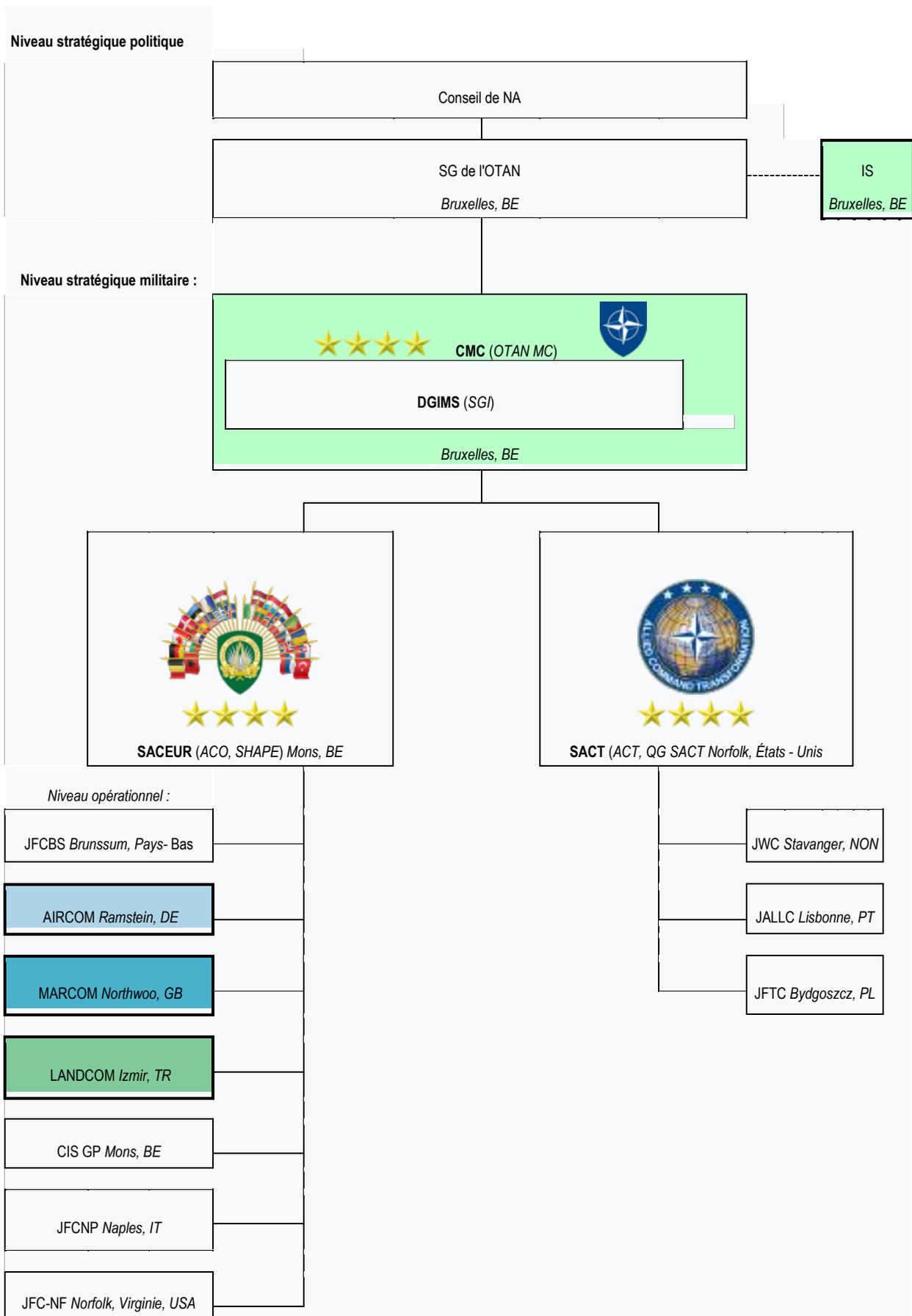
Le Comité des plans de défense (*DPC*) est normalement composé de représentants permanents, mais se réunit au niveau des ministres de la Défense au moins deux fois par an. Il traite de la plupart des questions de défense et des sujets liés à la planification de la défense collective. En cela, il sert d'organe de coordination entre les bureaucraties organisationnelles civiles et militaires de l'OTAN.

Le Comité des plans de défense était un ancien organe décisionnel de haut niveau sur les questions relatives à la structure militaire intégrée de l'Alliance. Il a été dissous à la suite d'un important examen du comité en juin 2010 et ses responsabilités ont été absorbées par le Conseil de l'Atlantique Nord et le Comité des politiques et des plans de défense (*DPPC*).

Structure de commandement militaire

La structure de commandement militaire de l'OTAN se compose de deux commandements stratégiques et est dirigée par l'État-major militaire international :

Les commandements du SACEUR : Allied Joint Force Command Brunssum, Allied Joint Force Command Naples et Joint Force Command Norfolk sont des commandements de niveau opérationnel, tandis que le quartier général du commandement aérien allié, le quartier général du commandement maritime allié et le quartier général du commandement terrestre allié sont des commandements de niveau tactique. Le SACEUR a également le commandement opérationnel du Joint Support and Enabling Command qui fournit des conseils et un soutien au CNA.



Les opérations militaires de l'OTAN sont dirigées par le président du Comité militaire de l'OTAN et divisées en deux commandements stratégiques assistés par un état-major provenant de l'ensemble de l'OTAN. Les commandants stratégiques sont responsables devant le Comité militaire de l'OTAN de la direction générale et de la conduite de toutes les questions militaires de l'Alliance dans leurs domaines de commandement.

Le 12 juin 2003, les ministres de l'OTAN ont annoncé la fin de la structure vieille de plusieurs décennies d'un commandement chacun pour l'Atlantique et l'Europe. Le Commandement allié Opérations (ACO) devait être créé, chargé de la gestion stratégique, opérationnelle et tactique des forces de combat et d'appui au combat des membres de l'OTAN, et le Commandement allié Transformation (ACT) chargé de l'introduction des forces des nouveaux États membres dans Capacités de recherche et d'entraînement de l'OTAN et des forces de l'OTAN. Les alliés européens étaient devenus préoccupés par la possibilité d'un relâchement des liens des États-Unis avec l'OTAN s'il n'y avait plus de QG de l'OTAN dirigé par les États-Unis aux États-Unis, et le recentrage du commandement de l'Atlantique en un commandement de transformation en était le résultat. L'alliance a créé plusieurs corps déployables rapides de l'OTAN et forces navales à haut niveau de préparation (HRF), qui relèvent tous du commandement allié des opérations. En Europe, les commandements régionaux ont été remplacés par le JFC Brunssum et le JFC Naples, et les JSRC ont disparu (*bien que le JSRC de Madrid soit devenu un commandement terrestre pour le JFC Naples*).

Le commandant du Commandement allié Opérations a conservé le titre de " Commandant suprême des forces alliées en Europe ", et reste basé au SHAPE à Casteau. Il s'agit d'un général ou d'un amiral américain quatre étoiles avec la double casquette de chef du Commandement européen des États-Unis. L'ACO comprend le commandement des forces interarmées de Brunssum aux Pays-Bas, le commandement des forces interarmées de Naples en Italie et le commandement des forces interarmées de Lisbonne au Portugal, tous des quartiers généraux multinationaux avec de nombreux pays représentés. À partir de 2003, JFC Brunssum avait sa composante terrestre, Allied Land Component Command Headquarters Heidelberg à Heidelberg, Allemagne, sa composante aérienne, Allied Air Command Ramstein, à Ramstein en Allemagne, et sa composante navale au quartier général de Northwood dans la banlieue nord-ouest de Londres. Le JFC Naples a sa composante terrestre à Madrid, sa composante aérienne à Izmir, en Turquie, et sa composante navale, le Commandement maritime allié de Naples, à Naples, en Italie. Il dirigeait également la KFOR au Kosovo. Le commandement conjoint de Lisbonne était un QG plus petit sans commandement subordonné.

En 2012-2013, la structure de commandement militaire a été réorganisée. Le commandement des forces alliées de Madrid a été démantelé le 1^{er} juillet 2013, le commandement des forces d'Heidelberg a également été désactivé, le commandement de la composante maritime à Naples a été fermé ainsi que le commandement de la composante aérienne d'Izmir. Allied Air Command Izmir a été réorganisé en Allied Land Command.

Un certain nombre de formations de la structure de forces de l'OTAN, telles que le corps déployable rapide de l'OTAN, relèvent en dernier ressort du SACEUR, soit directement, soit par le biais des commandements des composantes. La Force aéroportée de détection lointaine de l'OTAN à la base aérienne de l'OTAN de Geilenkirchen en Allemagne est directement responsable du SACEUR, où se trouve une flotte financée conjointement d'avions radars aéroportés E-3 Sentry AWACS. Les Boeing C-17 Globemaster III de la capacité de transport aérien stratégique, qui sont devenus pleinement opérationnels en juillet 2009, sont basés sur l'aérodrome de Pápa en Hongrie.

Le Commandement allié Transformation (ACT) est basé dans l'ancien quartier général du Commandement allié Atlantique à Norfolk, en Virginie, aux États-Unis. Il est dirigé par le Commandant suprême allié Transformation (SACT), un officier général français (*ex-chef d'état-major de l'armée de l'air jusqu'à présent*) qui a pris ce commandement de l'ACT après le retour de la France dans la structure de commandement militaire de l'OTAN. Il existe également un élément de commandement ACT situé au SHAPE à Mons, en Belgique. Les organisations ACT subordonnées comprennent le Joint Warfare Center (JWC) situé à Stavanger, en Norvège (*sur le même site que l'ancien QG national conjoint des forces armées norvégiennes*), le Centre d'entraînement des forces interarmées (JFTC) à Bydgoszcz, en Pologne, et le Centre conjoint d'analyse et de leçons apprises (JALLC) à Monsanto, au Portugal. Le Centre de recherche sous-marine de l'OTAN (NURC) à La Spezia, en Italie, faisait également partie de l'ACT jusqu'à ce qu'il soit transféré sous les auspices de l'Organisation OTAN pour la science et la technologie.

Début 2015, à la suite de la guerre du Donbass, les réunions des ministres de l'OTAN ont décidé que le Corps multinational Nord-Est serait renforcé afin de développer des capacités plus importantes, pour, si cela s'avérait nécessaire, se préparer à défendre les États baltes, et qu'une nouvelle multinationale la "Division Sud - Est" serait établie en Roumanie. Six unités d'intégration des forces de l'OTAN seraient également créées pour coordonner les préparatifs de la défense des nouveaux membres orientaux de l'OTAN.

La Division multinationale Sud-Est a été activée le 1^{er} décembre 2015. Le Quartier général de la Division multinationale Sud-Est (HQ MND-SE) est un organe militaire de l'OTAN activé par le Conseil de l'Atlantique Nord (NAC) sous le commandement opérationnel (OPCOM) du Commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR) qui peuvent être employés et déployés en temps de paix, de crise et d'opérations.

Le 25 avril 2017, le commandant désigné de la nouvelle division multinationale Nord-Est est arrivé au siège d'Elblag, en Pologne. Le 3 juillet 2017, la nouvelle division a atteint la capacité opérationnelle initiale (IOC). La division est chargée de coordonner les quatre groupements tactiques de présence avancée renforcée de l'OTAN et de mener des activités de défense collective au titre de l'article 5.

Fin 2017-début 2018, deux nouveaux commandements ont été approuvés, un commandement de transit de la zone arrière qui a finalement été annoncé sous le nom de Joint Support and Enabling Command, qui sera situé à Ulm, en Allemagne, et un nouveau commandement pour l'Atlantique. En mars 2018, le président du Comité militaire, le général Pavel, a annoncé que le nouveau commandement de l'Atlantique ferait partie de la structure des forces de l'OTAN au niveau d'un commandement de force interarmées, similaire aux deux qui existent à Brunssum et à Naples. Le 7 juin 2018, le Secrétaire général a déclaré qu'un nouveau JFC aurait son siège à Norfolk, en Virginie, aux États-Unis. Le nom a été confirmé comme Joint Force Command Norfolk au sommet de l'OTAN en juillet. Il sera commandé par le vice-amiral qui dirige la deuxième flotte des États-Unis.

Groupe de planification régionale Canada-États-Unis

Le Groupe de planification régionale Canada-États-Unis (*CUSRPG*) est le seul survivant des cinq groupes de planification régionale à l'origine du début des années 50. Tous les autres ont été englobés dans le Commandement allié Europe et le Commandement allié Atlantique. En août 1953, il a été chargé de :

- ✚ Préparer, approuver et transmettre au Comité militaire, par l'intermédiaire du Groupe permanent, des plans et d'autres documents relatifs à la défense de la région Canada-États-Unis.
- ✚ Coordonner les plans avec le SACLANT et les autres commandements de l'OTAN. Le manuel de l'OTAN a déclaré dans les éditions des années 1990 qu'il était responsable de la défense de la zone États-Unis-Canada et se réunit alternativement à Washington, DC et à Ottawa. En tant que tel, il semble faire double emploi avec les travaux de la Commission permanente mixte de défense.

Réseaux de l'OTAN

Il existe plusieurs réseaux de communication utilisés par l'OTAN pour soutenir ses exercices et ses opérations :

- Systèmes de collecte et d'exploitation des informations sur les champs de bataille (*BICES*)
- Opérations de réponse aux crises dans les systèmes d'exploitation de l'OTAN (*CRONOS*), qui est un système de réseaux informatiques interconnectés utilisé par l'OTAN pour transmettre des informations classifiées au niveau de secret OTAN.
- Réseau combiné de laboratoires de combat fédérés (*CFBLNet*), qui est un réseau étendu reliant les États-Unis, le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, six pays de l'OTAN et la Suède pour le partage d'informations sur la recherche et le développement.

Organisations et agences

Une réorganisation majeure des agences de l'OTAN a été convenue lors d'une réunion des ministres de la Défense des 28 États membres de l'OTAN le 8 juin 2011. La nouvelle structure des agences s'appuie sur celle existante :

- Le siège de l'Agence OTAN de soutien sera à Capellen Luxembourg (*site de l'actuelle Agence OTAN d'entretien et d'approvisionnement – NAMSA*).
- Le siège de l'Agence OTAN de communication et d'information sera à Bruxelles, tout comme le très petit personnel qui concevra la nouvelle Agence OTAN d'achat.
- Une nouvelle organisation OTAN pour la science et la technologie (*S&T*) créée avant juillet 2012, composée d'un scientifique en chef, d'un bureau de programme pour la collaboration S&T et du Centre de recherche sous-marine de l'OTAN (*NURC*).
- L'actuelle Agence OTAN de normalisation maintenue et réexaminée au printemps 2014.

ANNEXE n° 8

Agence OTAN d'information et de communication (NCIA) *Mise à jour le 04 avril 2022*



L'Agence OTAN d'information et de communication (NCIA) aide les pays membres de l'OTAN à communiquer et à travailler ensemble plus efficacement. Son personnel, expert en technologies et en cybersécurité, assure les services permettant à l'OTAN d'accomplir ses tâches essentielles, notamment la consultation entre Alliés et la défense collective. En collaboration avec le secteur privé, le monde universitaire et des organisations à but non lucratif, l'Agence met à disposition des capacités qui aident l'OTAN à conserver son avance technologique. Elle fournit également un soutien informatique aux Alliés, au siège, à la structure de commandement, à la structure de forces et aux agences de l'OTAN. Au travers de son Centre de cybersécurité, elle protège les réseaux de l'OTAN 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Principales tâches et attributions

La NCIA fournit des technologies de pointe C4ISR (*commandement, contrôle, communication, informatique, renseignement, surveillance et reconnaissance*) nécessaires aux décideurs de l'Alliance et aux missions, y compris dans le cadre de la réponse aux nouveaux défis et aux nouvelles menaces comme le risque d'attaques cyber et missile. Elle est chargée de l'acquisition de technologies, de l'expérimentation, de la promotion de l'interopérabilité, de la conception et l'ingénierie des systèmes et des architectures, ainsi que des essais et du support technique. C'est elle aussi qui fournit les services SIC (*systèmes d'information et de communication*) pour les exercices, les missions et les opérations de l'Alliance. L'Agence se charge par ailleurs de la planification centrale, de l'ingénierie système, de la mise en œuvre et de la gestion de configuration des systèmes de commandement et de contrôle aériens de l'OTAN.

La NCIA favorise en outre l'échange d'informations entre l'OTAN et d'autres organismes de l'Alliance, grâce à des systèmes nationaux et OTAN interopérables.

Structure de la NCIA

La NCIA, dont le siège est situé à Bruxelles (*Belgique*), est dirigée par un directeur général. Elle dispose d'implantations à La Haye (*Pays-Bas*), à Mons (*Belgique*) et à Oeiras (*Portugal*). Organe exécutif de l'Organisation OTAN d'information et de communication (NCIO), l'Agence fournit des capacités C3 aux acteurs concernés, en veillant à ce qu'elles soient cohérentes et interopérables, et en assurant la prestation de services SIC sécurisés à un coût minimum pour les Alliés, à titre individuel ou collectivement.

Un comité de surveillance de l'agence (ASB), composé de représentants de chaque pays membre de l'OTAN, gère la NCIO et en supervise les travaux. C'est également cet ASB qui nomme le directeur général de la NCIA, après concertation avec le secrétaire général de l'OTAN. Tous les Alliés sont membres de la NCIO.

L'ASB, qui relève du Conseil de l'Atlantique Nord, publie des directives et prend des décisions de politique générale devant permettre à la NCIO d'effectuer son travail. Ses décisions sur des questions déterminantes comme les orientations, les finances, l'organisation générale de l'Agence et ses effectifs doivent être approuvées à l'unanimité par tous les pays membres.

Évolution

Au sommet de Lisbonne, en 2010, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Alliance ont décidé de procéder à une réforme des quatorze agences de l'OTAN, situées dans sept États membres. Plus particulièrement, les Alliés sont convenus de rationaliser les agences de l'OTAN autour de trois grands thèmes programmatiques : l'acquisition, le soutien, et l'information et la communication. La réforme a permis à l'Agence de gagner en efficacité et en efficience dans la fourniture des capacités et des services, de parvenir à une meilleure synergie entre les fonctions similaires et de développer la transparence et la responsabilisation.

C'est dans le cadre de ce processus de réforme que la NCIA a été créée le 1^{er} juillet 2012, au terme de la fusion de l'Organisation des C3 de l'OTAN, de l'Agence OTAN de services de systèmes d'information et de communication (NC3A), de l'Agence OTAN de consultation, de commandement et de contrôle (NC3A), de l'Agence OTAN de gestion du système de commandement et de contrôle aériens (NACMA), et du Service Gestion de l'information, des communications et des technologies (ICTM) du siège de l'OTAN.

ANNEXE n° 9

Stratégie de l'OTAN en matière d'Intelligence Artificielle - 28 octobre 2021

Les 30 pays de l'OTAN ont pour objectif de garantir la liberté et la sécurité aux membres de leur alliance. L'OTAN, qui doit s'adapter à un environnement de sécurité de plus en plus complexe et toujours en évolution, accorde depuis quelques années davantage d'attention aux technologies émergentes et de rupture. Le 21 octobre 2021, elle a adopté une stratégie visant à maintenir son avance dans le domaine de l'intelligence artificielle.

Les technologies émergentes sont en train de modifier les notions mêmes de paix, de crise et de conflit. Les membres du traité de l'Atlantique nord ne peuvent plus considérer leur avance technologique comme acquise. La Chine, par exemple, ambitionne de devenir leader dans le domaine de l'intelligence artificielle au cours de la prochaine décennie. L'OTAN veille à garder sa place stratégique.

Défense, sécurité, responsabilité et respect du droit international

Dans le cadre de son Agenda OTAN 2030, elle a donc adopté une stratégie visant à maintenir son avance dans sept technologies de rupture d'importance clé : intelligence artificielle, données et informatique, systèmes autonomes, technologies quantiques, biotechnologies, technologies hypersoniques et espace. L'intelligence artificielle pose question, en particulier lorsqu'elle est combinée à d'autres comme le big data, les systèmes autonomes ou les biotechnologies. Les ministres de la Défense des pays de l'OTAN ont donc approuvé une première stratégie.

Cette dernière décrit la manière dont l'IA peut être appliquée au secteur de la défense et de la sécurité de manière sûre et éthique. Elle établit qu'il est impératif de veiller à une utilisation responsable des technologies d'intelligence artificielle, ainsi qu'au respect du droit international et des valeurs de l'OTAN. Elle aborde également les menaces posées par l'utilisation de l'IA par des adversaires, ainsi que la manière d'établir une coopération de confiance avec la communauté de l'innovation en matière d'IA.

Quelques extraits de la stratégie de l'OTAN

- ✚ L'intelligence artificielle (IA) change l'environnement mondial de défense et de sécurité. Il offre une opportunité sans précédent de renforcer notre avance technologique, mais augmentera également la vitesse des menaces auxquelles nous sommes confrontés. Cette technologie fondamentale affectera probablement l'éventail complet des activités entreprises par l'Alliance à l'appui de ses trois tâches principales ; la défense collective, la gestion des crises et la sécurité coopérative.
- ✚ Afin de maintenir l'avance technologique de l'OTAN, nous nous engageons à collaborer et à coopérer entre les Alliés sur toutes les questions relatives à l'IA pour la défense et la sécurité transatlantiques. L'OTAN et les Alliés peuvent contribuer à accélérer ces efforts en s'appuyant sur les efforts d'adoption existants de plusieurs organismes de l'OTAN et des Alliés.
- ✚ L'objectif de cette stratégie est quadruple :
 - Fournir une base permettant à l'OTAN et aux Alliés de montrer l'exemple et d'encourager le développement et l'utilisation de l'IA de manière responsable à des fins de défense et de sécurité alliées ;
 - Accélérer et intégrer l'adoption de l'IA dans le développement et la fourniture des capacités, en améliorant l'interopérabilité au sein de l'Alliance, notamment par le biais de propositions de cas d'utilisation de l'IA, de nouvelles structures et de nouveaux programmes ;
 - Protéger et surveiller nos technologies d'IA et notre capacité à innover, en tenant compte des considérations de politique de sécurité telles que l'opérationnalisation de nos principes d'utilisation responsable ;
 - Identifier et protéger contre les menaces d'une utilisation malveillante de l'IA par des acteurs étatiques et non étatiques.
- ✚ Dans le cadre du futur accélérateur d'innovation pour la défense pour l'Atlantique Nord (*DIANA*), les centres nationaux d'essais d'IA pourraient soutenir l'ambition de l'OTAN en matière d'IA. L'OTAN et les Alliés mèneront également des dialogues réguliers de haut niveau, engageant les entreprises technologiques à un niveau politique stratégique à être informées et à contribuer à façonner le développement des technologies de l'IA, créant une compréhension commune des opportunités et des risques découlant de l'IA.
- ✚ Garantir l'utilisation sûre et responsable de l'IA alliée :
 - Pour garantir une utilisation sûre et responsable de l'IA alliée, l'OTAN mettra en œuvre ses principes d'utilisation responsable. Ces principes s'appliqueront tout au long du cycle de vie d'une capacité d'IA. Les Alliés et l'OTAN appliqueront donc ces principes à tous les axes de développement.
 - Pour éclairer davantage ces travaux, le ou les centres d'essais de l'IA de l'OTAN élaboreront des meilleures pratiques pour les Alliés, qui incluront une assistance aux efforts globaux d'interopérabilité et de sécurité de l'information.
 - Soutenir l'utilisation sûre et responsable de l'IA, de l'OTAN et des Alliés mettant consciemment en pratique les efforts d'atténuation des biais. Cela cherchera à minimiser ces préjugés contre les traits individuels, tels que le sexe, l'origine ethnique ou les attributs personnels.
 - L'OTAN procédera à des évaluations appropriées des risques et/ou de l'impact avant de déployer des capacités d'IA

L'OTAN indique qu'elle poursuivra son travail en collaboration avec les organismes internationaux de normalisation pertinents en matière d'IA pour contribuer à favoriser la cohérence entre les normes militaires et civiles en ce qui concerne les normes d'IA.